

Université de Montréal

Sentiment de vulnérabilité et risques liés au milieu de travail :
étude de l'insécurité parmi les agents de correction fédéraux

par
Valérie Lavoie

École de Criminologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maîtrise ès sciences (M.Sc.)
en Criminologie

Octobre, 2005

©Valérie Lavoie, 2005



HU

6.15

U54

2.006

V.016

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Sentiment de vulnérabilité et risques liés au milieu de travail :
étude de l'insécurité parmi les agents de correction fédéraux

présenté par :

Valérie Lavoie

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Jean Poupart
(président-rapporteur)

Marion Vacheret
(directrice de recherche)

Chantal Plourde
(membre du jury)

Mémoire accepté le 16 février 2006

RÉSUMÉ

Ce mémoire consiste en une analyse du phénomène de l'insécurité parmi les agents de correction des institutions carcérales fédérales dans leur milieu de travail. Un premier objectif de cette recherche est d'analyser les propos des agents de correction quant à leur sécurité dans le cadre de leurs fonctions. Un second objectif est l'exploration de ces mêmes perceptions en fonction de l'institution carcérale en tant que lieu géographique.

Vingt-six entretiens semi-directifs auprès d'agents de correction de trois établissements carcéraux fédéraux pour hommes de la région du Québec composent le matériel d'analyse de la présente recherche. De plus, des observations au sein des établissements sélectionnés ont été menées.

L'analyse démontre la présence d'un sentiment d'insécurité parmi les agents de correction. Fondé sur une perception de vulnérabilité, ce sentiment prend sa source dans l'incertitude et l'imprévisibilité de risques liés à leur milieu de travail.

Nos analyses montrent également qu'il existe un découpage physique de l'espace carcéral et que l'insécurité est circonscrite particulièrement à certains lieux au sein des établissements carcéraux. Il est possible d'y découvrir une notion d'appartenance des lieux physiques au sein d'un établissement carcéral.

Ces résultats soulèvent une question. La présence d'insécurité et d'un sentiment de vulnérabilité chez les agents de correction dans leur milieu de travail ne serait-elle pas révélatrice d'un malaise dans ce groupe professionnel quant aux diverses contradictions de leurs fonctions et à leur impression d'être oubliés et sans pouvoir?

Mots-clés : insécurité, vulnérabilité, agents de correction, milieu carcéral, carte mentale

ABSTRACT

In an attempt to gain insights into the insecurity experienced by prison guards, the present Master's thesis is an analysis of their discourses and points of view as it pertains to their workplace. The first objective of this study is to analyze the statements prison guards made relative to the insecurity associated with their functions. The second objective concerns the exploration of guards' perceptions of security as a function of the correctional facility as a geographical place.

Twenty-six semi-structured interviews were conducted among agents working in three correctional facilities for men in the Quebec region. Observations were also carried out within these facilities.

Based on the analyses, prison guards report feeling insecure in the course of their functions. The identification of this feeling of insecurity is based on guards' perceptions of vulnerability in the face of the different risks inherent to their job, as well as the uncertainty and unpredictability associated with it.

Interestingly, it appears that the insecurity is particularly circumscribed to certain places in the correctional facilities. There is a physical division of the correction space. It is possible to construct this group's mental map and to uncover a notion of belonging to the institution's physical places.

In light of these findings, the following question is brought up: is the presence of a feeling of insecurity and vulnerability among prison guards in their workplace indicative of this groups' uneasiness as it pertains to the many contradictions present in their functions, as well as a potential fear of being forgotten or robbed of any power?

Keywords: insecurity, vulnerability, prison guards, prison, mental map

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	iii
TABLE DES MATIÈRES	v
LISTE DES TABLEAUX	viii
LISTE DES ABRÉVIATIONS	ix
REMERCIEMENTS	xi
INTRODUCTION	1
1. RECENSION DES ÉCRITS	5
1.1 L'institution carcérale et son personnel de surveillance : évolution	6
1.1.1 Définition, mission et évolution de l'institution carcérale	6
1.1.2 Fonctions et tâches des agents de correction au sein de l'institution carcérale	8
1.1.3 Spécificité des membres du personnel de surveillance au sein des différents établissements carcéraux	9
1.2 Le phénomène de l'insécurité : définition, dimensions et formes	10
1.2.1 L'insécurité en tant qu'état et sentiment	10
1.2.2 Le phénomène de l'insécurité et les agents de correction : dimensions spécifiques	12
1.2.2.1 La crainte pour la sécurité personnelle	12
1.2.2.2 L'insécurité professionnelle	14
1.2.2.3 L'insécurité inhérente à l'emploi	15
1.3 La cartographie mentale et l'espace carcéral : influence dans la génération de l'insécurité	16
1.3.1 Lieux sécurisants ou non : caractéristiques et description	17
1.3.2 Carte mentale : définition et utilité.....	18
1.4 Résumé	20
2. MÉTHODOLOGIE	22
2.1 Objet d'étude et perspective choisie	23

2.2	Pertinence d'une méthodologie qualitative dans la réalisation de cette recherche	23
2.2.1	L'utilisation de l'entretien semi-directif.....	24
2.2.2	Observation et familiarisation avec les caractéristiques physiques des établissements et avec la réalité des agents correctionnels	24
2.3	Population et échantillonnage	25
2.3.1.	Population cible.....	25
2.3.2	Technique d'échantillonnage	27
2.3.3	Critères d'échantillonnage.....	28
2.4	Déroulement de la collecte de données	29
2.4.1	Négociation du terrain de recherche.....	29
2.4.2	Outils de collecte de données	30
2.4.3	Processus de collecte de données	32
2.5	Portrait des établissements visités et des personnes rencontrées en entretien.....	35
2.6	Analyse des entretiens et création de la carte mentale.....	37
2.7	Limites de cette recherche	39
	ANALYSES.....	42
3.	SENTIMENT DE VULNÉRABILITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL : PERCEPTIONS DES AGENTS DE CORRECTION	43
3.1	L'appréhension d'un sentiment de vulnérabilité chez les agents de correction par leurs propos sur les risques liés à leur milieu de travail.....	45
3.2	Perceptions de risques divers dans le travail d'agent de correction.....	50
3.2.1	Perceptions de risques quotidiens.....	50
3.2.1.1	Risques pour les agents de correction	51
3.2.1.2	Risques pour la population carcérale.....	54
3.2.2	Perceptions de risques extraordinaires	55
3.2.3	Perceptions de risques à l'extérieur du milieu de travail.....	56
3.2.3.1	Risques pour les agents de correction	57
3.2.3.2	Risques pour les proches	58
3.3	Éléments participant à la genèse d'un sentiment de vulnérabilité selon les agents de correction.....	58
3.3.1	Le regard des agents de correction sur leur statut	59
3.3.2	Le regard des agents de correction sur les détenus	60
3.3.3	Le regard des agents de correction sur leurs collègues	65

3.4	Gestion du sentiment de vulnérabilité et pratiques professionnelles y étant liées.....	68
3.4.1	La sécurité par la relation construite avec les détenus	69
3.4.2	La sécurité par la distance avec les détenus	71
3.4.3	La sécurité par la coercition	72
3.4.4	La sécurité par des ressources matérielles et par l'environnement	73
3.5	Résumé	75
4.	CARTE MENTALE ET PERCEPTIONS DE SÉCURITÉ : ANALYSE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SÉLECTIONNÉS	76
4.1	Éléments ayant une influence sur la carte mentale des agents de correction	79
4.1.1	Les caractéristiques physiques des lieux	80
4.1.2	Les dimensions sociales ou relationnelles.....	81
4.1.3	Les dimensions liées aux tâches des agents de correction	83
4.2	Nœuds d'insécurité et classification de l'espace carcéral	84
4.2.1	Lieux engendrant des perceptions d'insécurité	84
4.2.2	Lieux engendrant des perceptions moyennes de sécurité.....	88
4.2.3	Les lieux engendrant des perceptions de sécurité	91
4.3	Découpage de l'espace carcéral et appartenance du lieu.....	93
4.4	Résumé	96
5.	DISCUSSION ET CONCLUSION	98
5.1	Phénomène de L'insécurité : réalité dans l'univers carcéral actuel	100
5.1.1	Présence du phénomène de l'insécurité en milieu carcéral	100
5.1.2	Évolution des risques perçus en milieu carcéral	104
5.1.3	Réagir à l'insécurité : pratiques professionnelles et valorisation dans leurs fonctions	105
5.1.4	Insécurité et découpage de l'espace carcéral.....	106
5.1.5	État d'insécurité et extrapolation des risques	107
5.2	Agents de correction : contradictions et malaise d'un groupe oublié	108
	BIBLIOGRAPHIE	111

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I Population des AC2 travaillant dans un pénitencier pour hommes de la région du Québec 26

TABLEAU II Description de l'échantillon final et de la population totale des AC2 oeuvrant dans un établissement fédéral pour hommes de la région du Québec en fonction des critères d'échantillonnage 35

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- AC1** : Agent de correction de premier niveau
- AC2** : Agent de correction de second niveau
- ALC** : Agent de libération conditionnelle
- PIDS** : Système interne de détection périphérique (*Peripheral Internal Detection System*)
- SCC** : Service correctionnel canadien

*À mes sœurs, qui ont créé
beaucoup plus qu'un mémoire*

*Et surtout à toi, petit Émile, qui
vient de commencer ta vie alors
que j'achevais ce grand projet*

REMERCIEMENTS

En tout premier lieu, je tiens à remercier le Service correctionnel canadien d'avoir accepté ce projet de recherche et mis les ressources à ma disposition pour sa réalisation. J'ai eu droit à beaucoup de liberté et j'en suis reconnaissante.

Merci à ma directrice de recherche, madame Marion Vacheret, pour m'avoir confié ce projet. Merci de m'avoir fait confiance.

Mes chers collègues, ma famille et mes amis. À ceux qui ont cru en moi en permanence, qui m'ont écoutée, qui m'ont consolée pendant mes crises de larmes et mes périodes de découragement. À ceux qui ont fait tout comme moi. Merci.

Merci de tout cœur aux agents de correction rencontrés pendant mon passage dans leur établissement. Même en période de négociations syndicales, j'ai eu droit à un magnifique accueil.

Pour la richesse de vos propos, que je n'ai pu tout utiliser puisque cela dépassait largement le cadre de ce mémoire. Surtout pour vos visions d'une meilleure prison que j'ai entendues et qui me guident. Pour votre authenticité. Pour l'acceptation et le temps que vous m'avez consacré. Pour le plaisir que j'ai eu à découvrir cet autre univers, le vôtre.

En espérant que j'ai pu faire quelque chose digne de vous... Merci infiniment!

Un merci tout spécial à Christian pour son accueil, ses histoires, ses conseils, la sauge et l'épisode du parasite.

*C'est dans les prisons que l'idée de liberté prend le plus de force
et peut-être ceux qui enferment les autres dedans risquent-ils de
s'enfermer dehors.*

Jean Cocteau
L'impromptu

*Nous n'enfermons rien d'autre en prison qu'une partie de nous-
mêmes, comme d'autres abandonnent sur le bord de la route
leurs souvenirs encombrants ou leurs chiens en disgrâce.*

Jean-Pierre Guéno
Paroles de détenus

INTRODUCTION

Et tu te promènes avec les pires criminels de la société. C'est vrai que c'est du cas par cas. Mais quand tu es dans un établissement médium, les cas se ressemblent généralement beaucoup parce que ce sont toutes des cotes de sécurité généralement médiums, peu importe qu'ils soient en début ou en fin de sentence. [...] À chaque année, ils nous en enlèvent, ils nous en enlèvent. Un moment donné, je me dis : Cela va mener à où cela? Les gens perdent beaucoup leurs illusions, surtout les jeunes, assez tôt. [...] Mais, je parle avec beaucoup de jeunes, et j'ai été jeune dans le Service aussi. Bien j'ai dix ans aujourd'hui, ce n'est pas très vieux non plus. Mais j'ai quand même un dix ans d'expérience. Quand je parle aux jeunes, cela fait deux ans, trois ans, et ils sont désabusés déjà de leur travail. Ils sont frustrés de voir comment l'employeur nous traite, comme des moins que rien à quelque part. Nous autres, on essaie de se valoriser. Bien sur des avantages qui nous restent quand même, parce que, veut veut pas, on a un salaire quand même bien payé, on a des bons avantages sociaux quand même. Mais, les gens, ce n'est pas cela, ils cherchent cela. Mais ils ne cherchent pas nécessairement seulement cela. Ils cherchent l'estime dans leur travail. Et cela, c'est vraiment un grand manque. (Maxime, homme, 32 ans, 9 ans d'expérience au sein du SCC)

Ce mémoire porte sur l'univers carcéral et sur la réalité des agents de correction qui y oeuvrent. Milieu difficile à saisir, il a été défini comme une organisation bureaucratique, formelle, voire totale. Ce type d'institution se voit confronté à diverses contradictions et à une distribution diffuse des pouvoirs en son sein, causées par une évolution substantielle de ses mandats et de son fonctionnement. Cette évolution a également eu des conséquences sur les membres du personnel de surveillance; ces derniers ayant vécu des changements profonds de leurs fonctions. Ce groupe, chargé de la sécurité interne de l'établissement et du maintien du contrôle sur les détenus, se voit également attribuer diverses tâches de service à la population carcérale et certaines fonctions liées à la réhabilitation et à la réinsertion sociale.

Le phénomène de l'insécurité pouvant être présent dans un tel travail est un sujet pertinent en vue de mieux comprendre l'expérience et le vécu des agents de correction. Ayant déjà été abordé par différents auteurs, il apparaît cependant important de se pencher plus spécifiquement sur les perceptions des agents de

correction quant à leur propre sécurité au sein des établissements carcéraux. Le présent mémoire s'intéresse donc au phénomène de l'insécurité chez les membres du personnel de surveillance des institutions carcérales.

Le premier chapitre de ce mémoire présente les connaissances actuelles quant au phénomène de l'insécurité chez les agents de correction. Le milieu carcéral y est premièrement dépeint. Puis le rôle et la réalité des agents de correction y sont abordés. Ceux-ci apparaissent avoir une spécificité propre face aux autres acteurs du milieu carcéral. Une section traite ensuite du phénomène de l'insécurité et des recherches qui s'y sont attardées. Principalement, l'insécurité peut être divisée en trois dimensions particulières : la crainte pour la sécurité personnelle, l'insécurité professionnelle et l'insécurité inhérente à l'emploi. La notion de découpage de l'espace carcéral et la technique de la cartographie mentale sont finalement abordées. L'idée de nœuds d'insécurité y est aussi décrite.

Le second chapitre s'attarde sur la démarche méthodologique utilisée pour réaliser cette recherche. Particulièrement, la méthodologie qualitative, la méthode de collecte de données, l'échantillonnage et la présentation des données pour l'analyse sont présentés.

Les analyses effectuées sont présentées aux chapitres trois et quatre. Le troisième chapitre aborde la présence d'un sentiment de vulnérabilité chez les agents de correction rencontrés. Celui-ci est identifié dans les propos des personnes rencontrées quant aux différents risques de leur milieu de travail. Des éléments en lien avec ce sentiment sont présentés, à savoir le regard des agents de correction sur leur statut, sur les détenus et sur leurs collègues. Puis, diverses pratiques professionnelles des agents de correction en vue de réagir à ces risques sont traitées.

Le quatrième chapitre aborde la question particulière de l'insécurité au sein des établissements carcéraux en tant que lieux géographiques. Il y est démontré que l'insécurité est circonscrite plus particulièrement dans certains endroits au sein des établissements carcéraux et qu'il y a présence de nœuds d'insécurité. Un découpage physique de l'espace carcéral est également présent, particulièrement par l'utilisation d'une notion d'appartenance des lieux.

Ce mémoire se termine par divers constats qui émergent des analyses effectuées quant à la réalité des agents de correction dans leur milieu de travail. Certaines questions sont également posées en vue d'approfondir ultérieurement les connaissances actuelles. Notamment, la question du malaise de ce groupe professionnel par rapport aux contradictions de ses tâches est posée.

1. RECENSION DES ÉCRITS

1.1 L'INSTITUTION CARCÉRALE ET SON PERSONNEL DE SURVEILLANCE : ÉVOLUTION

L'analyse des perceptions subjectives des acteurs de l'institution carcérale serait primordiale dans la compréhension de cette dernière (Lemire, 1990). Ce type d'institution a été abondamment étudié dans la littérature depuis plusieurs décennies. Ses fonctions sont principalement la garde de personnes contre leur gré. Divers problèmes et contradictions sont présents au sein de celle-ci, et seront abordés dans ce chapitre. Les agents de correction¹ auraient une place fondamentale au sein de ce type d'institution, représentant le groupe de première ligne responsable de la surveillance et de la sécurité (Lemire, 1990).

Les prochaines pages présentent l'institution carcérale, sa mission et son évolution. Puis, l'agent de correction et ses fonctions sont abordés. Finalement, sa spécificité au sein de l'institution carcérale est traitée.

1.1.1 Définition, mission et évolution de l'institution carcérale

L'institution carcérale représenterait une organisation bureaucratique et formelle (Lemire, 1990). Elle peut être vue comme le symbole de la lutte aux criminels par la société et du désir de les enfermer (Sykes, 1958). Celle-ci a été définie longtemps comme un environnement total, « englobant » pour les personnes qui y séjournent, par une notion de repli sur elles-mêmes et par le règlement explicite et minutieux de la vie au sein de ces institutions (Goffman, 1968). Il y aurait cependant eu des changements profonds en ce qui concerne ses objectifs et quant aux dynamiques internes de pouvoir (Stastny et Tyrnauer, 1982; Lemire, 1990; Chauvenet, Orlic et Benguigui, 1994).

¹ Ou membres du personnel de surveillance.

Particulièrement, les nombreuses fonctions de l'institution carcérale auraient subi une évolution profonde au cours des années (Stastny et Tyrnauer, 1982; Lemire, 1990). Elle aurait comme mission première la gestion de la privation de liberté d'un grand nombre de personnes détenues contre leur gré (Lemire, 1990). En plus de la garde des personnes incarcérées et du maintien de l'ordre interne, les institutions carcérales seraient également en charge de la prestation de services et de la punition des détenus (Sykes, 1958).

Il y aurait eu ajout des fonctions de réinsertion sociale et de réhabilitation aux buts premiers des institutions carcérales (Jacobs et Retsky, 1975). En effet, la rééducation des personnes incarcérées demeurerait une des préoccupations centrales actuelles en milieu carcéral (Lemire, 1990). Il serait ainsi possible d'affirmer la diversité actuelle dans les fonctions principales des établissements carcéraux et dans leurs caractéristiques, créant au sein de ces organisations une distribution diffuse des pouvoirs (Stastny et Tyrnauer, 1982).

De plus, l'amélioration des conditions de détention et des droits des détenus, ainsi que la spécialisation professionnelle au sein des prisons, auraient participé à une évolution notable du statut des personnes incarcérées. La société aurait particulièrement reconnu les droits de citoyen aux détenus. L'ouverture de la prison sur la société et l'arrivée de nouveaux acteurs, tels les syndicats, les groupes de pression et les médias, auraient également modifié et complexifié les rapports de pouvoir (Lemire, 1990). Passant d'une autorité absolue des dirigeants sur les détenus, le pouvoir au sein de l'institution carcérale serait actuellement partagé entre les divers acteurs de ce milieu, rendant ainsi plus complexe la distribution de celui-ci (Stastny et Tyrnauer, 1982). Il serait ainsi possible de constater l'effritement du totalitarisme décrit par Goffman à la fin des années 1960, donc de l'univers carcéral traditionnel, et de voir un changement notable dans les conditions de vie des personnes incarcérées (Lemire, 1990).

1.1.2 Fonctions et tâches des agents de correction au sein de l'institution carcérale

Selon Chauvenet et coll. (1994), au cours des dernières décennies, les membres du personnel de surveillance des établissements carcéraux se sont vus confrontés à des changements profonds dans les exigences liées à leur poste, dans leurs fonctions et dans leurs moyens de travail. Trois principales catégories de fonctions des agents de correction peuvent être identifiées. Leur fonction première serait le maintien du contrôle sur les détenus, en vue de permettre à l'établissement de fonctionner correctement (Hepburn, 1989; Chauvenet et coll., 1994). Ils seraient à cet effet chargés de maintenir l'ordre social interne de la prison (Lombardo, 1989). Plus spécifiquement, les agents de correction s'occuperaient des tâches liées à la sécurité, comme la prévention des évasions, des émeutes et des divers incidents possibles (Sykes, 1958; Jacobs et Retsky, 1975; Lombardo, 1989; Vacheret et Lemire, 1998). En ce sens, ils contribueraient à la sécurité publique (Chauvenet, 2002). Ces tâches incluent le contrôle des entrées et sorties des détenus, l'intervention en cas de problèmes, les efforts pour faire respecter les règles institutionnelles et la surveillance des activités illicites (Lombardo, 1989). Ils auraient également à protéger les détenus les uns des autres (Lombardo, 1989).

Puis, divers services à rendre à la population carcérale feraient aussi partie des fonctions des agents de correction (Chauvenet et coll., 1994). Ces derniers seraient responsables de gérer quotidiennement les divers besoins des détenus qui sont sous leur charge, en répondant à leurs questions et à leurs demandes (Vacheret et Lemire, 1998). Ils seraient leurs *interlocuteurs de première ligne* (Vacheret, 2001a, p. 535). Ils auraient de ce fait à composer avec les divers problèmes quotidiens des détenus (Lombardo, 1989).

Finalement, les agents de correction auraient à assumer un rôle dans la réhabilitation et la réinsertion sociale des personnes incarcérées. Ces fonctions constitueraient un rôle nouveau. On tenterait actuellement d'en faire un intervenant, un aidant, créant

des relations positives avec la population carcérale dans des établissements à vocation de plus en plus rééducative (Lemire, 1990). Ils auraient à assumer la charge d'un certain nombre de détenus. Des entrevues mensuelles, une implication dans les différentes étapes du processus carcéral des détenus et différentes tâches bureaucratiques feraient maintenant partie de leurs fonctions (Vacheret et Lemire, 1998). Pour certaines auteurs, les tâches de réhabilitation et de réinsertion sociale demeurent cependant secondaires, puisque incompatibles avec les objectifs principaux des agents de correction au sein des institutions carcérales (Jacobs et Retsky, 1975; Chauvenet et coll., 1994).

Ces ajouts dans les fonctions des agents de correction auraient eu pour effet la création d'une définition vague de leur rôle (Jacobs et Retsky, 1975; Lemire, 1990). Certains auteurs vont jusqu'à affirmer le développement de rôles incompatibles, voire contradictoires, chez ce groupe professionnel (Chauvenet, Benguigui et Orlic, 1993b; Chauvenet et coll., 1994). En effet, les tâches formelles des agents de correction ont souvent peu à voir avec leurs fonctions réelles. Cette ambiguïté de leur rôle amène un vide en ce qui a trait à la substance de leur travail, puisqu'aucune règle explicite n'existe en vue de guider les agents de correction dans des domaines spécifiques, par exemple dans leurs contacts quotidiens avec les détenus (Chauvenet et coll., 1994).

1.1.3 Spécificité des membres du personnel de surveillance au sein des différents établissements carcéraux

Des différences notables existeraient entre les attitudes et les perceptions des agents de correction et des autres groupes professionnels oeuvrant pour le Service correctionnel canadien (SCC)². Une étude réalisée par questionnaires en 1996, demandée par le SCC, avait apporté différents constats pertinents pour le présent mémoire (Service correctionnel canadien, 1997). Selon les résultats de cette recherche, les agents de correction seraient le groupe professionnel qui affiche le plus

² Ces autres groupes sont les emplois en gestion de cas, les programmes correctionnels et l'aumônerie, les soins de santé ou de psychologie, la gestion d'unité, le soutien et les services administratifs et les services techniques et institutionnels.

faible taux d'engagement à l'égard du SCC³ et le plus faible appui aux objectifs de l'organisation. Ils seraient le groupe professionnel au sein de cet organisme étant le moins satisfait de son travail. Leur satisfaction à ce niveau serait davantage liée à des aspects extrinsèques de leur métier, comme par exemple les conditions salariales (Chauvenet et coll., 1994). Leurs attitudes face à la population carcérale seraient également divergentes de la moyenne des employés du SCC : ils afficheraient le plus faible appui à la réadaptation, le moins d'empathie pour les délinquants et seraient les plus favorables à un milieu carcéral punitif (Service correctionnel canadien, 1997).

1.2 LE PHÉNOMÈNE DE L'INSÉCURITÉ : DÉFINITION, DIMENSIONS ET FORMES

L'insécurité serait, selon la littérature, non conceptualisée et non opérationnalisée. Une pluralité de dimensions hétérogènes y serait habituellement associée (Zauberman, 1982; Robert, 1990). Peu de consensus existerait à ce niveau et de nombreux problèmes dans les recherches auraient été révélés (Zauberman, 1982; Ferraro et LaGrange, 1987).

Cette section présente différentes définitions ayant été données au phénomène de l'insécurité. Puis, les dimensions spécifiquement liées à ce phénomène en milieu carcéral chez les agents de correction sont abordées.

1.2.1 L'insécurité en tant qu'état et sentiment

L'insécurité a d'abord être définie comme un état et la perception de cet état (Brodeur, 1993). On peut se sentir en danger et on peut savoir qu'on est en danger. L'état d'insécurité référerait, dans cette perspective, aux éléments faisant en sorte que la probabilité d'être victime ou en danger peut être évaluée. Il représente davantage la

³ Ce concept était mesuré par cinq questions portant sur les valeurs du personnel du SCC et sur leurs efforts dans l'accomplissement de leurs fonctions.

dimension factuelle, objective de ce concept (Brodeur, 1993). Pour les fins de cette recherche, il n'est pas traité dans la présente.

Quant à la perception de cet état, elle référerait à la dimension affective liée à ce dernier (Fürstenberg, 1971). Elle représenterait le sentiment d'insécurité et serait vue en tant que réaction émotionnelle. Elle engloberait des facettes plus générales que seulement la peur d'une victimisation (Brodeur, 1993). Roché (1993, p.135) définit le sentiment d'insécurité comme des *manifestations de peur personnelle ou de préoccupation pour l'ordre verbales, comportementales, individuelles ou collectives*, ou une inquiétude vers un objet, par exemple le crime. Ce sentiment serait influencé par les risques perçus par un individu, ainsi que par les conséquences anticipées à ces dangers (Vrij et Winkel, 1991).

Figgie (1980) a subdivisé le sentiment d'insécurité en deux notions : la peur concrète, ou spécifique, et la peur diffuse, ou informelle. La peur concrète est vue comme étant la peur de devenir victime d'un crime violent spécifique, ou l'inquiétude par rapport à ce problème (LaGrange, 1995). Robert (1990, p.317) traite à cet effet de *crainte focalisée sur l'appréciation localisée des risques*. Cette peur référerait à un sentiment de vulnérabilité face à l'environnement, par rapport à un acte criminel spécifique. Quant à la peur diffuse, elle représenterait une angoisse, une crainte d'être victime d'une agression dont la nature n'est pas réellement spécifiée. Elle serait une impression que l'environnement n'est pas sécuritaire. La peur diffuse serait une appréhension, soit à une crainte vague, indéfinie. L'objet de la peur diffuse serait plus large que la criminalité et engloberait différents éléments.

Le sujet de cette recherche se situe donc au niveau subjectif et nous ne prétendons pas étudier la sécurité objective des agents de correction dans le cadre de leur travail et leurs risques de victimisation, mais plutôt leurs perceptions quant à cette sécurité.

1.2.2 Le phénomène de l'insécurité et les agents de correction : dimensions spécifiques

Une étude réalisée entre 2001 et 2003 auprès de 96 agents de correction oeuvrant au sein d'établissements provinciaux du Québec a mis en lumière que la peur, consciente ou non, constituerait une émotion vécue par plusieurs d'entre eux dans le cadre de leur travail (Jauvin, Vézina, Dussault, Malenfant, Bourbonnais, April, 2003a). Il est plausible de penser qu'il y a des similitudes entre les agents de correction provinciaux et fédéraux. L'insécurité ferait, pour certains auteurs, partie des conditions de travail en milieu carcéral (Chauvenet et coll., 1993a). De plus, les agents de correction auraient des perceptions favorables de leur sécurité dans une moindre proportion que les autres membres du personnel travaillant pour le SCC (24% contre 46% pour la moyenne des employés) (SCC, 1997).

Dans un article portant sur la relation entre la peur chez les agents de correction et les relations que ceux-ci entretiennent avec les détenus, Ben-David, Silfen et Cohen (1996) ont identifié dans la littérature trois types d'insécurité chez les employés en milieu carcéral : la crainte pour la sécurité personnelle, l'insécurité professionnelle et l'insécurité inhérente à l'emploi⁴. Cette distinction nous est apparue fondamentale en vue de circonscrire notre objet d'étude.

1.2.2.1 La crainte pour la sécurité personnelle

Une première catégorie concernerait directement la crainte pour la sécurité personnelle des agents de correction, ou pour une atteinte physique ou psychologique de la part des détenus (Tadeschi, Gaes et Rivers, 1977; Kauffman, 1988; Ben-David et coll., 1996). Cette possibilité demeurerait un danger quotidien et une réalité pour les agents de correction en milieu carcéral (Kauffman, 1988; DeConinck et Loodts,

⁴ Ces trois types d'insécurité ont été traduits librement en français dans ce mémoire. Les expressions exactes utilisées dans cet article sont : *fear for personal or physical security*, *professional insecurity* et *job insecurity*.

1999). C'est la proximité avec la population carcérale qui ferait en sorte d'augmenter le risque de victimisation chez ce groupe professionnel (Lynch, 1987; Lombardo, 1989). Pour les agents de correction, les détenus, collectivement, représenteraient une menace réelle pour l'intégrité des personnes qui oeuvrent en milieu carcéral, et seraient vus comme un objet de peur important (Chauvenet et coll., 1994).

Les établissements carcéraux seraient des lieux où le personnel est exposé à divers incidents traumatisants. Les agents de correction seraient témoins d'incidents graves dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et appréhenderaient ceux-ci (Rosine, 1992). Parmi ces événements possibles, on retrouve entre autres les suicides ou les tentatives de suicide, les meurtres et les voies de fait entre détenus. L'imprévisibilité et l'incertitude de ces dangers ou événements possibles demeurerait une cause de tension forte pour ce groupe professionnel (Lombardo, 1989; Jauvin, Vézina, Dussault, Malenfant, Bourbonnais, April, 2003b).

Cette perception de dangers pouvant leur nuire psychologiquement ou physiquement contribuerait à un niveau de stress plus élevé chez ceux-ci que dans la population moyenne (Cullen, Link, Wolfe et Frank, 1985; Anson et Bloom, 1988; DeConinck et Loodts, 1999). Intimement liée à ce qui précède, une autre perception de ce groupe professionnel serait créatrice d'insécurité : la préoccupation d'avoir à assumer la sécurité physique de leurs collègues, des autres membres du personnel, des détenus et, généralement, de la société (Jauvin et coll., 2003a).

Les agents de correction concourraient et justifieraient leurs perceptions de risques dans leur milieu de travail en se racontant des incidents de victimisation et en se les remémorant (Kauffman, 1988). Le milieu carcéral demeurerait en ce sens un lieu de rumeurs, de tensions et de méfiance (Vacheret, 2002). Cette rumeur pourrait engendrer un sentiment d'insécurité (Ackerman, DuLong et Jeudy, 1983).

1.2.2.2 L'insécurité professionnelle

La seconde dimension spécifique concernerait l'insécurité professionnelle. Cette facette référerait au sentiment chez les agents correctionnels que leur pouvoir s'est dissout (Hepburn, 1985). Ayant l'impression d'être oubliés dans la hiérarchie centralisatrice qu'est la prison, certains agents de correction se sentiraient rejetés et repoussés vers leurs tâches coercitives, faisant en sorte qu'ils se sentiraient pris entre les rôles qu'ils devraient théoriquement jouer dans le cadre de leur travail et ceux qu'ils joueraient en réalité (Lemire, 1990; Benguigui, Chauvenet et Orlic, 1994). Ces contradictions, ainsi que l'incompatibilité dans leurs tâches, créeraient en ce sens de la frustration chez ce groupe professionnel (Jacobs et Retsky, 1975).

Les agents de correction se dévaloriseraient dans leurs fonctions et auraient une image négative de leur métier (Willet, 1983; Lombardo, 1989). Les manifestations seraient diverses : l'impression que leur travail n'est pas valorisé et reconnu et celle que les détenus sont mieux traités qu'eux en seraient des exemples (Lemire, 1990; Vacheret, 2001a). Ils auraient également l'impression que peu de place leur est donnée au sein de leur établissement de travail et énonceraient plusieurs plaintes sur l'érosion progressive de leur autorité (Willet, 1983; Vacheret et Lemire, 1998).

Tel qu'abordé précédemment, différentes réformes de l'institution carcérale auraient érodé leur pouvoir et leur autorité, en modifiant les rapports de force au sein de ce type d'établissement (Poole et Pogrebin, 1987; Lemire, 1990). Cela ferait en sorte que les agents de correction n'auraient plus l'impression d'avoir suffisamment de pouvoir pour faire leur travail, en assumant leur sécurité et celle de la population carcérale (Willet, 1983; Poole et Pogrebin, 1987; Kauffman, 1988). Ils ne sentiraient pas pouvoir participer activement au fonctionnement de l'institution et influencer substantiellement leur environnement (Lombardo, 1989).

1.2.2.3 L'insécurité inhérente à l'emploi

Une troisième forme d'insécurité qui serait présente chez les agents de correction est l'insécurité inhérente à l'emploi. Elle est définie comme une impression pour les agents de correction de ne pas être soutenus professionnellement par les pairs, les supérieurs et l'administration. Cela se traduirait par le sentiment qu'ils ne sont pas encouragés (Willet, 1983; Lombardo, 1989; Kauffman, 1988). Selon eux, la reconnaissance sociale de leur travail n'existerait pas (Vacheret, 2001a). Certains se sentiraient vulnérables et isolés, sans support du système (Poole et Pogrebin, 1987; Lombardo, 1989). Un sentiment d'aliénation par rapport à leur milieu de travail serait également présent (Lombardo, 1989).

Ce manque de soutien deviendrait un facteur de stress organisationnel pour les agents de correction (DeConinck et Loodts, 1999). Ces pressions occupationnelles et les particularités de l'emploi amèneraient aussi de fortes réactions de stress chez eux (Cullen et coll., 1985; Long, Shouksmith, Voges et Roache, 1986). Ce stress pourrait engendrer divers problèmes de santé chez les agents de correction, tels l'insomnie, des problèmes cardiaques et digestifs (Kauffman, 1988). L'insécurité éprouvée dans le cadre de leurs fonctions pourrait également se répercuter sur leurs attitudes par rapport à leur travail, ainsi que sur leurs habitudes de vie et leurs choix de loisirs à l'extérieur de ce dernier (Willet, 1983; Poole et Pogrebin, 1987; Kauffman, 1988; Jauvin et coll., 2003a).

Le sentiment de ne pas être soutenus serait également présent en ce qui concerne les collègues de travail. Les agents de correction se diviseraient en sous-groupes, autour de pôles divers comme la philosophie privilégiée, le statut et le genre (Vacheret, 2001a). Cela engendrerait une distance et des conflits entre collègues, nuisant ainsi à la cohésion interne (Crouch, 1980; Walters, 1993, Vacheret, 2001a). Selon d'autres points de vue, cette dernière resterait superficielle et ferait penser à une solidarité obligée (Benguigui et coll., 1994; Vacheret, 2001a). Il s'ensuirait logiquement un sentiment de solitude (Vacheret, 2001a). Certains auteurs vont jusqu'à affirmer

l'anomie de ce groupe professionnel (Willet, 1983). Le heurt avec l'autre camp, celui des détenus, demeurerait le seul endroit où ils arrivent à se voir en tant que groupe (Benguigui et coll., 1994). Cet élément est d'autant plus pertinent que les perceptions quant à la sécurité chez les agents de correction passeraient par la confiance qu'ils ont en leurs collègues (Jauvin et coll., 2003b).

Selon Chauvenet et coll. (1994), les agents de correction seraient un groupe professionnel marginalisé et défensif. Pour faire face à ces tensions et à l'insécurité de leur milieu, ils recourraient à diverses stratégies défensives individuelles (tel que le repli sur soi) ou collectives (telle que la formation de clans ou d'alliances avec certains collègues) (Jauvin et coll., 2003b). Particulièrement, ils auraient tendance à établir des barrières clairement définies avec la population carcérale et à se faire une carapace par rapport à ce qu'ils vivent dans le cadre de leur travail.

1.3 LA CARTOGRAPHIE MENTALE ET L'ESPACE CARCÉRAL : INFLUENCE DANS LA GÉNÉRATION DE L'INSÉCURITÉ

Les images que les individus se font de leur environnement, ou leurs perceptions, affecteraient leurs comportements. L'environnement réfère, selon Gould et White (1986), non seulement au milieu physique, mais également à l'espace social que se construisent les individus. Selon ceux-ci (1986, p.135),

we are creating invisible landscapes of environmental stress that directly affect human behaviour and mental health. [...] The invisible landscapes and spaces that seem to play such an important role in forming the images of the world around us.

Ces auteurs ont noté par exemple qu'il était plausible que les images mentales jouent un rôle dans le choix des endroits de résidence et dans la migration des individus.

Cette idée semble pouvoir s'appliquer directement à l'institution carcérale en tant que lieu géographique. Effectivement, l'établissement de travail aurait une influence sur les perceptions quant à leur sécurité chez les gens qui y oeuvrent. Divers éléments de celui-ci apparaîtraient importants : la taille et l'architecture de l'établissement, ainsi que l'isolement physique des membres du personnel (Chauvenet et coll., 1993a).

Selon Vacheret (2001b), il existerait un découpage physique de l'institution carcéral. Il serait possible d'identifier deux types de lieux au sein de l'espace carcéral : les lieux privés et les lieux publics (Vacheret, 2001b; Vacheret, 2002). Les lieux privés seraient soit pour les détenus, soit pour les membres du personnel. L'autre groupe éviterait d'y entrer, sauf en cas de nécessité. Les contrôles ou divers bureaux pour les membres du personnel et les cellules pour les détenus en sont des exemples. Les lieux publics, pour leur part, représenteraient les aires de circulation générale que tout le monde emprunte et dans lesquels les deux groupes se côtoient, par obligation.

Les agents de correction, de par leurs fonctions, vivraient en situation de proximité avec la population carcérale, mais dans des lieux distincts (Vacheret, 2002). Cette division de l'espace carcéral s'inscrirait dans le climat de méfiance entre ces deux groupes et serait révélatrice de la présence d'une frontière symbolique et matérielle entre les détenus et les agents de correction (Vacheret, 2001b).

1.3.1 Lieux sécurisants ou non : caractéristiques et description

Différentes caractéristiques ont été relevées dans la littérature comme pouvant influencer les perceptions de sécurité dans un lieu. Il existe différents points de vue et théories pour mieux comprendre les lieux amenant de telles perceptions. Ces points de vue ne seraient cependant pas intégrés et donneraient une image fragmentée du phénomène (Vrij et Winkel, 1991). Spécifiquement, la connaissance qu'un individu a de son environnement influencerait l'estimation de son risque de victimisation et son degré de peur face à la criminalité (Ferraro et LaGrange, 1987).

Dans leur recension des écrits, Fisher et Nasar (1995) ont décrit trois caractéristiques physiques particulières qui génèreraient des perceptions d'insécurité : le manque de perspective, la possibilité de dissimulation et l'impossibilité de fuite⁵. Premièrement, le manque de perspective de ces endroits réfèrerait à l'aptitude individuelle d'avoir une vue d'ensemble de l'environnement immédiat. Une vue obstruée serait associée à une plus grande peur (Vrij et Winkel, 1991). La luminosité d'un endroit serait une caractéristique pouvant également créer un sentiment de peur. Notamment, cet élément apparaîtrait important dans la perception du risque de victimisation et dans l'impression qu'une aide pourrait être apportée si un tel incident se produisait (Vrij et Winkel, 1991). De plus, les endroits calmes et déserts créeraient des sentiments plus forts de peur (Vrij et Winkel, 1991).

Puis, la deuxième caractéristique est la possibilité plus ou moins grande de dissimulation pour des délinquants potentiels (Fisher et Nasar, 1995). La faible lumière, ou simplement la noirceur, en limitant la perspective que peut avoir un individu de l'environnement, permettrait de plus grandes possibilités de dissimulation (Warr, 1990).

Finalement, la troisième caractéristique est la possibilité ou non de fuite (Fisher et Nasar, 1995). Elle réfèrerait particulièrement aux endroits clos, aux culs-de-sac et autres lieux qui rendraient difficile ou impossible une fuite dans le cas d'une agression.

1.3.2 Carte mentale : définition et utilité

La carte mentale est une technique d'analyse. Également appelée carte cognitive, elle peut être définie, à un premier niveau, comme une représentation organisée de la conscience de l'espace, ou de l'environnement spatial. Elle serait le terme général qu'on applique à un processus par lequel un individu apprend, se souvient, et utilise

⁵ Ces trois caractéristiques ont été traduites librement en français dans ce texte. Les expressions exactes utilisées par les auteurs sont lack of prospect, concealment et blocked escape.

des informations sur un environnement (Brantingham et Brantingham, 1984). Plus spécifiquement, elle représenterait *an abstraction covering those cognitive or mental abilities that enable us to collect, organize, store, recall, and manipulate information about the spatial environment* (Downs et Stea, 1977, p.6).

Cette technique a été utilisée beaucoup en milieu urbain, notamment en géographie⁶. Elle a cependant déjà été appliquée spécifiquement en criminologie (Brantingham et Brantingham, 1984). Par exemple, certaines études se sont servies de cette technique en vue de tenter de mesurer la distribution spatiale de la peur d'être victimisé. Il était ressorti de ces recherches que la peur d'être victimisé aurait une distribution particulière dans l'espace et demeurerait une variable importante dans la compréhension du sentiment d'insécurité (Brantingham et Brantingham, 1984; Tremblay, Cordeau et Kaczorowski, 1993). Il apparaît donc pertinent de pousser plus loin cette méthode d'analyse pour l'adapter spécifiquement à l'espace carcéral.

Les cartes mentales diffèreraient selon les caractéristiques sociodémographiques des individus qui les créent; elles changeraient selon le sexe, l'âge et le niveau socioéconomique (Downs et Stea, 1977; Brantingham et Brantingham, 1984). Il est de ce fait intéressant de vérifier ces éléments lors des analyses.

Lynch (1960), un pionnier dans ce champ de recherche, a identifié cinq éléments de base qui serviraient de références dans la conception que se font les individus de leur ville, de leur environnement (Brantingham et Brantingham, 1984). Le concept de nœuds (*nodes*) est particulièrement pertinent pour cette recherche et y sera utilisé. Celui-ci réfèrerait aux foyers intenses d'activité dans un endroit, *les points locaux et stratégiques dans lesquels un observateur peut pénétrer* (Lynch, 1960, p.85). On y entre et on peut en sortir. Notamment, les nœuds pourraient être la jonction de plusieurs voies ou d'un noyau de quartiers (Brantingham et Brantingham, 1984). Pour cette recherche, ils réfèreront en quelque sorte aux points de concentration, à savoir aux endroits où l'insécurité est particulièrement présente.

⁶ Voir particulièrement à cet effet Gould et White (1986).

Tel que Vacheret (2001b) l'a décrit, il y aurait découpage des différents espaces au sein des institutions carcérales. Les informations à ce sujet restent cependant sommaires et il demeure intéressant de pousser plus loin les connaissances en ce sens. La construction de la carte mentale des agents de correction apparaît donc très pertinente en vue d'explorer davantage le phénomène de l'insécurité en milieu carcéral, chez les membres du personnel de surveillance. Le chapitre 4 de ce mémoire abordera cet élément.

1.4 RÉSUMÉ

Milieu difficile à saisir et comportant une spécificité propre, l'institution carcérale serait une organisation bureaucratique, formelle, ayant un caractère total. Elle aurait subi une évolution substantielle au cours des années et se verrait actuellement confrontée à diverses contradictions et à une distribution diffuse des pouvoirs en son sein.

Les membres du personnel de surveillance de ce type d'institution se seraient vus également confrontés à des changements profonds de l'institution carcérale et de leurs fonctions, créant un en quelque sorte vide dans la substance de leur travail.

La question de l'insécurité que peut amener un tel travail est un sujet pertinent en vue de mieux comprendre l'expérience et le vécu de ce groupe professionnel. Bien que cette recherche ne prétende pas explorer la sécurité objective des agents de correction dans le cadre de leur travail, il semble possible d'appréhender leurs perceptions quant à celle-ci et les éléments y étant reliés.

Il apparaîtrait que le phénomène de l'insécurité en milieu carcéral inclut des sphères très variées. Ce phénomène semble prendre une couleur particulière pour les membres du personnel de surveillance des établissements carcéraux, tant par leurs fonctions et tâches que par la spécificité de ce type d'institution. De plus, trois

conceptions spécifiques de l'insécurité chez les agents de correction ont été identifiées dans la littérature. La crainte pour la sécurité personnelle réfère premièrement à une peur pour leur intégrité physique ou psychologique. L'insécurité professionnelle représente quant à elle un sentiment de dévalorisation des agents de correction dans leurs fonctions, ainsi qu'une impression que leur pouvoir au sein de leur travail s'est dissout. Finalement, l'insécurité inhérente à l'emploi est une impression de ne pas être soutenus professionnellement par leurs supérieurs et leurs pairs, et de ne pas avoir de reconnaissance sociale de leur travail.

Les individus auraient des perceptions de lieux précis. Elles influenceraient leurs comportements et perceptions. Différentes caractéristiques feraient en sorte de teinter ces perceptions des endroits. Puisqu'il semble y avoir découpage géographique de l'espace carcéral, il est donc pertinent de tenter d'analyser les lieux créant l'insécurité en milieu carcéral, ou noeuds d'insécurité, à l'aide de la carte mentale.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 OBJET D'ÉTUDE ET PERSPECTIVE CHOISIE

Cette recherche a pour objectif l'étude du phénomène de l'insécurité parmi les membres du personnel de surveillance des institutions carcérales à partir d'une analyse de leur propos en ce qui concerne leur milieu de travail.

Plus spécifiquement, nous avons tenté de comprendre les significations que les agents de correction se font d'un phénomène, à savoir leur propre sécurité dans le contexte de leur travail, en se centrant davantage sur les processus, stratégies et perceptions qu'ils se donnent ou ont pour comprendre et interpréter leur propre réalité (Groulx, 1997; Poupart 1997).

Dans un premier temps, nous avons voulu analyser les propos des agents de correction quant à leur sécurité dans le cadre de leurs fonctions et explorer leurs perceptions à ce niveau. Également, nous avons tenté de connaître quels sont les éléments qui, selon eux, concourent à leur sécurité ou leur insécurité. Finalement, nous avons essayé de découvrir comment leurs perceptions de sécurité ou d'insécurité influencent leurs comportements et leur travail.

Dans un second temps, nous avons exploré leurs perceptions par rapport à leur sécurité en fonction de l'institution carcérale en tant que lieu géographique. Nous avons voulu découvrir s'il y existe des lieux au sein de la prison qui provoquent des perceptions plus fortes d'insécurité ou de sécurité. Si tel était le cas, nous voulions approfondir les éléments faisant en sorte d'amener ces différences.

2.2 PERTINENCE D'UNE MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE DANS LA RÉALISATION DE CETTE RECHERCHE

La méthodologie qualitative a été la plus appropriée pour recueillir le matériel nécessaire en fonction des objectifs de cette recherche. L'objet de notre démarche se situe au niveau subjectif, par l'étude d'un sentiment et de perceptions, ainsi que par la

prise en compte de la vision des acteurs (Fortin, 1996; Poupart, 1997). La méthodologie qualitative a rendu possible une vision de l'intérieur d'un milieu institutionnel, à savoir l'institution carcérale, et la prise en compte de la culture organisationnelle de celui-ci (Groulx, 1997). L'expérience et la vision propres aux agents de correction sont apparus fondamentaux pour l'exploration du phénomène étudié dans le présent mémoire.

2.2.1 L'utilisation de l'entretien semi-directif

La source principale de données a été recueillie par le biais de l'entretien semi-directif. Comme cette recherche tente de saisir les perceptions des agents de correction quant à leur sécurité au sein de leur établissement de travail, l'entretien semi-directif a paru approprié, en permettant d'analyser cette réalité sociale à travers la perspective des acteurs (Angers, 1996; Poupart, 1997). Cette technique permet une grande flexibilité, facilitant ainsi l'exploration d'une dimension particulière, tout en laissant l'espace aux personnes rencontrées de s'exprimer sur ce qu'elles jugent pertinent pour permettre la compréhension du phénomène (Quivy et VanCampenhoudt, 1988; Angers, 1996). Cela permet, en ce sens, d'approfondir et de nuancer leurs propos, en plus de leur laisser la possibilité de s'exprimer sur leur manière de voir les choses.

2.2.2 Observation et familiarisation avec les caractéristiques physiques des établissements et avec la réalité des agents correctionnels

En vue de compléter les informations recueillies auprès des agents de correction à l'aide des entretiens semi-directifs, des périodes d'observation dans les établissements sont apparues pertinentes. Celles-ci ont permis la familiarisation avec le milieu carcéral, ses règles, son langage et ses lieux physiques (Peretz, 1998). Comme ce milieu était inconnu pour nous, il était important de nous y acclimater. Ces moments d'observation ont permis d'avoir une meilleure compréhension des propos

et attitudes des personnes rencontrées en entretien, en ayant des repères sur ce dont elles nous entretenaient (Angers, 1996).

Également, cela a facilité notre intégration dans les établissements sélectionnés et a assuré la collaboration des acteurs (Angers, 1996). Ces derniers ont été plus ouverts à nous rencontrer en entretien puisqu'ils avaient pu nous parler et poser des questions sur la recherche. Il a été ainsi plus facile de gagner leur confiance.

Finalement, en passant des moments dans les milieux, nous avons pu recueillir de façon plus informelle les points de vue et pratiques des agents de correction qui n'ont pas été rencontrés en entretien. Par le biais de conversations ou d'événements auxquels nous avons assistés, nous avons pu récolter d'autres informations utiles pour la compréhension du phénomène étudié dans le présent mémoire.

2.3 POPULATION ET ÉCHANTILLONNAGE

2.3.1. Population cible

Les agents de correction seraient fondamentaux dans la compréhension de l'univers carcéral (Lemire, 1990). Ils représentent plus de 50% des employés oeuvrant en établissement carcéral fédéral, ce qui en fait un acteur important de ce type d'institution (Sécurité publique et Protection civile du Canada, 2004). Comme il a été abordé dans le chapitre précédent, des différences importantes existeraient entre les attitudes et les perceptions des agents de correction et des autres groupes professionnels oeuvrant pour le SCC (Service correctionnel canadien, 1997). Ces éléments indiquent qu'il semble y avoir une réalité particulière aux agents de correction.

Il existe deux types d'agents de correction au sein des établissements carcéraux fédéraux canadiens : les agents de correction de niveau 1⁷ et 2. Nous avons choisi dans cette recherche de se concentrer sur les agents de correction de niveau 2 (AC2) oeuvrant dans les établissements de détention fédéraux pour hommes de la région du Québec, particulièrement pour leur rôle joué et les tâches qu'ils effectuent (Service correctionnel canadien, 2005). Il s'avère que c'est ce groupe professionnel qui assume particulièrement la sécurité dynamique dans les établissements et qui est en contact constant avec la population carcérale. Ces agents de correction se retrouvent majoritairement dans les pavillons cellulaires, milieux de vie des détenus, effectuant le travail de première ligne en ce qui concerne la sécurité et les besoins ponctuels des détenus. Ils sont donc les interlocuteurs quotidiens des détenus. Les AC2 assument également la charge d'un certain nombre de détenus en ce qui a trait à des tâches de gestion de cas et ont à rencontrer périodiquement ceux-ci. Ils sont par conséquent en contact direct et permanent, ou presque, avec la population carcérale.

Les établissements fédéraux québécois sont administrés par le SCC. Cette organisation a comme mission de contribuer à la protection de la société, en exerçant un contrôle sur les délinquants et en les aidant à devenir respectueuses des lois. Elle est chargée d'administrer les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus. Elle doit donc gérer les établissements carcéraux ainsi que les délinquants en liberté sous condition dans la collectivité.

Le *Tableau I* présente la population des AC2 oeuvrant dans l'ensemble des pénitenciers pour hommes de la région du Québec. Les données suivantes ont été fournies à notre demande par le SCC et concernent les effectifs en date de février 2004.

⁷ Ou AC1, pour agents de correction de premier niveau. Ce poste assume particulièrement les tâches de sécurité statique au sein des établissements carcéraux fédéraux.

Selon le *Tableau I*, 642 AC2 travaillaient en février 2004 dans les onze pénitenciers pour hommes de la région du Québec. Sur ce nombre, moins du quart sont de sexe féminin (21,3%). La majorité est âgée entre 40 et 49 ans (40,3%). Une proportion quasi identique d'agents de correction est âgée entre 30 et 39 ans ou de 50 ans et plus (28,3% et 27,1% respectivement). Puis, un peu plus de 4% ont entre 20 et 29 ans. Finalement, quant au nombre d'années d'expérience, 40% ont plus de vingt ans d'expérience, près de 26% ont entre dix et vingt ans et un peu plus de 34% ont neuf ans ou moins.

Tableau I – Population des AC2 travaillant dans un pénitencier pour hommes de la région du Québec

		Fréquence (n)	Pourcentage (%)
Sexe	Féminin	137	21,3
	Masculin	505	78,4
	Total	642	100
Années d'expérience SCC	0-9 ans	219	34,1
	10-19 ans	166	25,9
	20 ans et +	257	40,0
	Total	642	100
Âge	20-29 ans	27	4,2
	30-39 ans	182	28,3
	40-49 ans	259	40,3
	50 ans et +	174	27,2
	Total	642	100
Total		642	100

2.3.2 Technique d'échantillonnage

La technique d'échantillonnage qui a été utilisée dans cette recherche est de type non probabiliste. Cette méthode ne permet pas de savoir la probabilité qu'un individu de la population soit sélectionné (Angers, 1996). La méthode de collecte de données choisie, à savoir l'entretien semi-directif, se prête très bien à cette technique d'échantillonnage (Angers, 1996). Plus spécifiquement, c'est l'échantillonnage accidentel qui a été utilisé dans la présente recherche. Le tri a été fait par volontaires, c'est-à-dire selon les agents de correction désirant et étant disponibles à nous rencontrer en entretien.

2.3.3 Critères d'échantillonnage

Certains critères d'échantillonnage sont apparus fondamentaux en vue de répondre aux objectifs de cette recherche et pour permettre une diversification interne de l'échantillon. Ces critères ont guidé notre choix du nombre d'entretiens effectués dans un milieu et de la sollicitation effectuée pour le recrutement des agents de correction.

a) Le sexe de l'agent de correction

Les femmes représentent maintenant près du quart des AC2 oeuvrant dans les pénitenciers pour hommes de la région du Québec (voir *Tableau I*, page 26). Selon la littérature, les agentes de correction vivent une dynamique bien particulière dans le cadre de leur travail, et ce tant avec leurs collègues qu'avec la population carcérale (Vacheret, 2001). Leur réalité apparaît différente à plusieurs niveaux de celle de leurs homologues masculins. Selon Zimmer (1986) et Vacheret (2001), celles-ci vont même jusqu'à développer des pratiques professionnelles distinctes de ces derniers, s'apparentant davantage à une forme de négociation avec les détenus.

De travailler dans un établissement carcéral pour hommes peut vraisemblablement amener des perceptions et des vécus différents selon les sexes (Zimmer, 1986). Pour toutes ces raisons, nous avons jugé important que l'échantillon se compose d'hommes et de femmes.

b) Le nombre d'années d'expérience au sein du SCC et l'âge de l'agent de correction

Selon Zauberman (1982), il existe des distinctions entre les perceptions de sécurité chez les personnes en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques. Les agents de correction oeuvrant actuellement en milieu carcéral fédéral ont un profil diversifié quant au nombre d'années d'expérience au sein du SCC et quant à leur âge (voir *Tableau I*, page 26). Selon la littérature, il semble que les expériences et les

risques des agents de correction dans le cadre de leur travail diffèrent selon leurs années d'expérience et leur âge (Guillonnet et Kensey, 1998; Vacheret, 2001a). Également, les pratiques professionnelles évolueraient. Notamment, les agents de correction plus âgés ou ayant plus d'expérience développent une attitude plus indulgente et plus ouverte envers les détenus (Vacheret, 2001a).

Nous avons choisi ces éléments comme critères d'échantillonnage puisque ces différences au niveau des expériences et de l'âge peuvent faire varier les perceptions des agents de correction. Bien que l'âge soit souvent intimement lié au nombre d'années d'expérience au sein du SCC, nous avons préféré garder ces deux critères distincts.

2.4 DÉROULEMENT DE LA COLLECTE DE DONNÉES

2.4.1 Négociation du terrain de recherche

Notre projet de recherche a été accepté par le comité d'éthique de l'Université de Montréal en date du 22 janvier 2003.

Les premières démarches d'accès au terrain de recherche ont été effectuées auprès du Comité régional de recherche du SCC, chargé d'étudier les projets désirant se réaliser au sein d'établissements carcéraux fédéraux. En mai 2004, celui-ci nous donnait l'autorisation de réaliser le projet de recherche dans les trois établissements que nous avions ciblés préalablement.

Puis, le délégué syndical des agents de correction de la région du Québec a été contacté, en vue de faire accepter notre projet. Comme abordé précédemment, les agents de correction sont sans convention collective valide depuis juin 2002. Ceux-ci effectuaient différents moyens de pression pendant la période où nous voulions procéder à notre collecte de données. Il était important d'avoir l'accord des

représentants syndicaux de chaque établissement sélectionné en vue de s'assurer la collaboration de ceux-ci. Celle-ci nous a été donnée en juin 2004.

Ces deux démarches ont permis de faire accepter par le milieu notre présence, et notre projet de recherche comme étant indépendant du syndicat et de l'administration centrale. Nous avons un statut neutre, sans parti pris, ce qui était fondamental pour pouvoir recueillir les différents points de vue des acteurs.

Finalement, nous avons effectué des prises de contact auprès des trois établissements sélectionnés. Le même type de démarche a été fait au sein de chacun des établissements. Une première rencontre se faisait avec le coordonnateur à la recherche de l'établissement. En ce qui concerne le premier établissement, le représentant syndical et le chef des opérations sécuritaires étaient également présents lors de cette rencontre. Nous y convenions des modalités pour réaliser les entretiens avec les agents de correction et les observations. Une personne-ressource, lorsqu'elle n'était pas le coordonnateur à la recherche, nous était attribuée.

Nous avons demandé de faire parvenir une lettre de présentation de notre recherche à tous les agents de correction par courrier électronique pour solliciter leur participation. Une seconde lettre était également envoyée par courrier électronique à la fin de notre passage dans les établissements, pour remercier les agents de correction de leur participation à notre recherche et pour leur accueil.

2.4.2 Outils de collecte de données

En vue de recueillir les informations nécessaires dans le cadre de cette recherche, deux outils de collecte de données ont été construits.

a) *Schéma d'entretien*

Le schéma d'entretien est composé d'une question de départ et de deux sous-questions. La question de départ s'est énoncée comme suit : *J'aimerais que vous me parliez de votre travail auprès des détenus et de comment vous vous sentez dans le cadre de celui-ci.* Le but de cette question était de ne pas influencer les agents de correction à parler spécifiquement de leurs perceptions quant à leur sécurité mais de leur permettre d'aborder spontanément des thèmes en lien avec celles-ci. Les dimensions qui étaient particulièrement recherchées à ce niveau étaient les perceptions, les pratiques et les sentiments par rapport à leur travail et à leur relation avec les détenus.

La seconde question s'est intéressée spécialement aux perceptions quant à la sécurité des personnes rencontrées en entretien : *Pourriez-vous me parler de vos sentiments par rapport à votre sécurité?* Cette question était amenée lorsque les agents de correction n'abordaient pas spontanément le thème de la sécurité en première partie d'entretien.

Finalement, une dernière question a concerné les perceptions quant à la sécurité en fonction des lieux physiques de l'établissement de travail : *Pourriez-vous me parler davantage des lieux physiques de cet établissement en lien avec votre sentiment de sécurité et/ou d'insécurité?* Les endroits engendrant un sentiment et des perceptions de sécurité ou d'insécurité étaient recherchés, ainsi que les raisons et les éléments créant ceux-ci. Nous voulions amener les personnes faisant partie de notre échantillon à concevoir leur établissement de travail actuel en terme de lieux sécurisants ou non, pour ainsi aller chercher leur carte mentale.

Les répondants avaient à s'exprimer librement sur ces questions et des relances étaient effectuées en vue d'approfondir les thèmes abordés.

b) Grille d'observation

Pour compléter les informations recueillies auprès des agents de correction à l'aide des entretiens semi-directifs, nous avons effectué des périodes d'observation dans les établissements.

Une grille d'observation a été construite, à titre indicatif, pour nous donner des repères en dirigeant sommairement ces moments d'observation. Nos buts étaient d'avoir une image claire de l'espace physique des établissements visités et de prendre le temps de nous familiariser avec le fonctionnement, les règles, le langage et la réalité de ceux-ci, ainsi qu'avec le travail des agents de correction. Cela a permis d'avoir une meilleure compréhension de cet univers.

2.4.3 Processus de collecte de données

La collecte de données s'est faite directement dans les établissements. Nous avons pu bénéficier de l'autorisation de circuler dans les pénitenciers en vue de pouvoir discuter avec les agents de correction, leur présenter notre recherche, les solliciter pour participer aux entretiens et effectuer ces derniers. De plus, nous y avons fait les périodes d'observation.

Nous avons passé entre sept et huit jours de collecte de données dans chaque établissement, entre juillet et décembre 2004. Nous avions le statut de visiteuse au sein des pénitenciers; nous devions donc nous promener accompagnée. Pour des questions d'autorisation et de transport, nous avons été seulement en journée, c'est-à-dire entre 7h30 et 17h30 selon les établissements, à une exception près.

Comme nous avions une personne-ressource à qui nous pouvions nous référer en cas de besoin et qui était chargée de nous introduire dans le milieu, elle est apparue d'une aide considérable pour nous faire accepter des agents de correction, pour nous expliquer le fonctionnement interne des établissements, pour mettre en contexte

certaines de nos expériences et pour nous donner accès aux différents endroits au sein de l'établissement. Elles ont facilité des moments aussi simples que l'heure d'arrivée, les repas et les mouvements que nous avons faits au sein de l'établissement. Elles ont ainsi été très utiles dans le bon déroulement de notre collecte de données. Certaines de nos personnes-ressources ont été très attentives à nos besoins et à la recherche, en vue de nous permettre de recueillir le maximum d'informations pertinentes à celle-ci.

Lorsque cela était possible, nous avons participé aux rencontres de mise au point pour les agents de correction sur les événements importants arrivés (*briefing*), tenues au début des quarts de travail, pour y présenter notre recherche, solliciter leur participation et recueillir des noms de personnes intéressées à nous rencontrer en entretien. Lorsque cela était impossible, nous nous sommes promenée dans les pavillons pour présenter notre recherche aux agents de correction en compagnie du coordonnateur à la recherche.

Les personnes intéressées à réaliser un entretien avec nous ont été trouvées de trois principales façons :

- Certains agents de correction se sont portés volontaires suite à l'envoi du courrier électronique et ont signifié leur intérêt, soit par courrier électronique, soit en laissant leur nom à notre personne-ressource dans l'établissement;
- Certains agents de correction se sont montrés spontanément intéressés à notre recherche lors de nos passages sur leur lieu de travail;
- Certains agents de correction ont été sollicités par notre personne-ressource dans l'établissement, soit parce qu'ils étaient disponibles à ce moment précis pour un entretien, soit parce qu'ils correspondaient aux critères d'échantillonnage.

Nous avons effectué entre huit et dix entretiens avec des AC2 par établissements visités. Ce nombre était fixé en fonction de la participation des agents de correction aux entretiens, du nombre de jours que nous passions à ces endroits et de la saturation dans les thèmes abordés par les répondants. Effectivement, il est apparu que les thèmes se recoupaient largement après ce nombre d'entretiens. Ils ont pour la plupart

été réalisés dans les pavillons cellulaires, où travaillent principalement les AC2, sur leurs heures de travail, lorsqu'ils étaient disponibles. Certains entretiens ont été effectués dans différents autres lieux (contrôles, tours, bureaux administratifs, etc.). Ils ont tous été enregistrés sur support audio, sauf un. Ils duraient pour la majorité environ 60 minutes. Les personnes rencontrées en entretien avaient à signer un formulaire de consentement à la recherche et à l'enregistrement sur support audio avant de débiter l'entretien.

Pour permettre un maximum de confidentialité, nous avons procédé souvent dans un bureau adjacent au contrôle des pavillons ou dans un bureau de gestion de cas. Nous nous faisons interrompre quelques fois par différents employés, ayant soit besoin de quelque chose dans le bureau, soit besoin de parler à l'agent de correction rencontré.

En ce qui concerne les observations, elles se sont faites un peu partout au sein de l'établissement. Une visite globale du milieu a été effectuée. Du temps était ensuite passé dans les divers lieux au sein de l'établissement. Spécifiquement, ce sont les unités pavillonnaires qui ont été les endroits de prédilection pour les observations. Nous avons observé le fonctionnement de l'établissement, discuté avec les agents de correction et nous sommes familiarisée avec le milieu et sa réalité.

Nous avons amassé des descriptions relativement détaillées des lieux physiques et des notes de terrain sur différents événements auxquels nous avons assistés, ainsi que des points de vue et discussions avec un grand nombre d'agents de correction. Toutes ces informations représentent un matériel informel très riche, permettant de mieux comprendre le milieu carcéral et les entretiens ayant été réalisés. Ces observations ont été d'un grand apport dans notre familiarisation avec le langage, le milieu, le travail et la réalité des agents de correction.

Lors de notre passage dans les pénitenciers, nous avons également soumis un questionnaire à tous les membres du personnel de surveillance sur leurs sentiments et perceptions par rapport à leur sécurité. Ce questionnaire ne fait cependant pas partie

du présent mémoire. Celui-ci était rempli par les agents de correction individuellement. Il contenait différentes sections sur des éléments en lien avec le phénomène de l'insécurité parmi ce groupe professionnel, ainsi qu'un sondage de victimisation. Nous reviendrons sur celui-ci dans les limites de cette recherche.

2.5 PORTRAIT DES ÉTABLISSEMENTS VISITÉS ET DES PERSONNES RENCONTRÉES EN ENTRETIEN

Cette section présente le portrait des établissements visités et des agents de correction rencontrés en entretien dans le cadre de cette recherche. Nous y abordons la question de la représentativité de l'échantillon.

a) L'établissement de travail actuel :

Cette recherche s'est concentrée sur les établissements carcéraux fédéraux pour hommes de la région du Québec. Au sein de ceux-ci, trois pénitenciers à sécurité moyenne ont été choisis en vue de constituer l'échantillon de cette recherche.

En date du 11 avril 2004, les établissements à sécurité moyenne rassemblaient 61% des détenus masculins incarcérés dans un établissement carcéral fédéral (Service correctionnel du Canada, 2005b). Cela en fait le type d'établissement où le plus de détenus se trouvent.

Ces établissements accueillent des détenus qui comportent un risque moyen pour la collectivité et ayant besoin d'un contrôle (Service correctionnel du Canada, 2005a). Ils limitent modérément la liberté de mouvement, les privilèges et les possibilités d'affiliation entre détenus. Ces derniers sont libres à certains moments de la journée et peuvent se rendre dans différents endroits de l'établissement. La gestion d'un établissement à sécurité moyenne fait en sorte qu'un nombre important de contacts se produit entre membres du personnel et population carcérale. Ces établissements

comportent un périmètre de sécurité bien défini et contrôlé, avec grilles et système de détecteurs de mouvements, ainsi que des patrouilles motorisées (Service correctionnel du Canada, 2005a). Les armes ne sont habituellement pas utilisées à l'intérieur de ce périmètre.

Les trois établissements choisis ont été construits dans les années 1960, à quelques années d'intervalle, et sur des modèles relativement différents. Ils accueillent des populations carcérales distinctes. Ils ont tous entre 400 et 500 cellules disponibles.

b) Les agents de correction rencontrés en entretien

Vingt-sept entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des AC2 dans le cadre de cette recherche. Vingt-six ont été enregistrés sur support audio. L'entretien qui n'avait pas été enregistré sur support audio a été mis de côté, puisque les notes prises lors de celui-ci ont été jugées insuffisantes. Vingt-six entretiens représentent donc le matériel utilisé pour les analyses de ce mémoire.

Le *Tableau II* présente l'échantillon final de cette recherche et la population totale d'AC2 oeuvrant dans un établissement fédéral pour homme de la région du Québec en fonction des critères d'échantillonnage. De plus, il expose à la dernière colonne la représentativité de l'échantillon en comparaison à la population des AC2 travaillant dans des établissements fédéraux pour hommes de la région du Québec.

Comme démontré dans le *Tableau II*, l'échantillon se compose de 17 hommes et neuf femmes. Un peu plus du tiers de celui-ci est de sexe féminin. La très grande majorité d'entre eux est âgée entre 30 et 50 ans. Seulement deux agents de correction ont moins de 30 ans et deux ont plus de 50 ans. Près de la moitié de l'échantillon a neuf ans ou moins d'expérience. Six agents de correction ont de 10 à 19 ans d'expérience et huit ont 20 ans et plus. Il est possible d'affirmer que l'échantillon comporte une diversité interne satisfaisante compte tenu des objectifs de cette recherche.

Tableau II – Description de l'échantillon final et de la population totale des AC2 oeuvrant dans un établissement fédéral pour hommes de la région du Québec en fonction des critères d'échantillonnage

		Échantillon		Population		Échantillon/ Population
		Fréquence	%	Fréquence	%	%
Sexe	Femmes	9	34,6	137	21,3	7
	Hommes	17	65,4	505	78,7	3
	Total	26	100	642	100	4
Expérience	0-9	12	46,2	219	34,1	5
	10-19	6	23,1	166	25,9	4
	20 et +	8	30,7	257	40,0	3
	Total	26	100	642	100	4
Âge	20-29	2	7,7	27	4,3	7
	30-39	12	46,2	182	28,3	7
	40-49	10	38,4	259	40,3	4
	50 et +	2	7,7	174	27,1	1
	Total	26	100	642	100	4
Total		26	100	642	100	4

Quant à la représentativité de notre échantillon en fonction de la totalité d'AC2 oeuvrant dans des établissements pour hommes de la région du Québec, il inclut 4% de la population totale. Nous pouvons affirmer qu'il est assez représentatif de la population en ce qui concerne les critères d'échantillonnage. Tous les sous-groupes y sont bien représentés, sauf en ce qui a trait aux agents de correction ayant 50 ans et plus, qui sont sous-représentés dans l'échantillon. Il est possible d'affirmer que nous avons réussi à rejoindre un peu plus les femmes, les 30-39 ans et les personnes ayant moins d'années d'expérience au sein du SCC.

2.6 ANALYSE DES ENTRETIENS ET CRÉATION DE LA CARTE MENTALE

Tous les entretiens ont été retranscrits textuellement sur traitement de texte. Un compte-rendu de l'entretien a été rédigé pour tous. L'analyse pour les fins de ce mémoire s'est faite en trois temps. Nous avons d'abord analysé verticalement ceux-ci pour faire ressortir les thèmes centraux de chacun. Ensuite, une analyse horizontale,

ou transversale, a été effectuée en vue de mettre en relation les entretiens entre eux (Michelat, 1975).

Ces deux premières analyses ont visé la mise en lumière des perceptions des agents de correction quant à leur sécurité au sein de leur milieu de travail. Nous avons exploré quelles conceptions des agents de correction par rapport à différents éléments liés à leur milieu de travail font en sorte d'amener ou non une perception d'insécurité face à ce dernier.

À l'aide du logiciel NVivo version 2.0, nous avons procédé au codage et à l'élaboration d'une grille d'analyse des données. En utilisant un codage ouvert, les thèmes principaux et centraux ont émergé des entretiens (Dubouloz, 1996). Nous avons ensuite regroupé ces thèmes, en nous attardant particulièrement sur les propos concernant la sécurité des répondants.

Troisièmement, les informations contenues dans les entretiens sur les perceptions des agents de correction quant aux lieux physiques des différents établissements ont été rassemblées, en vue de créer la carte mentale des répondants. Le contenu des observations y a été ajouté, pour permettre une meilleure compréhension de celle-ci. Rappelons que la carte mentale est une représentation organisée d'un environnement spatial (Downs et Stea, 1977; Brantingham et Brantingham, 1984). Les établissements ont été découpés en plusieurs zones, correspondant relativement à leurs zones effectives et géographiques, selon la manière dont les personnes rencontrées en entretien décrivaient leur espace de travail. Les nœuds d'insécurité ont été identifiés. Puis, les éléments ayant un lien dans la génération d'un sentiment de sécurité ou d'insécurité sont ressortis des propos de notre échantillon.

2.7 LIMITES DE CETTE RECHERCHE

Une première limite possible à cette étude concerne la représentativité de l'échantillon en ce qui a trait aux établissements sélectionnés. Puisqu'ils sont tous de sécurité moyenne, il apparaît pertinent de se questionner sur leur représentativité parmi l'ensemble des pénitenciers québécois. Cependant, nous pouvons affirmer que, même de niveau de sécurité identique, les établissements choisis ont tous trois des particularités qui les différencient les uns des autres, notamment en ce qui concerne la population carcérale accueillie. De plus, les agents de correction rencontrés en entretien au cours de cette recherche avaient, pour la très grande majorité, des expériences dans divers établissements de niveaux de sécurité et de clientèles différents. Ils nous ont entretenu souvent de leur travail au sein d'autres pénitenciers. Nous croyons donc que les agents de correction nous ont parlé davantage de leur réalité et expériences en tant que membres du personnel de surveillance en milieu carcéral, plutôt qu'au sein exclusivement de leur établissement de travail actuel. De plus, comme les établissements à sécurité moyenne représentent la majorité des détenus et des effectifs, ils sont selon nous représentatifs du système carcéral. Nous ne croyons donc pas que ce point demeure une limite à notre étude.

Le fait d'avoir passé un questionnaire en même temps que les entretiens amène une remarque. Comme notre stratégie consistait à laisser les personnes rencontrées en entretien discuter spontanément de leurs sentiments et perceptions face à leur sécurité, ceux qui avaient rempli le questionnaire avant l'entretien pouvaient avoir une certaine idée des questions qui seraient posées pendant ce dernier. Mais, comme nous avons spécifié aux répondants que ces deux collectes de données étaient distinctes, nous ne croyons pas que cela puisse invalider nos résultats. De plus, il n'est pas apparu qu'il y avait des différences entre les répondants ayant rempli le questionnaire avant l'entretien et ceux n'ayant pas participé au questionnaire quant à leurs réponses.

Nos passages dans les établissements se sont faits en période de négociations syndicales. Au début de notre collecte de données, nous avons eu quelques difficultés avec certains agents de correction, qui ne voulaient pas nous parler et nous voir dans leur milieu en raison des négociations syndicales actuelles avec leur employeur. Le tout s'est rectifié lorsque le message de l'acceptation de notre passage par les représentants syndicaux des différents établissements a été retransmis. Nous avons également pu assister à certains événements démontrant le climat plutôt tendu entre certains employés et leurs supérieurs. Le reste de notre séjour s'est très bien déroulé et nous croyons avoir eu une excellente collaboration de la part des agents de correction. Cependant, il appert que nous occupions au sein des établissements une position relativement difficile à maintenir, ni du côté syndical, ni du côté des supérieurs. Nous avons dû faire attention pendant tout notre séjour pour tenter de demeurer neutre aux yeux des agents de correction.

Il est important de prendre en compte la possibilité que certains répondants aient amplifié leurs propos sur leur insécurité. Comme cela demeure un sujet d'actualité en milieu carcéral et un sujet de litige entre l'employeur et le syndicat des agents de correction dans la négociation de la nouvelle convention collective, ce point a retenu notre attention. Nous avons porté une attention toute particulière à ne pas rencontrer que des agents de correction impliqués au niveau syndical, en vue d'éviter ce biais. Également, il nous était relativement facile de cibler les gens de notre échantillon qui risquaient de tenir des propos de ce genre et il ne nous est pas apparu que leurs propos sur leur insécurité soient plus amplifiés que les autres agents de correction rencontrés lors de cette recherche. Ils traitaient cependant plus abondamment des relations avec l'employeur et des problèmes à ce niveau.

Selon nos propres caractéristiques, à savoir une jeune femme universitaire, il est possible de se questionner sur les réponses données par certains AC2 rencontrés pendant cette recherche. Le milieu carcéral demeure un lieu fermé, où il n'est pas nécessairement facile pour une personne extérieure de saisir sa complexité. Deux attitudes ont souvent été adoptées à notre égard lors de nos passages en

établissements par les agents de correction masculins : soit une plus paternaliste, nous mettant en garde contre les dangers que représente le milieu carcéral, soit une attitude davantage axée sur la séduction. Il semblait difficile pour un agent de correction adoptant l'une ou l'autre de ces attitudes d'exprimer clairement des craintes face à son milieu de travail, ou à l'inverse sa sécurité relative dans celui-ci et la facilité de ses tâches. Certaines amplifications ou minimisations des dangers de ce milieu de travail et des propos sur leur insécurité possiblement présentes dans leurs propos. Cependant, par la diversité des sexes et des âges de l'échantillon, cette limite semble circonscrite à très peu de personnes rencontrées lors de cette recherche et ne pas influencer de manière flagrante nos résultats.

Finalement, une limite de cette recherche a été le fait que nous nous faisons interrompre lors des entretiens avec les agents de correction. Il est apparu que cela est plus difficile pour les personnes rencontrées de s'exprimer librement et les interruptions ont fait quelques fois perdre le fil de la discussion. Cependant, nous avons fait le choix de rencontrer les agents de correction à leur travail, avec les limites possibles que celui-ci a causées. Cela nous a permis par contre de voir les agents de correction dans leur travail et de procéder aux moments d'observation.

ANALYSES

3. SENTIMENT DE VULNÉRABILITÉ EN
MILIEU DE TRAVAIL : PERCEPTIONS
DES AGENTS DE CORRECTION

Tu vois des affaires ici que tu n'as jamais vues ou que tu ne veux jamais voir. [...] Tu vois des affaires. Quand un gars se beurre plein de sa merde. Il est beurré de merde de la tête aux pieds et là il est coupé, et il saigne partout. Ce sont des affaires que tu ne verras jamais. Un moment donné, il faut que tu te prépares mentalement pour cela et il faut que tu te prépares mentalement à dealer avec cela si cela arrive et aussi à dealer avec l'éventualité que cela pourrait arriver. Et souvent ce qui est plus fatiguant que de dealer avec la situation immédiate est l'éventualité que cela pourrait se produire. (Jean, homme, 30 ans, 5 ans d'expérience au sein du SCC)

Ce chapitre présente les diverses perceptions des agents de correction quant à leur sécurité au sein de leur établissement de travail. Leurs propos mettent en scène différents thèmes. D'abord, la présence d'un sentiment de vulnérabilité parmi les agents de correction dans leur milieu de travail est discutée. Puis, divers types de risques qui amènent, selon les personnes rencontrées, ce sentiment de vulnérabilité sont présentés. Ensuite, les sources possibles à ce sentiment de vulnérabilité sont abordées. Ce chapitre se termine par une description des façons de réagir à ces risques, toujours selon les dires des agents de correction.

Sauf mention contraire, les propos présentés dans ce chapitre ont été tenus par les agents de correction indépendamment des critères d'échantillonnage, à savoir le sexe, le nombre d'années d'expérience au sein du SCC et l'âge de ceux-ci.

3.1 L'APPRÉHENSION D'UN SENTIMENT DE VULNÉRABILITÉ CHEZ LES AGENTS DE CORRECTION PAR LEURS PROPOS SUR LES RISQUES LIÉS À LEUR MILIEU DE TRAVAIL

Il y a présence d'un sentiment de vulnérabilité face à leur milieu de travail dans les propos des agents de corrections rencontrés dans le cadre de cette recherche, vulnérabilité liée directement à leur environnement professionnel. Tous les agents de correction rencontrés en entretien ont mentionné le fait qu'il pouvait se produire différents événements ou situations négatifs dans le cadre de leur travail. Ils sont qualifiés de risques, ou de dangers, par plusieurs d'entre eux. Ils représentent des situations auxquelles les agents de corrections sont exposés de façon plus ou moins probable et fréquente dans leur milieu de travail. En raison de la spécificité même de leur travail, les agents de correction sont en contact avec des événements difficiles ou des incidents marquants. Certains parlent de leur travail comme étant « à risque. »

[O]n sait qu'on a un travail qui est à risque. Il ne faut pas se cacher là. Avant de rentrer ici, on sait que c'est à risque. [...] Au point de vue sécurité, on sait toujours quelque chose qui nous fait penser tout le temps que cela peut arriver. Cela n'arrive pas souvent mais cela arrive. Cela peut arriver. (Édouard, homme, 46 ans, 18 ans d'expérience au sein du SCC)

Le milieu dans lequel ils gravitent est perçu comme générateur de risque. Le monde carcéral demeure pour les agents de correction un lieu fermé, chargé, difficile et précaire. Les personnes qui y travaillent se sentent à cet effet vulnérables à ce qu'il y arrive un événement, un danger.

Parce que, premièrement, le pen⁸ est un milieu fermé. [...] Ici, c'est parce que c'est un milieu chargé, tout est amplifié. Tout, tout, tout. [...] C'est un milieu où il faut vraiment que tu t'ajustes. C'est un environnement restreint un petit peu et des fois cela peut être violent, des fois cela peut être dangereux, cela peut être agressif. (Jean, homme, 30 ans, 5 ans d'expérience au sein du SCC)

Ce sentiment de vulnérabilité prend sa source dans l'incertitude liée à ces risques. La majorité des AC2 rencontrés en entretien ont abordé ce thème. Selon eux, un incident peut se produire n'importe quand dans leur milieu de travail. Un caractère aléatoire, imprévisible, est rattaché aux événements qui peuvent arriver. Les imprévus, les inattendus, sont légions en milieu carcéral, et font en sorte que cela devient moins sécurisant d'y graviter.

À la limite même, dans les rangées. Quand tu y vas, tu ne sais jamais ce qui peut arriver. (Aristide, homme, 44 ans, 21 ans d'expérience au sein du SCC)

L'incertitude qui caractérise les risques pour les agents de correction est également présente par leurs propos sur l'impossibilité de connaître totalement l'issue d'un événement qui se produit à leur travail. Lorsque les AC2 ont à intervenir, il devient moins sécurisant selon eux de ne pas savoir comment cela peut tourner et les

⁸ Pénitencier.

conséquences de cet événement, tant pour les agents de correction que pour les détenus. Nous reviendrons aux différents risques de ces deux groupes à la Section°3.2.

Mais, il reste qu'on marche sur des coquilles d'œufs. On ne sait jamais. [...] Je ne peux pas te dire que je me sens 100% en sécurité. [...] Mais, il reste qu'il y a un point d'interrogation. Jusqu'où cela va aller? Je vais t'avouer que ce qu'il va arriver là, je n'en suis pas sûr. Il n'y a personne qui sait, qui peut être sûr à 100% de sa sécurité. (Serge, homme, 49 ans, 19 ans d'expérience au sein du SCC)

La présence de ce sentiment de vulnérabilité se manifeste par le fait que les agents de correction réfléchissent aux risques possibles de leur milieu de travail. Un répondant a appelé ce phénomène l'imaginaire, terme qui nous est apparu bien le cerner. L'imaginaire fait en sorte que les agents de correction pensent aux différents événements qui pourraient se produire ou être dangereux dans le cadre de leur travail. Ces perceptions sont une appréhension de ce qui pourrait se produire. Les AC2 ont ainsi raconté en entretien divers scénarios dans lesquels ils prétendent se sentir plus vulnérables.

L'imaginaire, c'est juste qu'il y a une fraction de seconde, une fraction de je ne sais pas trop. De seconde. Qui te passe dans la tête et tu imagines que le gars en arrière de toi, qui marche un peu trop près, bien il t'agresse. Je ne sais pas comment dire. Tu ne le penses pas. Je peux me mettre à la place d'une femme qui se promène dans une ruelle, qui n'a pas nécessairement quelqu'un en arrière, mais qui va peut-être réfléchir à dire que peut-être, s'il y a quelque chose qui se passe, s'il arrive dans mon dos ou tu sais. Il y a de quoi dans le cerveau. Je prends l'exemple de cela. Cela aurait pu être un autre exemple. Donc, c'est cela. Tu vas dans une rangée et ce que tu t'imagines c'est peut-être qu'il peut arriver de quoi. C'est rien de concret. (Étienne, homme, 31 ans, 6 ans d'expérience au sein du SCC)

Selon les répondants, cette attitude est une façon de les garder conscients des risques liés à leur travail en milieu carcéral. La majorité des répondants affirme adopter cette attitude. Ils expliquent que celle-ci les amène à réagir plus promptement si un événement se produit et s'ils ont à intervenir rapidement.

Je pense que je reste conscient du danger qu'il peut y avoir. Je pense que ce n'est pas mauvais non plus de l'avoir cette conscience-là, parce que c'est cette conscience-là qui te fait agir d'une bonne façon aussi; qui te fait prendre des précautions et qui t'allume. Tu ne restes pas passif à te promener dans les rangées comme un zombi. (Étienne, homme, 31 ans, 6 ans d'expérience au sein du SCC)

Un élément en particulier ressort des propos d'un grand nombre de personnes rencontrées. Il fait en sorte que les agents de correction arrivent à évaluer la probabilité qu'il se produise un événement. Quelques-uns d'entre eux l'ont appelé la tension. Elle est définie comme étant le *momentum*, l'ambiance, au sein de l'établissement ou d'un pavillon cellulaire. Elle peut être vue comme une pression, un stress ou un malaise. Certains AC2 en parlent comme étant latente dans l'atmosphère : une dynamique qui diffère de la routine habituelle au sein de cet endroit, et qui indique qu'il se passe quelque chose d'inhabituel, pouvant être dangereux.

Des fois cela peut se sentir un peu, juste là, par exemple comment les détenus vont se promener. Cela c'est un signe des fois que oups là il y a quelque chose. Ou bien de la façon qu'ils te regardent. [...] Ce n'est pas palpable bien bien. C'est plus quelque chose que tu ressens. On dirait que c'est comme dans l'atmosphère. Quand on dirait que tu peux couper l'atmosphère en deux des fois. Autant quand un couple se chicane et que l'atmosphère est tendue, bien cela fait un peu cela. Tu sens. Voyons me semble il y a quelque chose qui se passe. Coudons. Cela ne sera pas du bonbon ce soir. (Lisa, femme, 33 ans, 4 ans d'expérience au sein du SCC)

La tension se voit selon eux particulièrement par des comportements et des attitudes différentes de la population carcérale. Cette tension peut rendre les agents de correction mal à l'aise ou davantage sur leurs gardes. Elle fait en sorte qu'ils se sentent moins en sécurité, faisant penser à ce qui pourrait se produire et permettant en ce sens de prendre le pouls de l'endroit.

Bien quand ils sont tous dans la rangée et que tu entres dans la rangée à deux officiers⁹. Tu es au bout de la rangée et il y a quelque chose dans la cellule qui sent le hash. Lorsque tu entres dans la cellule là tous les détenus sortent de leur cellule et te regardent. Tu es au bout de la rangée, penses-tu que tu vas te sentir à l'aise? Ils te regardent là et là tu as des commentaires : Hostie de chien. C'est la voix dans une cellule, tu ne sais pas d'où ça vient. (Jean, homme, 30 ans, 5 ans d'expérience au sein du SCC)

Certains agents de correction indiquent cependant qu'il est important de ne pas penser aux risques possibles de leur milieu de travail en permanence, puisqu'il deviendrait difficile de faire ce travail dans ces conditions. Cela serait ardu et éprouvant psychologiquement. Il appert donc essentiel aux yeux des répondants de trouver un juste milieu entre ces deux attitudes.

Il faut que tu fasses la part entre tu essaies de ne pas y penser pour ne pas trop stresser. Mais il faut que tu y penses pour prendre les moyens pour. Trouver le juste milieu. (Jeanne, femme, 32 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

Finalement, le sentiment de vulnérabilité des agents de correction dans leur milieu de travail est exacerbé par certaines de leurs perceptions. Particulièrement, les agents de correction affirment ne pas se sentir soutenus et protégés par leur employeur dans leurs fonctions. Ils se perçoivent vulnérables face à certaines décisions administratives, qui diminueraient selon eux leur sécurité au sein de leur milieu de travail.

⁹ Agents de correction.

De plus, une crainte de reproches, de critiques négatives, ou de conséquences à leurs interventions est présente dans les propos des agents de correction. Un sentiment d'être la personne qui sera blâmée en cas de problème à l'établissement traduit ce dernier élément. Ainsi, ils appréhendent les réactions venant des supérieurs et surveillent leurs comportements, restant sur le qui-vive à cet effet. Bien que cet élément n'a pas été abordé par une majorité de répondants, il apparaît central dans plusieurs propos.

C'est un paquet de choses qui, un moment donné, moi ce que j'ai réalisé, c'est qu'on te demande de faire des choses et tu y vas dans le meilleur de ta connaissance. Ce qui est malheureux, c'est comme si tu n'avais pas vraiment le droit à l'erreur. Même si je fais de mon mieux aujourd'hui, cela se peut que j'aie oublié de faire une affaire ou cela se peut que j'aie fait une affaire et que je l'aie peut-être mal faite. On se reprendra une autre fois; c'est fait, c'est fait. Mais, c'est souvent, cela je le déplore, c'est toujours de chercher une petite bibitte. On est toujours en pleine crise, à faire attention. Vont-ils se servir de ce que je viens de faire là? (Désirée, femme, 29 ans, 7 ans d'expérience au sein du SCC)

3.2 PERCEPTIONS DE RISQUES DIVERS DANS LE TRAVAIL D'AGENT DE CORRECTION

Les agents de correction ont identifié différents risques dans le cadre de leur travail lors des entretiens. Ces risques perçus par les répondants s'articulent autour de trois pôles spécifiques : les risques quotidiens, extraordinaires et à l'extérieur de leur lieu de travail. Ils sont présentés dans cette section.

3.2.1 Perceptions de risques quotidiens

Une première catégorie de risques perçus par les répondants sont les plus courants, vécus quotidiennement au sein des établissements carcéraux. Ils sont vus comme des éléments intrinsèques de leur milieu de travail et peuvent être soit pour les agents de

correction, soit pour les détenus. Selon les personnes rencontrées, il est réaliste et normal que différents incidents surviennent au cours d'une carrière en milieu carcéral.

Et cela je suis conscient que cela fait partie de mon métier. Je ne peux pas m'arrêter à cela. C'est sûr qu'un moment donné durant ma carrière, il va arriver des choses. Mais, je ne vis pas mal avec cela. C'est mon choix d'être agent de correction et cela vient avec. Je l'accepte. (Marsy, homme de 39 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

3.2.1.1 Risques pour les agents de correction

Selon les répondants, un risque encouru dans le cadre de leur travail est qu'ils soient victimes de violence. Cela se traduit par la possibilité de comportements ou manifestations diverses d'agressivité de la part de détenus. D'abord, les agents de correction disent risquer d'être victimes d'une agression physique, allant de la possibilité de recevoir un objet quelconque à celle d'être tué. Ainsi, ils indiquent des risques de se faire « piquer¹⁰, » bousculer, frapper, voire pris en otage. Certaines agentes de correction, et quelques collègues masculins, abordent spécifiquement les risques pour les femmes AC2 de se faire agresser sexuellement. De plus, les agents de correction craignent d'être blessés lors d'une intervention physique dans un incident.

Tu es une femme, il y a une possibilité que tu te fasses violer. Mais, tout le reste, c'est la même chose que les autres. À part l'agression sexuelle, c'est la même chose. Je peux avoir coups et blessures, je peux être tuée [...]. (Sidonie, femme, 29 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

Puis, verbalement, les personnes rencontrées perçoivent que des altercations avec les détenus peuvent se produire dans le cadre de leur travail. Diverses manifestations d'agressivité de la part de la population carcérale sont possibles. Particulièrement, les

¹⁰ Se faire frapper avec un pic, arme artisanale faite par les détenus en prison.

agents de correction peuvent se faire insulter, provoquer ou menacer de mort ou d'autres choses par les personnes incarcérées.

J'ai déjà eu des menaces de mort à travailler ici. (Désirée, femme, 29 ans, 7 ans d'expérience au sein du SCC)

Finalement, les agents de correction indiquent qu'il y a des possibilités que des détenus tentent de les manipuler ou de les intimider. Ces comportements s'inscrivent dans l'éventualité qu'un détenu fasse du chantage aux agents de correction, laissant craindre à ces derniers pour leur sécurité. Les personnes rencontrées affirment que les détenus testent les membres du personnel pour savoir s'ils sont des cibles potentielles à ce genre de comportements.

C'est plus une game d'intimidation qu'ils vont faire. Par contre, dans la grande cour, c'est arrivé souvent que les détenus menacent. Il y en avait un qui se promenait avec un exacto¹¹ et il rentrait et sortait devant les officiers. (Sidonie, femme, 29 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

Les femmes apportent des propos qui diffèrent un peu de leurs homologues masculins, indiquant qu'il semble y avoir des divergences dans les relations qu'elles entretiennent avec les détenus et dans leurs perceptions de la population carcérale. Certaines femmes abordent que les détenus peuvent tenter d'installer une dynamique de séduction avec elles. Cela peut se traduire par des commentaires ou des compliments sur leur physique, par un *regard sexuel* ou par une attitude différente selon le sexe de l'agent de correction. Cela peut créer un malaise et une gêne chez celles-ci, et représente en quelque sorte une forme d'intimidation.

Je ne sais pas si tu as remarqué, mes pantalons sont super grands. Bien, je trouve qu'ils ne sont pas assez grands, tu comprends? [...] Les détenus nous regardent, même si je les connais tous super bien. Je viens mal en dedans. Parce que j'ai l'impression que je n'ai aucun linge sur le dos. J'ai l'impression qu'ils me regardent tous. Je le sais, quand je suis passée, ils ont

¹¹ Objet à lame rétractable servant notamment en menuiserie.

tous les yeux sur mes fesses. Ou bien quand ils te regardent de loin, ils parlent. Tu sais qu'ils parlent de toi. Même si je travaille tout le temps à la même place, cela ne change pas. [...] [J]e te dirais que, toutes les femmes, quand on passe sur l'heure du dîner, que les détenus sont dans la petite cour [...] et tu as deux cents yeux qui te regardent, c'est quelque chose. Si je pouvais rentrer en dessous de l'asphalte. Même si cela fait des années que je suis ici, je n'ai jamais été capable de m'adapter à cela. Je vis avec parce que je n'ai pas le choix. (Sidonie, femme, 29 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

Un agent de correction rencontré résume les différents risques de violence possibles de la part des détenus.

Bien cela peut être de l'intimidation, cela peut être de la violence comme à l'extérieur un peu mais plus concentrée. De la violence psychologique, de la violence verbale. Donc menace. Cela peut être des voies de fait. Il y a plusieurs degrés dans cela mais voies de fait de toutes les sortes. Que ce soit une poussée ou un coup de poing, tirer des affaires, menace verbale, menace de porter assaut sur toi, sur ta famille, sur tes biens. Dénigrer ton travail, te verbaliser des obscénités aussi. N'importe quoi. (Jacques, homme, 49 ans, 28 ans d'expérience au sein du SCC)

Puis, une majorité des répondants a traité des possibilités de contracter certaines maladies, tels le Sida ou des hépatites notamment, par le contact avec des fluides corporels des détenus ou des objets contaminés leur appartenant. Cette crainte se concrétise dans différentes situations liées à leurs tâches. Cela peut être en se piquant sur une aiguille ou une lame de rasoir d'un détenu lors d'une fouille de cellule ou d'effets personnels. Également, les agents de correction peuvent se faire lancer des liquides corporels (urine, sang et selles) par la population carcérale. Ou alors, ils peuvent entrer en contact avec des fluides contaminés en intervenant lors d'un incident.

Les maladies qui sont toujours omniprésentes. Cela avec c'est une cause d'insécurité. Quand on intervient, si on est en contact avec des fluides, avec du sang, de la salive, ou peu importe le liquide, tu as toujours le stress de : Je vais-tu attraper une maladie? (Zachary, homme, 44 ans, 20 ans d'expérience au sein du SCC)

Une des personnes rencontrées en entretien raconte à cet effet qu'elle s'est coupée sur un objet appartenant à un détenu lors d'une procédure habituelle de fouille, rendant le risque de contamination effectif. Cet incident lui demande de prendre différents moyens en vue de prévenir le développement de maladies (vaccins, traitements préventifs, tests médicaux) et de prendre diverses mesures en vue de protéger ses proches contre une éventuelle transmission.

3.2.1.2 Risques pour la population carcérale

Les répondants abordent également la présence de risques pour les détenus. Comme ils sont le groupe professionnel chargé d'intervenir quotidiennement avec les détenus, ce sont eux qui sont témoins de la violence entre personnes incarcérées et qui ont à y réagir. Qu'il s'agisse d'agressions physiques, de batailles, d'altercations verbales, de règlements de compte ou de pression pour contraindre un détenu à faire quelque chose, ces risques pour la population carcérale peuvent entraîner des blessures, voire la mort d'un détenu. C'est à cet effet le thème des relations entre personnes incarcérées qui est abordée dans ces propos.

Et, comme il n'y a pas longtemps là, [...] il y a des gars qui se sont faits donner la volée, il y en a qui se sont faits piquer, il y en a qui se sont faits menacer. (Jacques, homme, 49 ans, 28 ans d'expérience au sein du SCC)

Quelques AC2 abordent en parallèle le risque pour la santé des détenus; qu'ils soient malades ou morts, par suicide ou naturellement. Une agente de correction énonce qu'elle pense régulièrement, lors de ses tournées, qu'il est possible qu'elle trouve un détenu mort sans qu'elle ne se soit rendue compte de ce qui se passait.

[J]e t'ai dit un peu ma crainte de ne pas voir s'il y en a un de décédé. (Sidonie, femme, 29 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

3.2.2 Perceptions de risques extraordinaires

Il existe en second lieu des risques moins communs, plus extraordinaires, présents dans les discours d'une grande proportion des agents de correction rencontrés en entretien. Se produisant également au sein de l'établissement, ils apparaissent dans les propos des répondants comme ne faisant pas partie des risques quotidiens de leur travail. Bien qu'ils soient également possibles, ils demeurent moins courants, plus inhabituels. C'est pour cette raison que nous les qualifions d'extraordinaires.

Premiers éléments entrant dans cette catégorie sont les possibilités de mouvements collectifs ou d'émeutes. Les agents de correction rencontrés parlent ainsi par exemple de l'émeute ayant eu lieu au pénitencier d'Archambault en 1982. Ils se remémorent les collègues qui y ont perdu la vie ou la racontent tout simplement, sans l'avoir nécessairement vécue. Ils discutent des probabilités que de telles situations se reproduisent à moyen ou à long terme. Bien qu'il soit clair pour eux que l'éventualité qu'un tel événement se reproduise est assez faible, cela demeure possible.

C'est sûr qu'on ne voit plus bien bien cela [...] [d]es émeutes, mais ce sont des choses qui pourraient arriver quand même. (Anna, femme, 32 ans, 10 ans d'expérience au sein du SCC)

Différents dangers possibles, apparaissant avoir peu de chances de se produire concrètement, ont également été abordés par les personnes rencontrées. Une certaine dimension improbable caractérise à cet effet les risques extraordinaires. Chaque personne a un événement particulier, spécifique, provenant de son propre imaginaire, pour illustrer la possibilité d'événements sortant de l'ordinaire dans le cadre de leur travail. Ces risques peuvent être qu'un détenu fasse entrer une arme dans le pénitencier dans le dessein d'une agression armée sur le personnel, urine dans la soupe des membres du personnel ou lance un cocktail Molotov dans le contrôle des

agents de correction en pavillon. Également, un répondant a évoqué la possibilité d'être blessé par balle dans une tour ou dans la grande cour par une personne se trouvant à l'extérieur de l'établissement. Une agente de correction résume le risque qu'elle encourt selon elle lors des tournées dans les rangées de détenus de son établissement de travail actuel.

Juste un exemple, [...] les portes de cellules dans les rangées, dans le bas de la porte, il y a un espace peut-être de cela. La porte ne va pas jusqu'à terre. [...] Donc, moi, quand je fais ma tournée ou je fais un compte, regarder les détenus par le hublot, je ne m'approche jamais. Je ne suis jamais collée sur la porte comme beaucoup font. Parce qu'un coup de couteau sur les chevilles ou. Moi je ne veux pas avoir cela. (Désirée, femme, 29 ans, 7 ans d'expérience au sein du SCC)

Cette perception de risques plus improbables, extraordinaires, apparaît refléter une certaine croyance que tout peut se produire en prison. Tel qu'abordé précédemment, les répondants perçoivent le milieu carcéral comme propice à l'avènement d'incidents et d'événements difficiles, dangereux. Ceux-ci sont de divers ordres, mais il n'est cependant jamais possible de savoir ce qui se produira effectivement. Cela fait en sorte que les agents de correction s'attendent à tout de leur milieu de travail.

Comme je te dis, il y a toujours des risques. Toujours, toujours. Il ne faut pas les ignorer. Cela se pourrait toujours qu'on se fasse poigner dans une rangée par des détenus, qu'on se fasse piquer ou que n'importe quoi. (Anna, femme, 32 ans, 10 ans d'expérience au sein du SCC)

3.2.3 Perceptions de risques à l'extérieur du milieu de travail

Finalement, la grande majorité des agents de correction perçoit des risques à l'extérieur du milieu de travail, c'est-à-dire dans leur vie personnelle. Ces dangers seraient cependant créés par le fait qu'ils travaillent en milieu carcéral. Ils prennent différentes formes et sont soit pour eux, soit pour leurs proches.

3.2.3.1 Risques pour les agents de correction

Les agents de correction rencontrés en entretien affirment qu'ils peuvent vivre de l'intimidation ou des menaces de la part de certains détenus à leur domicile, ou à l'extérieur du pénitencier. Les propos tenus à ce niveau s'inscrivent davantage dans une crainte de représailles de la part de détenus à l'extérieur de l'établissement, mais pour des événements ou des interventions faites dans celui-ci.

Mais c'est sûr qu'il y a des AC2 aussi qui ont eu des menaces, des affaires de même. [Nom d'un établissement] cela ne fait pas si longtemps. C'est un couple, tous les deux travaillent [nom d'un établissement]. Tout de suite après qu'ils ont fait transféré des [détenus] [nom d'un établissement], ils ont eu des menaces et même deux gars en auto sont allés chez eux. Avec une arme avec un laser, ils pointaient comme cela dans la maison. (Gervaise, femme, 45 ans, 26 ans d'expérience au sein du SCC)

Les personnes rencontrées en entretien indiquent également un risque de rencontrer de façon fortuite des détenus dans un lieu public. Les festivals, les fêtes publiques et les autres lieux où se trouvent de grosses foules seraient des endroits propices à ce genre de rencontre. Les agents de correction avancent la crainte d'altercation verbale ou physique entre ex-détenu et membre du personnel de surveillance en ces occasions.

Je suis rentrée au Service j'avais 23 ans. Je sortais moi là, j'avais du fun, c'était la belle vie, le gros salaire. Je veux dire, écoutes, je restais chez ma mère et c'était la grosse vie. Je sortais et j'allais dans tous les festivals, j'allais dans tous les partys. Je vais te dire que tu apprends assez vite à regarder qu'est-ce qui t'entoure et où tu es. Cela t'arrive un moment donné, il y a quelqu'un qui te tape sur l'épaule, tu te revires et c'est un bandit¹². Les premières fois que cela t'arrive là, tu vires croche un peu parce que tu ne sais pas comment cela va se passer. Il y avait un gars que j'avais fait descendre dans le trou, quand je l'ai croisé dehors, je n'avais aucune idée comment c'était pour se passer. Finalement, il était comme relax. Hé, hé, hé! Qu'est-ce que tu m'avais dit? Il m'a gossée un peu. Mais,

¹² Terme utilisé par certains agents de correction pour désigner les détenus ou les ex-détenus.

c'est resté correct. Je n'ai pas eu peur. Je me demandais comment c'était pour se passer et j'ai vu que cela se passait bien. (Clotilde, femme, 33 ans, 10 ans d'expérience au sein du SCC)

3.2.3.2 Risques pour les proches

Un autre type de dangers possibles à l'extérieur de l'établissement est une menace directe pour les proches. Elle s'inscrit également dans les craintes de représailles de la part de détenus, mais passant par leurs proches. Les AC2 parlent d'intimidation et de menace pour l'intégrité physique de leur famille. Certains craignent que leur famille soit victime de violence de la part de détenus ou d'ex-détenus, ou ait des répercussions du travail de leur proche en milieu carcéral.

Moi ce qui me stresse le plus c'est le détenu. Le plus grand stresseur pour moi c'est ma famille. J'ai peur qu'un jour il y quelqu'un qui va apparaître dans ma porte et qu'il va m'en vouloir pour. [...] J'ai déjà eu des menaces où j'avais peur pour ma famille; je suis même allé jusqu'à penser à acheter une arme, tu sais ce que je veux dire. [...] Je n'aime pas cela. J'ai peur de cela pour mes enfants et pour ma femme. C'est l'affaire que je n'aime pas. (Jean, homme, 30 ans, 5 ans d'expérience au sein du SCC)

3.3 ÉLÉMENTS PARTICIPANT À LA GÉNÈSE D'UN SENTIMENT DE VULNÉRABILITÉ SELON LES AGENTS DE CORRECTION

Pour les agents de correction, divers éléments de leur milieu de travail concourent à leurs sécurité ou leur insécurité. Ces éléments deviennent selon eux des sources à leur vulnérabilité. Ils nous permettent d'appréhender plus spécifiquement le phénomène de l'insécurité en milieu carcéral parmi ce groupe professionnel. Trois éléments ont été particulièrement traités en entretien par les répondants et sont abordés dans cette partie : le regard des agents de correction sur leur statut, sur les détenus et sur les collègues de travail.

3.3.1 Le regard des agents de correction sur leur statut

Le statut des agents de correction au sein de leur milieu de travail est perçu par plusieurs d'entre eux comme une source de vulnérabilité. Leur rôle d'autorité les rend plus vulnérables face aux divers risques du milieu carcéral. De plus, ce sont eux qui ont à assurer la sécurité au sein de l'établissement et de la population carcérale. Notamment, avoir à intervenir auprès de détenus en utilisant leur rôle d'autorité ou argumenter avec un détenu sont vus comme des situations plus risquées.

J'ai comme tout le temps un peu peur d'avoir une taloche. Je te dirais surtout quand j'argumente avec des détenus et le ton monte. Et ils s'approchent de toi. (Sidonie, femme, 29 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

Pour illustrer cet élément, plusieurs des personnes rencontrées en entretien ont abordé la question de l'uniforme qu'elles portent au travail. Il est pour elles la représentation du rôle d'autorité, faisant ressortir l'aspect *policier* de leurs tâches et aurait un impact négatif sur la vision qu'ont les détenus des agents de correction. Une barrière se créerait entre ce groupe professionnel et la population carcérale, augmentant les risques pour ces premiers. Dans le cas d'une agression, les détenus s'attaqueraient selon certains répondants à l'uniforme, à l'autorité, plutôt qu'à la personne qui le porte.

Pour eux autres, tu représentes la loi, tu représentes le gars qui l'embarre à tous les soirs, tu représentes même la police qui l'a arrêté. Lui, tout ce qu'il a eu le goût dans sa vie, tout ce qui lui a fait mal dans sa vie, qui l'a amené en prison, c'est le cops¹³. Donc, qu'elle soit bleue, verte ou mauve, c'est l'uniforme eux autres. La chemise bleue, elle est bleue, dans le jargon, c'est un screw¹⁴. Eux autres, pour eux autres, cela représente l'autorité. (Pascal, homme, 37 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

¹³ Anglicisme signifiant une personne assumant un rôle d'autorité dans le cadre de son travail, comme les policiers et les agents de correction. Ce terme n'est pas courant dans le milieu carcéral; c'est la seule fois où nous avons entendu celui-ci.

¹⁴ Agent de correction dans le langage des détenus.

3.3.2 Le regard des agents de correction sur les détenus

Tous les agents de correction rencontrés perçoivent la proximité avec les détenus comme augmentant leur vulnérabilité dans leur milieu de travail. Les tâches d'un agent de correction amènent à travailler en lien direct avec les détenus, en contact de proximité. Ce contact fait en sorte qu'il y a, selon eux, une plus grande possibilité qu'il se produise un événement. Certains AC2 affirment carrément qu'il y a un risque partout où il y a des détenus. À l'inverse, les endroits sans contact physique avec la population carcérale génèrent davantage de perceptions de sécurité.

Bien, par rapport aux sentiments, je te dirais qu'il n'y a pas une place que tu te sens plus en sécurité que d'autres, parce que tu as contact fréquent avec les détenus. Tu es toujours avec des détenus, dans un [établissement à] sécurité médium¹⁵. (Pascal, homme, 37 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

Particulièrement, le fait de se retrouver en forte infériorité numérique insécurise les agents de correction. Ils ont l'impression dans ce cas que les détenus auraient l'opportunité d'effectuer un mouvement collectif ou de faire une attaque contre les membres du personnel s'ils le désirent. Ils se sentent plus vulnérables, puisque leur petit nombre ne fait pas en sorte qu'ils puissent réagir contre plusieurs détenus.

On est entouré constamment de détenus. Ici, le soir, on se ramasse qu'on est trois officiers avec 100, 110 détenus. [...] Ce qui veut dire que, s'il se passe quelque chose, on n'est pas beaucoup. Vraiment pas. Il faut demander du backup, il faut demander de l'aide. (Zachary, homme, 44 ans, 20 ans d'expérience au sein du SCC)

La majorité des AC2 rencontrés en entretien aborde la difficulté première de travailler avec des êtres humains. Cela fait en sorte qu'ils perçoivent leur travail comme ardu, puisqu'il n'est pas possible de savoir à quoi s'attendre d'eux. C'est une fois de plus l'incertitude de ce qui peut arriver dans le cadre de leur travail qui fait que des risques sont perçus.

¹⁵ Établissement à sécurité moyenne

On dit souvent que le produit le plus dur c'est le diamant. Ce n'est pas vrai. Le plus dur c'est l'être humain. Tu ne sais jamais ce qu'il va penser et ce qu'il va faire. Il va te dire Oui, oui, oui, oui. Et, de l'autre bord, il se retourne. Ou il ne grogne jamais et un moment donné il explose. [D'un autre détenu,] on va dire le contraire : il grogne tout le temps. Mais, tu regardes sa fiche et il n'a jamais explosé, il n'a jamais été agressif envers un membre du personnel. Il est correct tout le temps. (Pierre, homme, 41 ans, 22 ans d'expérience au sein du SCC)

Aux yeux de certains agents de correction, les personnes incarcérées représentent un risque puisque ce sont des gens ayant été condamnés pour un crime par le tribunal. Les agents de correction interviennent donc auprès de criminels.

Mais, il reste que tu marches parmi des criminels. (Pascal, homme, 37 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

Le fait d'avoir commis un ou des crimes ferait en sorte selon eux que la probabilité de commettre d'autres actes illégaux ou dangereux est plus élevée.

Bien on a un condensé de détenu. Tous les détenus, ils ont tous fait leurs preuves en quelque part. [...] Partout les détenus se sont tous des détenus qui ont un potentiel de dangerosité, de violence, plus que dans la rue. (Édouard, homme, 46 ans, 12 ans d'expérience au sein du SCC)

Poussant plus loin, les agents de correction évaluent le risque que représente un détenu selon le ou les crimes qu'il a commis. Une distinction est donc faite entre les gens ayant perpétré des crimes de violence, qui représentent selon eux un plus grand risque, et ceux condamnés pour des crimes contre les biens. Le fait d'avoir déjà commis un crime de violence augmenterait les risques que la personne commette un autre acte de ce genre.

Là-bas [parlant de son ancien établissement de travail], on a plus des individus qui sont moins organisés mais qui ont des crimes de violence. La personne va me faire des menaces de violence, oui je vais la prendre au sérieux. (Jeanlin, homme, 38 ans, 15 ans d'expérience au sein du SCC)

Les agents de correction font la distinction entre les détenus selon de différentes caractéristiques. Certaines personnes incarcérées sont vues comme représentant un plus grand risque pour les membres du personnel de surveillance. Notamment, certains détenus auraient en général des caractères plus enclins à la violence. Des différences existeraient donc au niveau individuel au sein de la population carcérale.

Vous savez, la tolérance au niveau des caractères. On a près de 550 détenus ici. Bien ce sont 500 caractères différents. Il y en a qui sont plus bouillants que d'autres. (Eugène, homme, 36 ans, 7 ans d'expérience au sein du SCC)

Plus spécifiquement, des sous-groupes de détenus ont été abordés, par exemple les personnes affiliées à des groupes criminels organisés. Ces propos sont ressortis davantage dans les établissements où se trouve effectivement ce genre de population. Quelques agents de correction affirment que les *motards*¹⁶ sont les gens qui ont le contrôle de l'établissement, de la population carcérale. Ils s'assureraient que les détenus sont calmes en vue de pouvoir retirer le maximum de privilèges pendant leur incarcération. De plus, ils tenteraient d'occuper des postes de pouvoir, par exemple au niveau du comité de détenus, ce qui leur permettrait de prendre certaines décisions en négociant avec la direction de l'établissement. Ils pourraient finalement représenter un réel danger en cas de menaces à l'égard des membres du personnel, car ils ont selon les répondants les moyens et le pouvoir de les actualiser.

Ici, c'est les motards qui contrôlent le pénitencier. La journée que les motards cela ne fera plus leur affaire, cela va être le bordel. (Maxime, homme, 32 ans, 9 ans d'expérience au sein du SCC)

¹⁶ Groupes criminels organisés actifs au Canada, particulièrement au Québec.

Les membres de gangs de rue sont un second sous-groupe abordé par les AC2. Ils sont vus comme pouvant représenter un risque pour les agents de correction. Ils sont décrits comme irrespectueux et désireux de prouver leur force aux autres détenus et aux membres du personnel.

Tu as beaucoup plus que dans le temps de gangs de rue. Les petits flos¹⁷ qui ne respectent rien et qui veulent se prouver et faire les gros tuffs. Ils sont plus baveux. Je trouve qu'il y a plus de cette clientèle-là. (Jeanne, femme, 32 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

Ces deux groupes sont à un certain point comparés entre eux : les membres de gangs de rue sont considérés comme un risque plus grand de violence physique que les *motards*, par leur imprévisibilité et leur contestation plus forte de l'autorité.

Tu vas avoir, exemple, les gangs de rues, les gangs de rue ont beaucoup moins de classe, ont beaucoup moins de discipline. Donc ils sont beaucoup plus vifs, exemple que les motards. Les motards, avant de s'en prendre à toi là, cela en a pris beaucoup avant qu'ils s'en prennent à toi. Ils vont te poursuivre, ils vont te donner des signes, ils vont te dire Regarde ok, éloignes-toi, arrêtes-toi un peu. Tu t'acharnes sur nous autres. Donnes-nous un break un peu. Ils vont te donner des avertissements. Les gangs de rue, eux autres, ils ne le feront pas. Ils ont moins de classe. Cela va être plus Bang! Bang! Bang! (Eugène, homme, 36 ans, 7 ans d'expérience au sein du SCC)

D'autres caractéristiques de détenus sont perçues par notre échantillon comme augmentant le risque qu'ils représentent pour un agent de correction. Un détenu vu comme révolté, violent, en crise, agressif et/ou ayant des problèmes avec l'autorité crée un plus fort sentiment de vulnérabilité parmi les répondants. La méfiance face aux membres du personnel est un autre élément. La présence de problèmes au niveau de la santé mentale, un haut taux de récidive ou de faibles chances de réinsertion sociale sont également perçus comme représentant un plus grand risque.

¹⁷ Jeunes hommes, enfants.

Un détenu en état d'intoxication, soit à l'alcool ou aux drogues, est considéré comme un risque important pour les membres du personnel par l'imprévisibilité de ses comportements. Le PCP¹⁸ est la drogue la plus crainte par les agents de correction, puisqu'une personne en ayant consommé devient agressive et très difficile à maîtriser. De plus, l'alcool frelaté, ou *broue*, faite par les détenus, peut créer des effets secondaires incontrôlables, car ceux-ci y mélangent différentes substances.

Il y a des situations exemple, si les détenus ont bu plus que d'habitude. S'il y a une batch de PCP qui est entrée. Une drogue qui fait bien peur parce qu'ils deviennent d'une violence inouïe. (Hélène, femme, 47 ans, 18 ans d'expérience au sein du SCC)

Certaines caractéristiques des détenus induisent au contraire des sentiments moindres de vulnérabilité parmi les agents de correction. Un détenu ayant une cote de sécurité plus faible est considéré comme moins dangereux. L'implication dans des programmes au sein de l'établissement ou un certain cheminement au plan personnel diminue les perceptions de risques. Le fait d'être plus avancé en âge, ainsi que de plus longues sentences, font en sorte que les agents de correction perçoivent un détenu comme représentant un plus faible risque. Les personnes rencontrées croient que ces détenus désirent des relations plus harmonieuses avec le personnel et évitent davantage la confrontation.

Ils sont ici à moyen terme ou à long terme. [...] Mais on a des gars ici pour un minimum de 36 à 48 mois. [...] Il n'y a pas personne, il n'y a pas un être humain sur la terre qui voudrait vivre en confrontation 10 heures par jour. Il n'y a personne qui est intéressé et qui cherche cela, pas dans un médium en tout cas. Le gars cherche à atteindre un certain équilibre et éviter certains problèmes. Donc cela joue sur les deux bords. (Jacques, homme, 49 ans, 28 ans d'expérience au sein du SCC)

¹⁸ Phencyclidine : drogue synthétique peu onéreuse réputée pour ses propriétés anesthésiques et son degré de toxicité élevé, créant de nombreux effets secondaires.

Finalement, les répondants affirment qu'ils se sentent plus en sécurité lorsqu'ils connaissent les détenus qui se trouvent autour d'eux. Cette connaissance permet d'évaluer les risques qu'ils représentent.

Mais, mon sentiment de sécurité, c'est d'après ce que je ressens vis-à-vis de moi et mon secteur de travail ici. Et moi, c'est ce que je ressens vis-à-vis les autres détenus. Le feedback des autres détenus. Tu le ressens cela quand cela ne marche pas. Tu le vois. Cela fait sept ans que je les connais et je le saurais, d'après les comportements, si ma sécurité... (Marsy, homme, 39 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

3.3.3 Le regard des agents de correction sur leurs collègues

Différents éléments en lien avec les collègues de travail influencent les perceptions des personnes rencontrées quant à leur sécurité. Toutes les femmes de l'échantillon et la très grande majorité des hommes ont abordé cette question en entretien.

Les collègues réfèrent à ce niveau pour la majorité des agents de correction aux autres membres du personnel de surveillance (AC1 et AC2). Cependant, pour quelques personnes rencontrées en entretien, cela inclut d'autres membres du personnel, par exemple les agents de libération conditionnelle (ALC).

Les liens noués et la confiance en ses collègues sont des éléments primordiaux dans la constitution d'une perception de sécurité au sein de l'établissement de travail. Cette importance s'inscrit dans une croyance que les collègues agents de correction sont le principal fondement de leur sécurité dans leur milieu de travail.

Moi je dirais que la sécurité on la fait entre nous. (Maigrat, homme, 59 ans, 31 ans d'expérience au sein du SCC)

Les personnes rencontrées se basent sur différentes caractéristiques de leurs collègues pour évaluer leur confiance en ces derniers. Un collègue est jugé selon sa façon d'interagir avec la population carcérale, tant au niveau des relations qu'il est capable de créer avec les détenus, qu'au niveau de sa manière d'intervenir. Les agents de correction se sentent davantage en sécurité en compagnie d'un collègue qui sait se faire respecter par la clientèle et qui intervient avec fermeté, confiance en lui et adéquation.

Ce n'est pas nécessairement la grosseur des bras que je vais regarder. Mais la relation qu'il est capable d'avoir avec un détenu. Comment il se conduit habituellement. La façon qu'il va gérer cela. [...] C'est plus une façon que la personne interagit avec les détenus qui va faire que je vais être en confiance avec. Et qui est capable par exemple de mettre ses pieds à terre et de dire : Écoutes là, tu n'as pas le droit à cela. C'est cela. C'est la façon de le dire aussi. Si tu es capable de dire : Non et écoutes, si tu n'es pas content de la décision, c'est un point de vue. Tu peux aller voir nos boss ou je ne sais pas, une autre personne. Mais pas crier. (Pauline, femme, 32 ans, 9 ans d'expérience au sein du SCC)

De plus, un collègue expérimenté, conscient d'œuvrer dans un milieu à risques et possédant une bonne capacité d'adaptation et un jugement adéquat renforce la confiance des agents de correction. Les AC2 comptent de plus sur le temps de réaction de leurs partenaires dans une situation demandant promptitude.

Et dépendant avec qui je vais travailler. Si je travaille avec des gens d'expérience, avec qui j'ai déjà intervenu dans d'autres situations, je me sens relativement bien à ce moment-là. Car je sais que je peux compter sur des confrères. (Serge, homme, 49 ans, 19 ans d'expérience au sein du SCC)

Au contraire, un membre du personnel assurant qu'il se sent parfaitement en sécurité et qui n'est pas conscient des risques du milieu de travail devient moins sécurisant pour ses collègues, car il peut adopter une attitude peu axée sur la sécurité, et par conséquent plus risquée.

L'AC2 qui dit que lui il a peur de rien, et que lui a peur de rien et venez-vous en, et c'est ci et c'est cela. Cet AC2-là il peut être dangereux. Si tu es toujours sur tes gardes, que tu as toujours une crainte, tu vas peut-être pouvoir t'en sortir. Ok? De là à dire que je me sens en sécurité. Je pense que la journée où je vais rentrer au pénitencier et que je vais dire moi ici je suis safe, je suis mieux de lâcher la job. (Pascal, homme, 37 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

Le sexe de l'AC2 est une caractéristique dans la présence ou non d'une perception de vulnérabilité chez les collègues. Restant encore minoritaires dans un monde d'hommes, les femmes agentes de correction semblent amener une plus grande crainte parmi leurs collègues masculins. Ces derniers ne sont pas convaincus qu'elles pourront intervenir physiquement de manière efficace en cas d'événements requérant ce genre d'intervention. Elles ont à faire la preuve qu'elles sont aptes à effectuer les diverses tâches, ce qui leur nécessite l'établissement d'une certaine crédibilité à ce niveau. Il se peut qu'elles vivent des relations plus difficiles avec leurs collègues masculins à cause de cet élément. Ou alors, une dynamique de protection peut se créer entre des AC2 plus âgés et certaines agentes de correction.

Il y a toute la dynamique des femmes comme gardiens de prison dans les prisons d'hommes aussi. C'est bien spécial aussi. Elles ne font pas toutes le même travail, c'est impossible. Et c'est normal aussi. La force physique ou elles n'ont pas la même mentalité. [...] Il se passe rien que des petites affaires et déjà on voit la tension monter. C'est normal, des femmes c'est des mères de famille. Elles ont des petits enfants à la maison. Quand il se passe de quoi, elles sont encore plus énervées que nous autres. Des fois, elles ne prennent pas toujours les bonnes décisions. Il faut leur dire. [...] S'il y arrive une bataille, ils sont deux, trois, et toi tu es tout seul avec deux femmes. Bien tu es tout seul qui mange les coups. (Antoine, homme, 49 ans, 28 d'expérience au sein du SCC)

3.4 GESTION DU SENTIMENT DE VULNÉRABILITÉ ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES Y ÉTANT LIÉES

Les agents de correction rencontrés en entretien ont abordé gérer par différentes pratiques les risques. Ils perçoivent ces pratiques comme intrinsèques à leur milieu de travail. Elles leur permettent de gérer en quelque sorte leur sentiment de vulnérabilité. Elles font partie de leurs façons de travailler en milieu carcéral, mais sont vues comme ayant une spécificité : celle de les protéger contre les divers risques de leur métier. Nous les avons regroupées en quatre catégories. Bien qu'elles semblent à certains égards contradictoires entre elles, celles-ci ne représentent cependant pas des pratiques incompatibles pour les personnes rencontrées en entretien.

Soulignons qu'un aspect préventif est présent dans les différentes tâches et le rôle d'un agent de correction selon les personnes rencontrées en entretien. Cette prévention des incidents les rendrait, en quelque sorte, moins vulnérables aux risques du milieu carcéral.

Notamment parce qu'ils ont à assumer la sécurité interne de l'établissement, les agents de correction prennent diverses mesures pour gérer les problèmes à la base et éviter qu'ils s'enveniment. Ils ajustent leurs tâches et leurs interventions en fonction de ce qui se passe à l'établissement. Divers comportements peuvent être mis en œuvre, incluant d'effectuer plus de tournées lorsque la tension le requiert, de faire baisser le ton quand les détenus parlent trop fort, de tenter de temporiser un événement et d'observer ce qui se passe dans le pavillon et au sein de l'établissement. Certains répondants indiquent aussi qu'ils peuvent intervenir individuellement auprès d'un détenu en risque de désorganisation, pour tenter de prévenir celle-ci.

C'est sûr qu'on vient sur nos gardes tout de suite, on va être plus vigilant, on va garder un œil plus. On va aller faire nos rondes et on va regarder bien plus pour voir qu'est-ce qui se passe. Pourquoi là? On va en faire plus aussi dans ce cas-là, quand on sent qu'il y a quelque chose qui n'a pas l'air de tourner rond. C'est cela, en gros, c'est pas mal cela. On reste plus vigilant, on

garde les yeux ouverts dans ce temps-là. Au départ, on peut se mettre dans le contrôle aussi. On va rentrer dans le contrôle et on va faire de l'observation un peu plus dans les rangées. (Lisa, femme, 33 ans, 4 ans d'expérience au sein du SCC)

3.4.1 La sécurité par la relation construite avec les détenus

Un grand nombre de répondants affirment que leur sécurité dans leur milieu de travail se construit par la relation qu'ils entretiennent avec les personnes incarcérées. Ces propos sont tenus par un peu plus d'hommes que de femmes. Ils parlent à cet effet d'une politesse, d'un respect mutuel entre les deux groupes. Comme ils vivent littéralement ensemble, se côtoyant constamment, une connaissance mutuelle s'établit entre eux, et en quelque sorte un lien. Pour plusieurs, cette connaissance et ce lien avec les personnes incarcérées sont gages d'une vulnérabilité moindre pour eux. En effet, si les détenus ont un lien et connaissent les agents de correction qui les côtoient, ils auraient davantage tendance à agir respectueusement, réduisant ainsi la probabilité de certains risques pour les membres du personnel de surveillance.

Mais, s'ils [les détenus] nous connaissent, à ce moment-là on n'a pas de misère. (Antoine, homme, 48 ans, 28 ans d'expérience au sein du SCC)

Cette perception de l'importance de la relation avec la population carcérale est présente particulièrement chez les agents de correction qui ont également discuté de l'importance de leurs tâches de gestion de cas et du travail de réadaptation effectué avec la population carcérale.

Un grand nombre d'agents de correction mentionnent aussi qu'ils évitent de provoquer les détenus. Les personnes rencontrées en entretien soutiennent à la fois de respecter les humeurs et la personnalité des personnes incarcérées, ainsi que de faire son travail de façon équitable. Certains agents de correction affirment qu'il est important de ne pas faire preuve de trop de zèle dans l'exécution de leurs tâches. Ils indiquent éviter les comportements irrespectueux face à la population carcérale.

Certains de leurs collègues se mettraient dans ce cas dans des situations plus fragiles et vulnérables.

Mais, je veux dire, on va faire le minimum ou la moitié de ce qu'on a à faire. Parce que si on est trop zélé ou tout, c'est là que la pression va monter, puis vous ne seriez même pas ici dans ce bureau-là. (Antoine, homme, 48 ans, 28 ans d'expérience au sein du SCC)

Pour tenter de garder un bon lien avec les détenus, les AC2 peuvent leur donner certains privilèges lorsqu'ils se comportent correctement à leur égard. Ces propos demeurent cependant minoritaires parmi les personnes rencontrées. Un agent de correction affirme spécifiquement que cela se fait dans le but d'avoir des alliés parmi les personnes incarcérées, qui pourront devenir des ressources en cas de problème. Ces privilèges peuvent se traduire par une permission spéciale, une ouverture à la discussion ou de l'aide dans différentes démarches.

C'est sûr qu'il y a beaucoup d'initiatives personnelles à prendre comme CX¹⁹ à ce niveau-là. Ce n'est pas tout le monde qui le fait, il y en a qui ne le font pas. Moi je le fais. Je me suis toujours dit, dans une rangée comme ici, pour ma sécurité à moi, je vais toujours essayer d'en avoir un ou deux détenus sur mon bord, que je vais donner peut-être des privilèges, que je vais faire des jokes avec, ou des fois ils viennent me parler de hockey ou de baseball; je suis un grand fanatique de sport. Donc ils vont venir et je vais leur parler et je vais les aider dans des démarches quelconques. Parce que je me dis tout le temps : c'est comme la loi de la jungle ici. S'il y a une prise d'otage dans la rangée ou s'il arrive un gros incident dans la rangée, bien j'aimerais cela qu'il y en aille un ou deux qui m'aident à sortir. Moi je suis poigné au fond de la rangée et cela décide. Bon cela pète et tout cela, et il y a une grosse bataille, je ne sais pas quoi, je pense que ces détenus-là, ils vont peut-être arriver et dire : Regarde [son nom de famille], laissez-le sortir, lui c'est correct, c'est beau, laissez-le sortir, il n'a pas d'affaire là-dedans. (Eugène, homme, 36 ans, 7 ans d'expérience au sein du SCC)

¹⁹ Ancienne appellation pour désigner les agents de correction, remplacée par AC (pour agent de correction).

3.4.2 La sécurité par la distance avec les détenus

Une majorité d'agents de correction nomme l'importance de garder une distance entre eux et les détenus. Certains parlent de barrière à ne pas franchir, ou de *buffer zone*. Cela est primordial car, même avec une bonne relation, *un détenu, il faut qu'il reste un détenu* (Anna, femme, 32 ans, 10 ans d'expérience au sein du SCC). Ces propos sont tenus par un peu plus de femmes que d'hommes.

Selon ces agents de correction, une relation trop intime avec un détenu augmente la possibilité de demandes abusives de la part de ceux-ci et une plus grande difficulté à assumer leur rôle d'autorité et leurs tâches. Cela se complique lors d'une intervention, puisqu'un lien personnel s'est créé entre l'agent de correction et le ou les détenus. Cette barrière à ne pas franchir permet également de garder la crédibilité aux yeux des collègues de travail.

Il y a moins de personnel avec les détenus. Parce qu'il y a une espèce de barrière veut veut pas qu'il serait malaisé de franchir. Cela serait des demandes peut-être indues ou inappropriées ou je ne sais pas. C'est une précaution qu'on fait. Dépendant du travail qu'on a à faire. [...] Et je ne veux pas franchir cette barrière-là. Parce qu'il me semblerait que je pense que je perdrais de la crédibilité entre confrères et pour moi-même aussi. Et pour l'intervention. Il y a une barrière qu'il ne faut pas franchir. (Serge, homme, 49 ans, 19 ans d'expérience au sein du SCC)

Cette barrière entre les agents de correction et les personnes incarcérées touche aussi la vie privée de ces premiers. Il semblerait, selon les répondants, important de ne pas parler de leur vie personnelle avec les détenus, et même dans leur milieu de travail. Ces informations, si divulguées, ouvriraient la porte aux risques pour les membres de leur famille ou pour eux-mêmes dans leur vie personnelle. Les détenus pourraient également se servir de ces informations pour manipuler ou faire du chantage auprès des agents de correction.

Je veux dire que, moi ma vie personnelle, ma vie familiale, les détenus ne la connaissent pas. Je ne veux pas qu'ils la connaissent et je joue même un rôle pour ne pas qu'ils la connaissent. Je me fais passé pour un gigolo, je leur parle des bars et tout et dans le fond cela fait quatre, cinq ans que je ne suis pas sorti et j'ai une famille, j'ai deux enfants, cela va bien. Ma conjointe, présentement elle est en maternité, mais elle travaille ici, elle est au [nom d'un pavillon cellulaire], c'est une agente de correction. Mais je ne veux pas qu'ils connaissent rien de ma vie privée, pour ne pas avoir à avoir, à faire du chantage avec cela. (Eugène, homme, 36 ans, 7 ans d'expérience au sein du SCC)

3.4.3 La sécurité par la coercition

Les agents de correction peuvent utiliser leur rôle d'autorité et leur pouvoir en vue de s'assurer de la bonne conduite des détenus. Cette pratique a été abordée par quelques hommes et demeure minoritaire chez les agents de correction rencontrés. Spécifiquement, ils peuvent mettre une pression sur les détenus lorsque cela se passe moins bien dans le pavillon en vue de provoquer la conformité aux règles de l'établissement. Cette pression ferait en sorte que les détenus exercent eux-mêmes un certain contrôle social pour que les personnes fautives respectent les règlements et les membres du personnel. Cela peut devenir un moyen de reprendre le contrôle après un affront de la part d'un détenu envers un agent de correction.

Quand les gars t'appellent les hosties de chien dans le bureau ou un quelque chose qui atteint personnellement bien tu as toujours ta façon de reprendre le dessus de cette situation là. Tu peux aller fouiller sa rangée. Tu vas dire : Ah oui, ok. Alors toi ton pouvoir là, tu n'abuses pas de ton pouvoir sauf que le fait que le gars il fait porter atteinte à l'autorité, il te fait paraître d'une certaine façon, pour un gardien c'est très important cela le fait qu'il garde son autorité parce qu'il faut, quand il faut faire quelque chose il faut qu'il aille son autorité. C'est souvent arrivé que tu vas dans une rangée disons et tu fouilles toutes les cellules sauf le gars. Si tu fouilles toutes les cellules sauf le gars en question, bien là tous les autres détenus se demandent : Comment cela se fait qu'ils n'ont pas fouillé sa cellule ? C'est tu lui qui est allé dire quelque chose. Là tu mets la pression sur le détenu lui-même. (Jean, homme, 30 ans, 5 ans d'expérience au sein du SCC)

3.4.4 La sécurité par des ressources matérielles et par l'environnement

Différentes ressources matérielles sont vues comme pouvant aider à se protéger face aux dangers liés au travail en milieu carcéral. Cet élément est abordé par un grand nombre de répondants. Certaines ressources matérielles sont premièrement mises à la disposition des agents de correction par leur milieu de travail en vue de se protéger. Parmi celles-ci, la possibilité de vaccination à l'hépatite B, les menottes, les alarmes portatives, les émetteurs radio et les différents boutons d'urgence au sein de l'établissement en sont des exemples. Ces objets sont utiles, selon les agents de correction, pour diminuer leur vulnérabilité.

Le Service correctionnel donnait aussi la chance d'avoir le vaccin contre l'hépatite B. Bon bien je l'ai fait; j'ai fait mes trois phases et j'ai l'intention de la garder et de poursuivre cela. Tout ce qu'ils vont m'offrir pour me protéger, je vais le prendre. (Eugène, homme, 36 ans, 7 ans d'expérience au sein du SCC)

Lorsqu'ils ont à effectuer des fouilles ou lors d'événements où ils peuvent être en contact avec des liquides corporels de détenus ou des objets contaminés, les agents de correction nomment l'importance de prendre des moyens de précaution, particulièrement de mettre des gants et de bien regarder avant d'entrer ses mains quelque part. En ces occasions, deux sortes de gants sont portés; un pour empêcher les coupures ou les éraflures sur un objet possiblement contaminé et un autre pour empêcher d'entrer en contact avec des fluides corporels de détenus.

Fouiller une cellule, je ne sais jamais à quelque part, si je vais tomber sur une aiguille, sur une lame de rasoir qui a été infectée. Je vais fouiller, oui on a des gants appropriés, on a des gants qu'ils nous donnent pour éviter les coupures, on a des gants chirurgicaux qu'on peut mettre par-dessus pour fouiller. Mais une aiguille là, clac, si je la rentre dans ma main, si je fouille. C'est sûr que, tout le temps, on n'envoie pas nos mains où les yeux ne voient pas. Il faut toujours voir où on envoie nos mains. (Eugène, homme, 36 ans, 7 ans d'expérience au sein du SCC)

D'autres objets, qui ne sont pas à première vue des moyens de précaution, pourraient être utiles dans un cas d'agression physique à leur égard. Quelques-unes des personnes faisant partie de l'échantillon ont introduit qu'elles pouvaient se servir d'objets divers de leur milieu en vue de se défendre. Cela est notamment le cas d'une lampe de poche ou du poinçon, servant lors des tournées des agents de correction.

Quand je vais dans une rangée, j'ai ma radio. Si jamais il m'arrive quelque chose et que j'aurais le temps d'appeler de l'aide. J'ai ma flash light que je sais qu'elle peut se retourner contre un détenu si jamais il y avait de quoi. Parce que, dans le fond, comme je te disais, nous autres on n'est pas armé, on n'a rien là. Je pense que j'aime mieux prendre ma flash light, même le jour, même si je n'en ai pas de besoin. Je l'ai toujours sur moi. (Désirée, femme, 29 ans, 7 ans d'expérience au sein du SCC)

Des membres du personnel de surveillance peuvent directement avoir un objet dans le dessein de se défendre. Cela semble toutefois une pratique très peu répandue chez les agents de correction des milieux rencontrés. À cet effet, un AC2, rencontré dans un pavillon cellulaire d'un des établissements, nous avait montré qu'il portait en guise de porte-clés un objet qui devenait une petite matraque d'environ dix centimètres de long. Cela était, selon ses propos, une précaution en cas d'incidents graves.

Finalement, des caractéristiques mêmes de leur établissement de travail peuvent servir de précaution à certains risques. En finissant par connaître les particularités de celui-ci, les agents de correction développent des manières de travailler et des trucs s'adaptant à ces dernières.

Les lumières allument partout. On se sert des ombrages, des lumières, des angles, des vitres, cela sert de miroir. Il y a des trucs qu'on a ici qu'on se dit entre nous autres. Avant de monter les escaliers, au lieu de se tourner le dos pour regarder en haut s'il n'y en a pas un qui veut nous tirer quelque chose, on regarde dans les vitres du contrôle. On a des trucs comme cela. (Antoine, homme, 48 ans, 28 ans d'expérience au sein du SCC)

3.5 RÉSUMÉ

Un sentiment de vulnérabilité est présent parmi les agents de correction face à leur travail. Il s'inscrit dans la réalité du milieu carcéral et est identifiable par les perceptions des agents de correction de différents risques de leur métier. Ils sont caractérisés par leur incertitude et leur imprévisibilité. Ces risques peuvent être soit quotidiens, soit extraordinaires, soit à l'extérieur de leur milieu de travail. Ils peuvent de plus viser soit les agents de correction, soit leurs proches, soit les détenus. Selon les répondants, ces risques sont influencés par différentes sources, à savoir leur statut, des éléments relevant des détenus et d'autres relevant des collègues de travail.

Ces perceptions de risques font en sorte que les agents de correction ont à gérer ce phénomène. Particulièrement, ils adoptent des pratiques professionnelles pour contrer ces risques et gérer leur sentiment de vulnérabilité. Ces pratiques peuvent être de créer un lien avec les détenus, de maintenir une distance avec eux, d'utiliser leur pouvoir de coercition ou des ressources matérielles mis à la disposition des agents de correction et leur environnement de travail.

Il est par conséquent possible d'identifier un sentiment d'insécurité chez les membres du personnel de surveillance des établissements carcéraux fédéraux. À partir de ce constat, il apparaît pertinent de se questionner plus spécifiquement sur l'espace carcéral en lien avec ce sentiment d'insécurité. Nous pouvons nous demander s'il y existe des lieux au sein des établissements carcéraux qui provoquent des perceptions plus fortes d'insécurité ou de sécurité et qui nous permettraient de mieux circonscrire le phénomène étudié dans le présent mémoire.

4. CARTE MENTALE ET PERCEPTIONS
DE SÉCURITÉ : ANALYSE AU SEIN DES
ÉTABLISSEMENTS SÉLECTIONNÉS

Je trouve que des fois on est laissé pas mal à nous-mêmes. [...] Cela ce sentiment-là d'être éloigné, on ne le sent pas en partant quand on rentre, on ne le sent pas à la porte. Mais je te dis que j'ai l'impression de descendre dans une mine des fois. Je me sens un petit peu loin de la réalité. (Serge, homme, 49 ans, 19 ans d'expérience au sein du SCC)

Les individus se font une image de leur environnement, image qui affecterait leurs comportements. Dans le premier chapitre, nous avons vu que, selon certains auteurs, l'institution carcérale peut être découpée en différentes zones (Vacheret, 2001b). Cette division serait révélatrice de la présence d'une frontière symbolique et matérielle entre les détenus et les membres du personnel.

Lors des entretiens, des questions ont été posées concernant les perceptions des personnes rencontrées quant à leur sécurité au sein des divers lieux physiques de leur établissement de travail. Les observations ont également été effectuées en portant une attention particulière aux lieux physiques.

Ce chapitre explore les perceptions de sécurité des agents de correction en fonction de l'institution carcérale en tant qu'espace géographique. Il tente de découvrir s'il existe des lieux au sein de la prison qui provoquent des perceptions plus fortes d'insécurité ou de sécurité. Les informations recueillies rendent possible la construction de la carte mentale des agents de correction quant à leur établissement de travail. Rappelons que cette technique d'analyse est une représentation organisée de l'environnement spatial (Downs et Stea, 1977; Brantingham et Brantingham, 1984).

Dans un premier temps, les éléments qui influenceraient les perceptions des agents de correction sur les divers lieux au sein de leur milieu de travail sont présentés. Puis, une classification des différents endroits à partir de ces éléments est faite, en vue de découvrir les nœuds d'insécurité. Finalement, la question de l'appartenance du lieu est abordée.

4.1 ÉLÉMENTS AYANT UNE INFLUENCE SUR LA CARTE MENTALE DES AGENTS DE CORRECTION

Il est possible d'identifier dans les discours des répondants trois catégories d'éléments ayant une influence sur les perceptions des lieux par les agents de correction. Ce sont des caractéristiques physiques des lieux, des dimensions sociales ou relationnelles et des dimensions liées aux tâches des agents de correction.

Mentionnons que quelques agents de correction, minoritaires, ont affirmé se sentir relativement en sécurité dans tout l'établissement. Certains, au contraire, affirment que les lieux physiques n'influencent pas leurs sentiments par rapport à leur sécurité. Des différences se situeraient selon eux à d'autres niveaux, plus spécifiquement selon les détenus et les collègues qui se trouvent avec eux. D'autres répondants développent que, à l'inverse, dès qu'on se trouve en prison, il y a présence d'un risque. L'insécurité serait généralisée et ne différerait pas selon les divers endroits de l'établissement.

Il y a une place que je me sens en sécurité et c'est dans le stationnement. Non mais, en fait, c'est une blague. Mais cela n'empêche pas que c'est cela. À partir du moment où tu entres en prison, tu ne sais jamais ce qui peut se passer. Dans le fond, une prison c'est une prison. Cela peut aller bien et, cinq minutes après, cela peut avoir viré. (Zachary, homme, 44 ans, 20 ans d'expérience au sein du SCC)

Certains endroits n'ont pas été mentionnés par les agents de correction lors des entretiens. Ceux-ci sont surtout des lieux où ils n'ont pas, ou peu, à se rendre dans le cadre de leurs fonctions. Il apparaît que les agents de correction se fondent une conception des lieux dans lesquels ils gravitent régulièrement plutôt que de leur établissement de travail en général, ou jugent plus pertinent de parler de ce qu'ils connaissent bien.

4.1.1 Les caractéristiques physiques des lieux

Selon les répondants, les caractéristiques physiques des lieux ont une influence sur leurs perceptions de sécurité au sein de leur milieu de travail. La manière dont l'établissement a été construit apparaîtrait rendre un endroit moins sécurisant. Particulièrement, l'âge du pénitencier et la façon dont sont construits les différents espaces auraient un impact sur leurs perceptions. Il appert que les établissements visités ont été construits il y a environ quarante ans. Les répondants y identifient certains problèmes techniques et physiques. La technologie n'est souvent plus à jour ou présente des défauts. De plus, les styles de construction diffèrent d'un établissement à l'autre et font en sorte d'amener des problèmes spécifiques selon les pénitenciers.

C'est moins manuel que dans le temps. Bien oui, des fois, surtout ici, on est quand même un établissement qui est vieux. Le contrôle, des fois, laisse à désirer un peu je pense. Mais souvent, il y a des troubles de portes. (Lisa, femme, 33 ans, 4 ans d'expérience au sein du SCC)

L'existence de différents recoins, *angles* ou *coins morts*, augmenterait selon les personnes rencontrées leur insécurité dans certains lieux de leur établissement de travail. Ces recoins représentent divers endroits qui ne peuvent être vus par personne (ni collègue, ni caméra). Par un manque de perspective et une possibilité de dissimulation tels qu'ils ont été présentés dans le premier chapitre de ce mémoire, les agents de correction ont l'impression que la potentialité qu'il y arrive un événement est accrue (Vrij et Winkel, 1991; Fisher et Nasar, 1995).

[Nom d'un établissement] est une place que tu peux cacher n'importe quoi n'importe où. Ce n'est pas un pénitencier qui est sécuritaire pour les officiers, même pour les gens du personnel je dirais. Ce n'est pas un pénitencier qui est sécuritaire parce qu'il y a plein de places pour se cacher. Mais, il a été construit comme cela. On est obligé de vivre avec. (Eugène, homme, 36 ans, 7 ans d'expérience au sein du SCC)

Ces recoins seraient, selon les agents de correction, les endroits où il se produit différentes actions illégales, notamment le trafic de stupéfiants et des règlements de compte entre détenus. Cet élément rejoint les propos de Atlas (1983), affirmant que les lieux où il y a moins de surveillance en milieu carcéral sont ceux où il se produit le maximum d'événements. Une certaine possibilité d'impunité est possible, puisque les détenus ne se font pas nécessairement voir dans ces recoins. Les agents de correction ne sont peut-être pas au courant de ce qui s'y passe, ne peuvent pas intervenir à temps ou alors ne peuvent pas trouver les responsables. De plus, les membres du personnel se sentent plus vulnérables à une agression dans ces endroits.

4.1.2 Les dimensions sociales ou relationnelles

Des dimensions sociales ou relationnelles liées aux différents espaces ont selon les répondants une influence sur leur perceptions de sécurité. Les lieux où il y a présence de la population carcérale sont vus par les agents de correction comme étant moins sécurisants. Particulièrement, la proximité physique avec les détenus crée ces perceptions d'insécurité. Cet élément se retrouve dans la majorité des propos portant sur les lieux physiques. À l'inverse, les endroits sans contact physique avec la population carcérale génèreraient davantage de perceptions de sécurité.

Bien, par rapport aux sentiments, je te dirais qu'il n'y a pas une place [à l'établissement où] tu te sens plus en sécurité que d'autres, parce que tu as contact fréquent avec les détenus. Tu es toujours avec des détenus, dans un [établissement à] sécurité médium. (Pascal, homme, 37 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

Tous les AC2 affirment se sentir moins en sécurité dans les endroits où il y a une grande quantité de personnes incarcérées. Leurs perceptions de vulnérabilité augmenteraient en se retrouvant en infériorité numérique avec les détenus. C'est pour certains la *force du nombre* qui ferait que les agents de correction se perçoivent moins en sécurité. Il ressort que l'idée du nombre de détenus amène celle de la possibilité physique d'un mouvement collectif, et de ressources moindres des membres du

personnel pour y réagir. Cela rejoint les propos déjà abordé au chapitre précédent. Finalement, les agents de correction seraient en ce sens en impossibilité de fuir face aux dangers que représentent les détenus, à cause de leur infériorité numérique.

Remarque ils sont 200. On est deux. Si les détenus veulent vraiment nous maîtriser, cela se fait bien aussi. (Marsy, homme, 39 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

Comme cela a été abordé dans le chapitre précédent, la connaissance des détenus, même s'ils se retrouvent en grand nombre et en situation de proximité avec les agents de correction, est plus sécurisante pour les répondants. Selon eux, il serait possible d'anticiper les risques que représente un détenu lorsqu'ils le connaissent. De plus, tel qu'abordé précédemment, la connaissance et la relation avec les détenus sont des pratiques professionnelles développées par les agents de correction pour réagir aux risques de leur milieu de travail.

Mais, mon sentiment de sécurité, c'est d'après ce que je ressens vis-à-vis de moi et mon secteur de travail ici. Et moi, c'est ce que je ressens vis-à-vis les autres détenus. Le feedback des autres détenus. Tu le ressens ça quand cela ne marche pas. Tu le vois. Cela fait sept ans que je les connais et je le saurais, d'après les comportements, si ma sécurité [était compromise]. [...] Mais, en général, je me sens en sécurité sur mon plancher, oui. (Marsy, homme, 39 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

Selon les répondants, lorsque les détenus leur sont inconnus, l'incertitude de leurs comportements et de leurs réactions fait en sorte qu'ils sont perçus comme plus dangereux. Il deviendrait également plus difficile d'identifier un détenu inconnu en vue d'intervenir en cas d'incidents. Une forme d'impunité est à cet effet possible pour les personnes incarcérées, puisque les agents de correction ont de la difficulté à les identifier, et ne peuvent pas intervenir s'ils ne savent pas qui est le responsable.

4.1.3 Les dimensions liées aux tâches des agents de correction

Les perceptions des agents de correction de leur sécurité au sein des divers espaces de leur établissement de travail sont influencées par les tâches qu'ils ont à y effectuer. En effet, ils affirment se sentir plus vulnérables à ce qui pourrait se produire dans les endroits où ils ont expressément à assumer des tâches de coercition (fouilles, interventions diverses, tournées de surveillance, contrainte physique notamment). À l'inverse, les endroits où ils possèdent d'autres rôles, par exemple au niveau de la gestion de cas, sont des lieux où ils affirment se sentir plus en sécurité.

Des batailles dans la petite cour. Cela m'est arrivé plusieurs fois. Dans le temps qu'il y avait des guerres raciales. Il fallait que j'intervienne et ce n'était pas évident. J'ai fait rentrer des gens en cellule où est-ce qu'il y avait de la provocation de part et d'autre. On arrive d'une manière bien polie : Ok on rentre en dedans les gars. Hé le screw, viens dont me rentrer voir! Ou est-ce que des chaises ont revolé et toutes sortes de choses, des assiettes. (Serge, homme, 49 ans, 19 ans d'expérience au sein du SCC)

Bien que cet élément ne soit pas abordé par un grand nombre d'agents de correction, il semble important dans la compréhension de leurs perceptions de leur sécurité en fonction des lieux physiques de leur établissement de travail. Cela rejoint de plus les propos précédemment introduits sur le statut des membres du personnel de surveillance, susceptible d'augmenter leur sentiment d'insécurité.

De plus, certaines fonctions des agents de correction les amènent à travailler seuls. Les lieux où les AC2 sont seuls, sans présence d'un collègue, apparaissent dans les discours des personnes rencontrées comme étant plus risqués. Cet élément inclut aussi le fait de ne pas se faire voir par d'autres collègues. Donc, avoir une personne qui peut aider ou demander de l'aide en cas de besoin augmenterait leur sentiment de sécurité. Il apparaît aussi que d'être avec une autre personne fait en sorte que les AC2 se sentent simplement moins vulnérables, puisqu'ils sont moins isolés. Cette solitude n'est cependant gage d'insécurité que lorsqu'il y a contact de proximité avec un

grand nombre de détenus. Dans le cas contraire, cet élément n'appert pas avoir d'importance.

Mais, vois-tu, on va être deux et ce ne sera pas pareil. Pourtant tu sais que s'ils sont trois cents dans la petite cour, tu as bien beau être deux. Mais, je ne sais pas. Ce n'est pas pareil que marcher tout seul et avoir l'air à ce que cela ne te dérange pas. On se sent peut-être moins vulnérable quand on est plus. Mais, on dirait qu'à deux ce n'est pas pareil. (Jeanne, femme, 32 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

Finalement, les agents de correction sont le groupe professionnel qui est chargé de la sécurité interne de l'établissement. Ayant le rôle d'intervenir en cas d'incidents et assurant la sécurité de la population carcérale, ils ne peuvent en quelque sorte pas fuir un danger potentiel puisque ce sont à eux d'y réagir. Il existe donc une difficulté à fuir un danger pour ce groupe à cause de ses tâches.

4.2 NŒUDS D'INSÉCURITÉ ET CLASSIFICATION DE L'ESPACE CARCÉRAL

De nombreux éléments influencent selon les répondants leur perception de sécurité ou d'insécurité au sein des divers lieux de leur établissement de travail. Il a été possible, en se basant sur les éléments énumérés dans la section précédente, d'élaborer une division des différents lieux au sein d'un établissement carcéral. Trois groupes distincts ont pu être créés : les lieux engendrant des perceptions d'insécurité, les lieux engendrant des perceptions moyennes de sécurité et les lieux engendrant des perceptions de sécurité. Ils sont vus dans cette section.

4.2.1 Lieux engendrant des perceptions d'insécurité

Il est possible de classer certains lieux comme non sécurisants, en fonction des dires des répondants. Ceux-ci représentent des nœuds d'insécurité, selon la définition donnée précédemment (Lynch, 1960). Ils sont des foyers intenses d'insécurité

facilement identifiable. Ils représentent les endroits où les risques qu'il se produise un événement sont perçus comme les plus élevés. En tout, quatre nœuds principaux d'insécurité ont été identifiés et sont les plus générateurs de perceptions d'insécurité parmi les personnes rencontrées : la cour extérieure, la cour intérieure, le gymnase et les rangées au sein des pavillons cellulaires.

La cour extérieure est également appelée grande cour. Elle représente un lieu à ciel ouvert où les détenus vont exercer différentes activités, principalement sportives. Elle est d'une grande superficie. Différentes installations s'y trouvent, par exemple des terrains de tennis, de soccer, une patinoire et une piste de course. Les personnes incarcérées peuvent s'y rendre en accès libre sur les périodes d'activités, c'est-à-dire les soirs et les fins de semaine. Un très grand nombre de détenus peuvent s'y retrouver en même temps. Deux agents de correction la surveillent en y faisant des tournées sur ces périodes d'activités. Cet endroit est entouré de grilles, possédant des détecteurs de mouvements en vue d'éviter les évasions de détenus. La cour extérieure est également surveillée par une ou des tours. Les patrouilles motorisées assurent aussi la sécurité du périmètre. Différentes caméras y sont installées pour en faciliter la surveillance.

La cour intérieure est aussi appelée petite cour. Elle représente souvent le centre de l'établissement, un lieu à ciel ouvert où les personnes circulent pour se rendre d'un endroit à l'autre au sein du pénitencier. Souvent, des détenus s'y trouvent. Comme ce lieu est habituellement ouvert en permanence et en accès libre, un grand nombre de détenus peuvent s'y retrouver. Plusieurs membres du personnel ont à y circuler pour se déplacer au sein de l'établissement. Il n'y a pas de membre du personnel qui y est posté en tout temps. Des caméras de surveillance y sont présentes.

Le gymnase est un lieu intérieur d'activités récréatives pour les détenus. On y retrouve différents appareils de musculation et un espace libre où exercer des sports intérieurs. Il est à accès libre sur les heures d'activités, soit de soir et de fin de semaine. Un très grand nombre de détenus peut s'y retrouver. Habituellement, un

agent de correction dans un contrôle observe ce qui s'y passe. Il n'y a pas d'agent de correction en permanence dans le gymnase. Sur les heures d'activités, un ou des agents de correction y font des tournées régulières. Des caméras surveillent cet endroit. En journée, on peut y retrouver d'autres membres du personnel. Le gymnase représente habituellement le lieu d'accès pour la cour extérieure.

Ces trois lieux amènent de fortes perceptions d'insécurité et de vulnérabilité parmi les agents de correction, particulièrement par le fait qu'ils sont en contact de proximité avec un grand nombre de détenus, souvent inconnus, qu'ils s'y sentent seuls, isolés du reste de l'établissement et vulnérables. Les agents de correction y ont moins de possibilités de fuir en cas de dangers puisqu'ils ont à y intervenir et à y réaliser des tâches coercitives.

Parce que le gars dans la petite cour je ne le connais pas. Je ne connais pas son nom non plus. [...] [J]e ne connaîtrais pas le nom et je ne le connaîtrais pas de visage non plus. Essaie de savoir c'est qui. Tu te promènes dans la petite cour, je ne te dis pas que cela arrive à tous les jours. Il décide de te garocher une roche. Elle vient de où? De qui? Tu ne sauras jamais. Tu as des insultes ou des menaces voilées, cela vient de qui? Tu ne le sais pas. Même si tu réussis à le voir. Il reste où? Il couche où? C'est qui? C'est quoi son nom? (Jacques, homme, 49 ans, 28 ans d'expérience au sein du SCC)

Finalement, les agents de correction rencontrés révèlent dans ces lieux la présence de *coins morts*. Principalement, le gymnase est apparu pour les répondants l'endroit où il y a davantage de recoins. Ils diffèrent selon les établissements en question : soit que le gymnase est un *angle mort* complet, soit que certains endroits au sein de ce lieu ne sont vus ni par les caméras, ni par d'autres membres du personnel. Pour illustrer cet élément, des agents de correction, rencontrés lors d'un de nos passages dans un établissement, nous avaient raconté qu'un détenu s'était fait agresser physiquement par d'autres dans les toilettes du gymnase. Les agents de correction n'avaient rien vu, puisque la configuration physique de cet endroit fait en sorte qu'il n'est pas possible de voir ce qui s'y passe.

J'appelle cela des angles morts, où un moment donné, un peu comme dans ton véhicule, tu as des angles morts parce que tu ne vois pas, tes miroirs ne te permettent pas de voir partout. Mais on a des systèmes de caméra qui ne permettent pas de voir un peu partout. Nous autres on sait où ils sont. Les détenus aussi. Comme [...] les locaux d'entraînement. Tu sais très bien que, s'il arrive, qu'en descendant là, s'il arrive quelque chose, il n'y a pas personne qui va savoir si tu vas remonter et dans quel état. (Jeanlin, homme, 38 ans, 15 ans d'expérience au sein du SCC)

Quant aux pavillons cellulaires, ce sont les principaux lieux de travail des AC2. Ils sont les endroits où se trouvent les cellules et où les détenus vivent quotidiennement, sauf pendant les périodes d'activités et de travail. Habituellement, trois ou quatre pavillons cellulaires composent un pénitencier. Un pavillon se divise en quatre ou cinq rangées de cellules. Ces rangées sont de longs couloirs de cellules et de quelques autres salles (cuisinette, buanderie). Une quarantaine de détenus se retrouvent dans une rangée. Aucun agent de correction n'est en permanence dans les rangées. Cependant, ils ont régulièrement à y entrer pour y effectuer différentes tâches.

Ces rangées font partie des endroits où les agents de correction peuvent se retrouver seuls. Ils sont en contact de proximité avec un grand nombre de détenus et doivent y effectuer certaines tâches coercitives.

Le jour ça va, parce que tu as peut-être 40 détenus dans le pavillon. Mais le soir tu peux en avoir 100. Facilement 100. Si cela se met à péter. Quand cela pète, tu n'es pas trop en sécurité. (Jacques, homme, 49 ans, 28 ans d'expérience au sein du SCC)

De plus, certaines caractéristiques physiques des rangées peuvent augmenter le sentiment des agents de correction d'être vulnérables, par exemple le système de verrouillage des portes.

Nous autres on est encore au système de clés. Ce n'est vraiment mais vraiment pas sécuritaire. Quand cela brasse dans la rangée et il faut que tu ailles tous les embarrer, [...] cela fait quand même beaucoup de détenus pour deux officiers. Cela brasse, si cela brasse partout bien tu attends du back up. Mais quand

même tu rentres et cela brasse donc il faut que tu les barres un par un. C'est long à barrer. [...] C'est vieux. C'était comme cela dans le temps [nom de l'établissement] et cela n'a pas changé encore. (Sidonie, femme, 29 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

Il appert cependant que le pavillon cellulaire d'attache de l'AC2 est, pour plusieurs, moins risqué puisque les détenus sont connus des agents de correction et qu'un lien s'établit. Cette connaissance permet d'évaluer les risques que représentent les détenus.

4.2.2 Lieux engendrant des perceptions moyennes de sécurité

Un second groupe se compose des endroits engendrant des perceptions moyennes de sécurité. Ils comportent, selon les agents de correction, un risque, mais sans pour autant être des noeuds d'insécurité. Ceux-ci sont les postes de sécurité statique, les contrôles au sein des pavillons cellulaires, le secteur de la détention et celui des industries.

Les postes de sécurité statique se composent de divers endroits au sein de l'établissement. Aucun détenu ne se retrouve dans ces lieux. Les AC2 y sont moins souvent, puisque ces postes sont habituellement occupés par des AC1. Les agents de correction y travaillent majoritairement seuls. Des contrôles existent en premier lieu en vue d'assurer la sécurité statique de l'établissement et de gérer les déplacements des détenus. Ces lieux sont souvent verrouillés de l'intérieur. Il n'est pas possible d'y pénétrer facilement. Ils sont construits de différents styles selon les établissements. Une sortie de secours peut s'y retrouver.

Puis, trois postes assurent la sécurité du périmètre. Premièrement, des tours surveillent le périmètre et les détenus qui sont à leur vue. Des patrouilles à bord d'un véhicule motorisé assurent également la sécurité autour de l'établissement. Ces deux postes sont armés. Finalement, le *Peripheral Internal Detection System* (PIDS), est l'endroit au sein de l'établissement où la majorité des caméras de sécurité, ainsi que

les alarmes du périmètre et les alarmes personnelles des employés, sont gérées. Endroit clos où il est difficile d'y pénétrer, pour certains il représente un *bunker*. On ne peut l'ouvrir que de l'intérieur, ou avec une clé que très peu de gens possèdent.

Les postes de sécurité statique sont considérés comme sécuritaires, puisqu'il y a absence de contact direct avec les détenus. Bien qu'ils y soient habituellement seuls, les agents de correction se sentent moins vulnérables à ce qui pourrait y arriver.

Le moins peur c'est dans mon bunker au [PIDS]. Ah mon Dieu. Je n'ai même pas de fenêtre. Je n'ai rien là-dedans. Donc, là je n'ai vraiment pas peur. Et s'il y a une agression, c'est moi qui vais s'automutiler. (Désirée, femme, 29 ans, 7 ans d'expérience au sein du SCC)

Les mêmes propos sont recueillis en ce qui concerne les contrôles au sein des pavillons cellulaires : ils créent des perceptions plus importantes de sécurité. Habituellement, deux à trois agents de correction sont postés dans ceux-ci. Différents membres du personnel s'y retrouvent en journée en semaine, faisant en sorte qu'un grand nombre de collègues peut y être. Cela augmente la perception de sécurité. Il y a également absence ou très peu de contacts directs avec les détenus, puisque l'accès leur est restreint.

Ici, dans mon contrôle, je suis quand même assez en sécurité. Je te dirais quand les ALC sont là, le jour, je pense qu'en général c'est correct. (Sidonie, femme, 29 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

Cependant, plusieurs agents de correction trouvent les différents contrôles inadéquats physiquement. Ils reprochent habituellement à ces endroits leur emplacement, l'absence dans certains cas de sortie d'urgence, ou la façon dont ils sont construits et leur matériau. Différentes caractéristiques physiques en font donc des lieux perçus comme moins sécurisants.

Quand je travaille ici, si je me sens en sécurité? Non. J'ai un contrôle ici. Les vitres, on peut briser ça. Il y a un petit guichet ici, s'il est ouvert. Dans le contrôle, il y a un petit guichet et les détenus viennent nous

parler par le guichet. Ils peuvent aussi bien te lancer quelque chose, un cocktail Molotov ou je ne sais pas. Le feu prend. Eux autres, mettons, je te le montrerais tantôt. Parce que la porte ouvre par dehors. Quand tu es dehors pour rentrer dans le contrôle, elle s'ouvre par dehors. S'ils accotent une table, n'importe quoi pour bloquer, moi je sors comment de là? Je n'ai pas de trappe, je n'ai pas de plafond, je n'ai rien. Donc, moi, je suis prise là. Donc, s'ils veulent faire un move eux autres, ils ont vraiment le beau jeu. (Désirée, femme, 29 ans, 7 ans d'expérience au sein du SCC)

Le secteur de la détention, également appelé dans le jargon carcéral *trou*, est l'endroit de ségrégation pour les détenus lorsqu'on craint pour leur sécurité ou pour la sécurité des autres détenus ou des membres du personnel. Lieu retiré et indépendant du reste de l'établissement, il est caractérisé par un fonctionnement plus sécuritaire au niveau statique et par la prise de plus de moyens de précaution. On y retrouve plus d'agents de correction que dans les pavillons habituels, ainsi qu'un moins grand nombre de détenus. L'accès y est très limité. Les détenus sont en cellule 23 heures sur 24 et n'ont pas l'opportunité de sortir librement. Tous les déplacements sont contrôlés par les agents de correction. Il y a présence de caméras de surveillance.

Bien que les agents de correction s'y sentent plus vulnérables, ceux-ci ont peu abordé la détention en entretien. Ils s'y retrouvent en plus grand nombre, avec une plus faible proportion de détenus. Comme ces derniers ont à rester presque en permanence en cellule, les agents de correction ont moins de contacts de proximité avec eux. Par contre, la détention est vue comme un endroit où il y a de plus grands risques qu'il se produise un événement. Cela vient du genre de détenus qui se retrouvent à cet endroit, c'est-à-dire souvent en crise ou désorganisés.

Où est-ce qu'il faut avoir une attention plus spéciale c'est dans la détention. Ce qu'on appelle le trou. Où vraiment, souvent, c'est une aile comme il faut fonctionner comme si on était dans un [établissement à] sécurité maximum. Souvent les gars sont plus imprévisibles. C'est des gars en crise. Souvent, tu vas arriver là et ça va frapper dans les portes, ça va crier. C'est un endroit qui est plus, où est-ce qu'il faut que tu sois un petit peu plus sur le qui-vive. Tout dépendamment des jours, des périodes ou des situations de crise qui peuvent se produire dans cet endroit-là. C'est peut-être l'endroit où tu fais un petit peu plus attention.

Parce qu'il peut arriver des choses. (Octave, homme, 42 ans, 6 ans d'expérience au sein du SCC)

Le secteur des industries est la partie de l'établissement qui abrite les différents ateliers pour le travail et la formation des détenus. Habituellement, un agent de correction y est, ainsi qu'un nombre plus ou moins grand d'instructeurs dans chacune des salles de ce secteur. De nombreux détenus y sont en même temps, mais séparés selon ces différentes salles. Ce lieu est ouvert en semaine et en journée. Des caméras de surveillance s'y trouvent.

Les agents de correction peuvent être seuls à cet endroit, et en contact avec un grand nombre de détenus. Ceux qui s'y retrouvent peuvent être inconnus des agents de correction. Des coins morts ont également été révélés par certaines personnes rencontrées à cet endroit. Il est apparu cependant que les AC2 ont peu à se rendre dans ce lieu et qu'ils n'y exercent pas vraiment de tâches coercitives, ce qui fait en sorte que leurs propos ne reflètent pas un fort sentiment d'insécurité.

Quand tu vas aller le visiter tantôt tu regarderas tout le secteur des shops²⁰. Il y a plein d'entrées et de sorties, un peu à gauche et à droite. Et il y a des couloirs, les toilettes, la façon qu'ils sont faits, toutes ces choses-là. Un moment donné, tu rentres dans différentes shops, le plombier, l'électricien, tout cela et les détenus peuvent se cacher là; c'est facile pour eux autres de se cacher là. Et il y a un paquet d'angles morts aussi. Il y a des places où tu rentres et oups, mon dieu, il y avait une porte là. Ou oups; une porte qui est un petit peu plus encastrée. (Eugène, homme, 36 ans, 7 ans d'expérience au sein du SCC)

4.2.3 Les lieux engendrant des perceptions de sécurité

Un troisième groupe inclut les lieux qui engendrent des perceptions de sécurité chez les agents de correction. Ces endroits sont vus par les personnes rencontrées comme présentant peu de risques qu'il s'y produise un événement. Le secteur administratif et celui de la visite font partie de cet ensemble.

²⁰ Le secteur des industries.

Le secteur administratif se situe habituellement près de la porte principale de l'établissement et regroupe une majorité de services et de départements administratifs, tels la psychologie, la gestion de cas, la direction et la sécurité préventive. Peu de détenus y sont, sauf pour des raisons bien spécifiques. Il y a présence d'un grand nombre de membres du personnel. L'accès est restreint pour les détenus et pour les gens qui viennent de l'extérieur. Il est ouvert sur les heures de bureau, c'est-à-dire en semaine et en journée.

Il est apparu pour tous les agents de correction ayant abordé ce lieu comme l'endroit le plus sécuritaire de leur établissement de travail. Cela est particulièrement par le fait que les membres du personnel s'y retrouvent en grand nombre, avec peu ou pas de personnes détenues. Les agents de correction n'y assument pas nécessairement de tâches de coercition.

Au niveau de l'administration, en avant, c'est sûr que c'est plus sécuritaire. (Marsy, homme, 39 ans, 8 ans d'expériences au sein du SCC)

Le secteur de la visite est l'endroit où les détenus viennent rencontrer leurs proches, famille ou avocats, sous supervision d'agents de correction. Cet endroit se situe près de l'entrée principale. Quelques agents de correction, dans un contrôle, les visiteurs des détenus, ainsi que ces derniers s'y trouvent sur les heures de visites. L'accès y est restreint par les agents de correction, ayant le contrôle sur les gens qui y entrent et qui y sortent. Des caméras y sont, pour surveiller les activités illicites entre les détenus et leurs proches.

Beaucoup moins présent dans les propos des personnes rencontrées, ce secteur inspire confiance, bien qu'il mette en contact avec plusieurs détenus, parfois inconnus. Cela est dû au fait que les agents de correction ont un rôle différent à cet endroit que dans les autres lieux de l'établissement, c'est-à-dire moins axé sur le contrôle, et une relation plus cordiale avec les détenus et leurs proches.

Autant nous autres, on est cordial; il faut quand même avoir une certaine politesse avec eux autres et avec les visiteurs. On fait affaire avec les ressources extérieures quand même. Autant eux autres aussi sont différents. Même, quand tu les vois agir avec leur famille. Ils vont dire Bonjour ça va bien? Ça ne se passera pas nécessairement quand c'est dans le pavillon. En avant, ils vont dire Ça va bien? Tu restes surpris. [...] Mais c'est sûr qu'ils sont plus fins, polis. (Pauline, femme, 32 ans, 9 ans d'expérience au sein du SCC)

4.3 DÉCOUPAGE DE L'ESPACE CARCÉRAL ET APPARTENANCE DU LIEU

Il est ainsi possible de regrouper les différents lieux au sein d'un établissement carcéral selon les perceptions qu'en ont les acteurs. Différentes caractéristiques de ces espaces font en sorte d'influencer le sentiment de vulnérabilité des agents de correction.

Il est apparu très clairement, à partir de cette analyse de la carte mentale des agents de correction, que ceux-ci délimitent l'espace carcérale. Deux sortes de découpage peuvent être identifiés. Premièrement, les agents de correction définissent l'espace carcéral en deux parties distinctes : l'avant et l'arrière de l'établissement. C'est en quelque sorte la présence d'une ligne imaginaire entre les différents endroits au sein de leur lieu de travail. Elle est clairement indiquée dans les trois établissements visités.

L'avant de l'établissement correspond aux pavillons se trouvant près de l'entrée principale. Le secteur de l'administration et celui de la visite y sont inclus, ainsi que les postes de sécurité du périmètre. L'avant représente la sortie et la sécurité, l'endroit où il y a le moins de contacts avec les détenus et le moins de risques d'incidents. Cela corrobore l'analyse que nous avons faite sur ces deux lieux de l'établissement, qui sont considérés comme les plus sécuritaires.

Plus en sécurité, c'est sûr que quand on est en avant, on se sent en sécurité parce qu'il n'y a pas de détenu là. Mais, à partir du moment où tu te retrouves en arrière, il n'y a pas grand place où est-ce que je me sens en sécurité. (Maxime, homme, 32 ans, 9 ans d'expérience au sein du SCC)

Tous les autres endroits abordés dans la section précédente font partie de l'arrière de l'établissement. Le lieu de travail des AC2 se situe donc dans ce découpage. Lorsqu'ils s'y retrouvent, les agents de correction se sentent éloignés de la sortie et des autres membres du personnel, plus seuls. Un sentiment de vulnérabilité s'ensuit. Ils s'y sentent beaucoup moins en sécurité.

La possibilité de fuite y est restreinte : même en tentant d'échapper à ces dangers, il appert difficile de rejoindre un endroit sécuritaire, l'avant de l'établissement, en peu de temps. Les caractéristiques de l'établissement font en sorte qu'il peut être ardu de se rendre dans un endroit sécuritaire rapidement. Par exemple, avoir à changer de pavillon ou passer par plusieurs portes contrôlées par clé ou système de verrouillage augmente le temps de fuite.

En sécurité, oui et non. Dépendamment des événements qui pourraient arriver. Je te dirais ici moi, nous on est au troisième étage. Cela fait long pour descendre en bas et s'en aller en avant. (Pascal, homme, 37 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

Deuxièmement, un autre type de découpage peut être découvert dans les propos des personnes rencontrées : en fonction de l'appartenance des divers lieux. Cette appartenance a été abordée par plusieurs agents de correction en entretien. Il est clairement indiqué que l'avant de l'établissement appartient aux membres du personnel. En revanche, l'arrière de l'établissement appartient principalement aux détenus, avec certains endroits qui sont aux membres du personnel.

Cette distinction est faite par la présence d'un groupe en plus grand nombre au sein d'un lieu. Un endroit qui appartient à un des deux groupes demeure un lieu de vie pour celui-ci, où beaucoup de temps y est passé. Il représente donc l'espace de vie, l'*habitat*. Les agents de correction parlent des lieux appartenant aux détenus par le

fait qu'ils ne s'y sentent pas *chez eux* et sont moins à l'aise de s'y retrouver. Ces lieux induisent des perceptions de vulnérabilité et d'insécurité plus importantes. Ils sont les cours intérieure et extérieure, le gymnase, les industries et les rangées au sein des pavillons cellulaires.

Dans le sens que, je te dirais que les aires de vie des détenus vont être des places plus insécurisantes que les aires réservées aux gardiens. [...] [S]i tu vas dans une rangée, tu vas dans la grande cour, par exemple de soir, il peut y avoir plusieurs détenus. Souvent il n'y en a pas tant que ça, mais des fois il peut y arriver une belle journée ou quoi que ce soit, et il va y avoir plein de détenus dans la grande cour à l'extérieur. Toi, tu t'en vas avec un autre gardien; tu fais ta tournée. Bien là tu es comme plus dans leur milieu de vie. [...] Là tu te retrouves dans un milieu où il y a plus de détenus et tu te sens minoritaire. À ce moment-là, c'est sûr que cela peut être plus insécurisant. (Étienne, homme, 31 ans, 6 ans d'expérience au sein du SCC)

Dans le même sens, les agents de correction se sentent plus en sécurité dans les lieux appartenant aux membres du personnel. Ils n'y désirent pas la présence des détenus. Ces lieux sont le secteur administratif et celui de la visite, ainsi que les divers contrôles et postes de sécurité statique.

L'endroit ce matin où on a fait le briefing, quand sur l'heure du midi, il y a beaucoup [d'agents de correction] qui vont s'asseoir là. Quand il y a des détenus qui passent ou le détenu s'en vient dans le secteur, il a la même impression que nous quand on entre dans leurs secteurs. [...] Quand tu rentres dans leur local, ils sont comme : Regardes hostie cela c'est à nous autres, tu n'as pas d'affaire là. Ils savent que tu as des choses à faire mais en même temps ils te font comprendre que tu n'as pas d'affaire là. À part ça? Tout le temps quand tu passes dans les rangées. Bien quand tu es tout seul et tu t'en vas à quelque part où il y a beaucoup de détenus, tu n'as pas d'affaire là, tu n'es pas la bienvenue. Mais, en même temps, c'est la même chose de l'autre bord. Quand tu as beaucoup d'officiers et ils ne sont pas en fonction, eux autres sont en repos, bien tu as un détenu qui arrive, il n'a pas d'affaire là. (Sidonie, femme, 29 ans, 8 ans d'expérience au sein du SCC)

Donc, la majorité des endroits à l'arrière de l'établissement appartiennent aux détenus. Les postes de sécurité statique et les contrôles au sein des pavillons cellulaires sont ceux qui appartiennent aux membres du personnel. Il est à noter que

la détention n'a pas été associée à aucun des deux groupes. Il semble donc que seulement des îlots de sécurité existent pour les agents de correction au sein de l'arrière de l'établissement, faisant en sorte qu'ils se perçoivent vulnérables dans la grande majorité de cet espace. En effet, ils se retrouvent en minorité parmi une majorité de personnes détenues et perçoivent avoir peu d'endroits leur appartenant et où ils peuvent se sentir en sécurité ou se réfugier en cas de besoin.

4.4 RÉSUMÉ

Le sentiment d'insécurité est présent parmi les agents de correction rencontrés dans le cadre de cette recherche. Il a été possible de saisir plus spécifiquement ce phénomène par l'analyse de leurs perceptions quant aux différents espaces de leur milieu de travail. Il est ressorti des analyses que l'insécurité et le sentiment de vulnérabilité sont circonscrits plus particulièrement dans certains endroits au sein des établissements carcéraux. Trois catégories d'éléments ayant une influence sur les perceptions des agents de correction ont été relevées dans leurs propos.

Les caractéristiques physiques des lieux peuvent premièrement avoir une influence dans la perception des agents de correction de leur sécurité, notamment en ce qui concerne l'âge et la façon dont les établissements ont été construits. Ces caractéristiques créent particulièrement des possibilités de dissimulation et d'impunité, et un manque de perspective. Puis, certaines dimensions sociales ou relationnelles ont un impact sur les perceptions de sécurité. L'insécurité parmi les agents de correction atteint son paroxysme lorsqu'ils se retrouvent en présence de détenus inconnus, en grand nombre, et en infériorité numérique. Finalement, des dimensions liées aux tâches de ce groupe professionnel ont un impact sur leurs perceptions. Les endroits où ils assument des tâches coercitives et où ils sont sans présence de collègues sont perçus par les agents de correction comme moins sécurisants. Une impossibilité de fuite est présente, puisque ce sont eux qui ont à intervenir en cas d'incident.

Nous avons divisé l'espace carcéral en trois groupes de lieux. Un premier représente les nœuds d'insécurité et comprend la cour extérieure, la cour intérieure, le gymnase et les rangées au sein des pavillons cellulaires. Ils sont considérés comme les moins sécurisants. Un second, incluant les lieux qui engendrent des perceptions moyennes de sécurité, comprend les postes de sécurité statique, les contrôles au sein des pavillons cellulaires, le secteur de la détention et celui des industries. Ces lieux sont perçus comme présentant un certain risque, mais demeurent relativement sécuritaires. Puis, certains lieux sont considérés comme sécuritaires : les secteurs administratif et de la visite.

L'institution carcérale peut être découpée en différentes zones et révèle la présence d'une frontière symbolique et matérielle entre les détenus et les agents de correction. Deux types de découpage sont découverts : soit entre l'avant et l'arrière de l'établissement, soit entre les lieux appartenant aux membres du personnel ou aux détenus. La majorité de l'arrière de l'établissement appartient aux détenus, parsemée de certains îlots appartenant aux membres du personnel.

5. DISCUSSION ET CONCLUSION

Mais souvent il y a du monde que tu ne connais même pas qui vont te dire : Toi tu travailles au pen. Tu ne le connais pas et il ne te connaît pas. Tu dis coudons est-ce que je le connais? Tu m'as déjà vue? Non, non juste par ton attitude. Là cela assomme quand le monde te dis cela. Cela assomme. [...] Pourquoi tu me dis cela? Je ne sais pas. Ton attitude me disait de quoi. [...] Mais tu n'as pas plus la réponse du pourquoi. C'est beaucoup de choses subtiles de même qui font qu'un moment donné, qui agit veut veut pas sur toi avec les années. Comme je te dis c'est à long terme que cela se passe, ce n'est pas à court terme. À court terme c'est de un à cinq ans. Tu n'as pas le temps de te revirer de bord. Nous autres ont le dit aux nouveaux et au collègue ils le disaient mais je ne sais pas s'ils le disent encore. Tu as cinq ans pour te décider si tu restes dans la boîte ou pas. Il faut que tu sortes avant cela sinon. En voulant dire tu es fait pour ou bien tu vas avaler ta pilule pendant ta carrière, en quelque part. Ceux qui sortent d'ici et qui sont santé mentale et physique affectée bien souvent c'est cela. Soit que le gars a vécu des affaires trop tragiques dans sa vie, dans sa carrière, ou il aurait dû changer d'ouvrage, d'emploi bien avant. J'espère que je ne vous dresse pas un portrait trop noir, ce n'est pas noir. (Jacques, homme, 49 ans, 28 ans d'expérience au sein du SCC)

5.1 PHÉNOMÈNE DE L'INSÉCURITÉ : RÉALITÉ DANS L'UNIVERS CARCÉRAL ACTUEL

Cette recherche a exploré le phénomène de l'insécurité parmi les membres du personnel de surveillance des institutions carcérales à partir d'une analyse de leurs propos en ce qui concerne leur milieu de travail. Spécifiquement, nous avons examiné comment les agents de correction perçoivent leur sécurité dans le cadre de leurs fonctions. Divers constats peuvent être faits à partir de nos résultats.

Il semble important de noter brièvement la faible différence dans les propos des agents de correction sur leur sécurité au sein de leur milieu de travail en fonction de leur nombre d'années d'expérience et de leur âge. Il est apparu que nos données n'indiquaient pas de différences flagrantes entre les agents de correction de divers âges et nombres d'années d'expériences au sein du SCC. La diversité de nos répondants quant à ces critères a cependant permis de constater l'homogénéité des propos des agents de correction en matière de sécurité. Ils changent peu selon les critères d'échantillonnage, sauf en ce qui concerne le sexe, où il y a des différences importantes. Nous y reviendrons plus loin.

5.1.1 Présence du phénomène de l'insécurité en milieu carcéral

La peur, qu'elle soit consciente ou non, est, selon la littérature, un état présent chez plusieurs agents de correction des établissements provinciaux (Jauvin et coll., 2003a). Le présent mémoire démontre qu'il en est de même dans les établissements fédéraux. L'insécurité fait partie du monde des agents de correction dans le cadre de leur travail (Chauvenet, et coll., 1993a). Ce thème apparaît très présent dans les dires des personnes rencontrées pour cette recherche. Il appert qu'elles fondent leurs propos sur l'appréciation de risques dans leur milieu de travail, allant dans le même sens que Vrij et Winkel (1991). Ces risques ne sont par contre pas envahissants, excessifs, mais font simplement partie du milieu dans lequel ils ont décidé d'œuvrer.

La classification de l'insécurité chez les agents de correction effectuée par Ben-David et coll. (1996) est apparue très pertinente en vue de cerner ce phénomène. Rappelons que cette classification désigne trois types d'insécurité parmi les membres du personnel de surveillance en milieu carcéral : la crainte pour la sécurité personnelle, l'insécurité inhérente à l'emploi et celle professionnelle. Il a été possible de découvrir ces trois types d'insécurité chez les agents de correction rencontrés dans le cadre de cette recherche.

La crainte pour la sécurité personnelle est présente dans les propos des agents de correction concernant les risques quotidiens de leur milieu de travail et demeure une réalité chez ce groupe professionnel (DeConinck et Loodts, 1999). Ces risques quotidiens sont plus courants, vécus dans la routine du travail en établissement carcéral. Éléments intrinsèques de leur milieu de travail, il demeure réaliste que ces divers incidents surviennent. Ils permettent selon nous d'appréhender une forme de peur concrète chez ce groupe professionnel, c'est-à-dire une crainte focalisée d'un acte relativement circonscrit (Figgie, 1980). Les agents de correction de notre échantillon ont clairement l'impression qu'ils peuvent être victimes de divers comportements violents, physiques ou psychologiques, de la part des détenus dans le cadre de leur travail, tel que cela avait été abordé par différents auteurs (Kauffman, 1988; Tadeschi et coll., 1977; Ben-David et coll., 1996).

Selon la littérature, la menace perçue par les agents de correction vient de la population carcérale (Chauvenet et coll., 1994). Le contact, la proximité, avec les détenus amène ces différents risques (Lombardo, 1989; Lynch, 1987). Cela se retrouve également dans nos résultats. La population carcérale constitue une menace réelle selon les agents de correction rencontrés pour cette recherche. Les perceptions qu'ont les agents de correction des détenus alimentent leur vision du risque de leur travail. Les détenus peuvent être vus comme des *bandits*, dangereux : une menace envers laquelle il importerait de se protéger. Ils les jugent selon différentes caractéristiques, les comparent entre eux, et fondent leurs perceptions de vulnérabilité, de sécurité, dans cette analyse.

Il semble très clair dans nos résultats que les agents de correction sont confrontés quotidiennement à leurs perceptions qu'ils sont vulnérables dans leur environnement de travail. Cette vulnérabilité s'insère dans les propos tenus sur l'insécurité inhérente à l'emploi. Ils ont le sentiment d'être isolés, seuls et sans support (Lombardo, 1989; Poole et Pogrebin, 1987). Spécifiquement, différents auteurs ont soulevé le fait que les agents de correction ne sentaient pas avoir suffisamment de pouvoir pour faire leur travail et y assurer leur sécurité (Willet, 1983; Poole et Pogrebin, 1987; Kauffman, 1988). Leur pouvoir se serait dissout, toujours selon ces auteurs, par les changements dans le monde carcéral, et les contradictions qui y ont été créées. Il est de ce fait possible de déduire que les agents de correction se sentent vulnérables et vivent de l'insécurité par rapport aux événements où ils ne sentent pas pouvoir réagir efficacement ou avoir le contrôle total de ce qui se produire.

Ce sentiment de vulnérabilité est selon nous amplifié par une forme d'insécurité professionnelle. Il s'inscrit dans le contexte général de ce groupe comme possédant diverses problématiques spécifiques. Plus précisément, le sentiment de ne pas être soutenu, celui d'aliénation ou de perte de pouvoir, ainsi que la dévalorisation de leur travail caractérisent les agents de correction. Une impression que la reconnaissance sociale de leur métier est inexistante se retrouve également chez nos répondants, confirmant les différentes études sur ce sujet (Willet, 1983; Hepburn, 1985; Poole et Pogrebin, 1987; Kauffman, 1988; Lombardo, 1989; Lemire, 1990; Benguigui, Chauvenet et Orlic, 1994; Vacheret, 2001a).

Également, il appert que les agents de correction se sentent seuls et isolés de leurs collègues (Crouch, 1980; Walters, 1993, Vacheret, 2001a). Nous avons pu remarquer la présence de nombreux conflits entre membres du personnel, et celle de clans au sein des établissements visités. Les collègues de travail sont par contre un élément concourant à la génération de perceptions de sécurité selon notre échantillon. Ils sont jugés selon différentes caractéristiques et le nombre qu'ils représentent face aux détenus. Ils sont vus comme des alliés contre les risques du milieu carcéral, pour se

protéger. Si les agents de correction se sentent isolés par rapport à leurs collègues, cela semble donc ouvrir la porte à l'insécurité.

La notion de peur diffuse permet de rendre compte autrement du phénomène de l'insécurité en milieu carcéral. Celle-ci réfère à une angoisse d'être victime sans que la nature de la menace soit précisée (Figgie, 1980). Il est possible de découvrir une forme de peur diffuse quant à l'objet vers lequel sont perçus les risques des agents de correction : celui-ci est relativement généralisé. Ils craignent pour leur propre sécurité, celle de leurs proches, ainsi que pour celle des détenus, voire celle de la société. Ces divers risques dépassent selon eux leurs fonctions et le cadre de leur milieu de travail, et pourraient ainsi se retrouver dans leur vie privée. Il y a donc généralisation des perceptions des risques de leur milieu de travail. Selon nos résultats, les agents de correction craignent diverses menaces sans pour autant que celles-ci soient focalisées précisément sur un objet.

Le thème de la tension perçue par les répondants dans leur milieu de travail nous semble également s'inscrire dans une forme de peur diffuse. La tension a été clairement définie comme une impression vague qu'il va se produire un événement qu'il y a des raisons de craindre. Les agents de correction appréhendent des événements dont la nature n'est encore une fois pas réellement définie.

Il ressort de cette analyse que le sentiment d'insécurité chez les agents de correction au sein de leur milieu de travail prend une diversité et des couleurs particulières. Il semble important de ne pas circonscrire le phénomène de l'insécurité en milieu carcéral à quelques peurs quant à des actes très spécifiques, donc à une peur concrète. L'insécurité dans ce milieu est davantage un mélange de peur concrète et de peur diffuse, teinté de visions des agents de correction face à leur métier.

5.1.2 Évolution des risques perçus en milieu carcéral

L'évolution de l'institution carcérale a été, selon la littérature, substantielle (Stastny et Tyrnauer, 1982; Lemire, 1990; Chauvenet et coll., 1994). Elle a provoqué des changements profonds dans les tâches et les fonctions des agents de correction, ainsi que dans les rapports sociaux entre ces derniers et la population carcérale (Chauvenet et coll., 1994; Vacheret, 2001a).

Cette évolution semble avoir fait en sorte que les risques perçus par les agents de correction dans leur milieu de travail se sont également modifiés. Cette perception est corroborée par plusieurs agents de correction rencontrés dans le cadre de cette recherche, qui indiquent que le milieu carcéral a subi une évolution considérable, ainsi que les risques encourus et leur réalité au sein de leur travail.

Certains risques peuvent selon nous être qualifiés de plus actuels, étant apparus dans les propos des agents de correction suite à l'arrivée de ceux-ci dans la société, et plus tard en milieu carcéral. Exemple flagrant à ce niveau est la présence importante dans les propos des répondants des risques de contracter une maladie qu'ils perçoivent comme grave, par exemple le Sida ou une hépatite. Ces dangers sont à leurs yeux très présents dans leur quotidien et pourraient survenir en permanence.

Ils perçoivent en parallèle des risques qui sont de moins en moins probables, d'une autre époque, mais qui font partie des risques du milieu carcéral traditionnel. Ces risques se retrouvent dans les propos des agents de correction quant aux émeutes ou prises d'otage, risques extraordinaires. Ils se produisent encore à l'occasion dans les établissements actuels, mais demeurent cependant davantage dans les propos comme un élément intrinsèque du milieu, sans pour autant que cela soit le cas en réalité. Les répondants admettent à cet effet que ces risques sont moins présents que par le passé.

Ces dangers, et de ce fait l'insécurité parmi les agents de correction, ont subi une évolution semblable à celle de l'institution carcérale, ainsi que de la société dans laquelle cette dernière s'inscrit. Des changements au sein de la société auraient donc vraisemblablement des impacts sur la réalité des membres du personnel de surveillance des établissements carcéraux. Ce point apparaît selon nous à approfondir ultérieurement.

5.1.3 Réagir à l'insécurité : pratiques professionnelles et valorisation dans leurs fonctions

Face aux divers risques au sein de leur milieu de travail, les agents de correction pensent qu'ils ont à rester conscients et sur leurs gardes en vue de les contrer, et adoptent différentes pratiques pour gérer leur sentiment de vulnérabilité (Jauvin et coll., 2003b). Spécifiquement, les répondants recourent à quatre types de pratiques distinctes en vue de gérer les risques présents dans leur milieu de travail. Celles-ci font partie du milieu dans lequel ils gravitent et n'apparaissent pas envahissantes. Trois d'entre elles se rapportent au contact créé avec les détenus. La gestion des risques que représente le milieu carcéral peut se faire par l'établissement d'un contact positif avec les détenus, par l'établissement d'un contact coercitif avec ceux-ci ou par un évitement de la population carcérale. Ces comportements ne sont pas mutuellement exclusifs et peuvent se retrouver dans les pratiques d'un même agent de correction.

Vacheret (2001a) avait mis en lumière trois stratégies d'adaptation possibles des agents de correction quant à leur sentiment de perte de pouvoir et de dévalorisation dans leurs fonctions. Elles se retrouvent très précisément chez nos répondants en ce qui concerne leurs pratiques en vue de gérer les risques et le sentiment de vulnérabilité. Ces stratégies sont l'appropriation et la valorisation à travers leur mission de contrôle, à travers leur mission de réinsertion sociale ou l'abandon.

Il apparaît donc que les moyens utilisés en vue de s'approprier leur métier et de le valoriser se répercutent sur leurs attitudes face à la population carcérale et face à leur manière d'appréhender et de réagir aux risques de leur milieu. Si un agent de correction juge adéquat de se valoriser par une certaine attitude, il risque fort d'adopter les mêmes comportements, toujours dans le cadre de son travail, envers la population carcérale.

5.1.4 Insécurité et découpage de l'espace carcéral

Nos données démontrent très clairement qu'il y a un découpage physique de l'institution carcérale dans les perceptions des agents de correction, tel que l'avait abordé Vacheret (2001b). Nos analyses confirment la présence d'une frontière symbolique et matérielle entre les personnes incarcérées et les agents de correction (Vacheret, 2001b). L'établissement carcéral en tant qu'espace physique est une donnée pertinente dans l'étude du phénomène de l'insécurité en milieu carcéral.

Spécifiquement en ce qui concerne les noeuds selon la définition de Lynch (1960), il a été possible d'adapter cette idée au milieu carcéral. Les analyses du présent mémoire ont permis d'identifier quatre nœuds principaux, paroxysmes de l'insécurité au sein des établissements carcéraux pour les agents de correction : la cour intérieure, la cour extérieure, le gymnase et les rangées au sein des pavillons cellulaires. Les agents de correction y sont en contact de proximité avec un grand nombre de détenus, ils s'y sentent seuls, isolés du reste de l'établissement et vulnérables. Ces lieux se retrouvent à l'arrière de l'établissement, et sont considérés comme appartenant aux détenus et comme possédant différents coins morts.

Cette idée d'appartenance des différents lieux de l'institution carcérale amène un constat. En effet, il se trouve que le travail d'agent de correction se fait majoritairement dans un espace qui n'est pas le sien, qui appartient aux détenus. Cela peut selon nous concourir au sentiment d'insécurité dans le cadre de leur travail et est

un paradoxe du métier d'agent de correction. Ce dernier a à travailler dans un environnement qui ne lui appartient pas.

5.1.5 État d'insécurité et extrapolation des risques

Notre recherche n'a porté nullement sur la question de l'état d'insécurité, ou sur la sécurité objective des agents de correction dans leur milieu de travail. Il nous est impossible de prendre position à ce niveau. Cependant, plusieurs auteurs affirment que les agents de correction sont plus exposés à des incidents graves dans le cadre de leur travail (Rosine, 1992). Ils auraient, selon cette vision, un travail à risque.

L'incertitude et l'imprévisibilité des risques de ce type d'institution font en sorte que ces derniers demeurent présents en permanence et crée une forte tension chez ce groupe professionnel, point retrouvé chez nos répondants (Lombardo, 1989; Jauvin et coll., 2003b). Le thème de l'imaginaire a aussi été abordé par les agents de correction rencontrés. Rappelons qu'il réfère à la propension de certains à réfléchir à ce qui pourrait se produire comme événement dans le cadre de leur travail. Puisqu'ils y réfléchissent beaucoup, ces risques font partie de leur univers quotidien, de leur réalité. Cet élément est renforcé à nos yeux par les propos des auteurs quant à la dangerosité du travail d'agent de correction.

Une question se pose à partir de ce constat. Le fait de penser aux risques de leur lieu de travail et celui d'entendre dire qu'ils gravitent dans un milieu dangereux ne font-ils pas en sorte de contribuer à l'insécurité chez les agents de correction? Particulièrement, cela aurait vraisemblablement une influence sur les perceptions que développent les agents de correction face à leur travail, et du milieu dans lequel ils gravitent. Il y aurait donc omniprésence des risques en milieu carcéral pour ce groupe professionnel. Cette question mérite selon nous approfondissement.

5.2 AGENTS DE CORRECTION : CONTRADICTIONS ET MALAISE D'UN GROUPE OUBLIÉ

Les éléments abordés précédemment font en sorte de démontrer la réalité particulière des agents de correction au sein des établissements carcéraux. Cette particularité se voit également selon nous dans les attitudes de ce groupe professionnel, qui sont bien différentes comparativement aux autres groupes oeuvrant en milieu carcéral, tant dans l'engagement à l'égard du SCC et l'appui aux objectifs de l'organisation, qu'à leur satisfaction au travail ou leurs attitudes face à la population carcérale (Service correctionnel canadien, 1997).

Tel que la littérature l'avait démontré, il appert que ce groupe professionnel se retrouve confronté à de profondes contradictions au sein du milieu carcéral, particulièrement dans ses tâches (Chauvenet et coll., 1994). Revenons d'abord sur l'aspect préventif des fonctions des agents de correction, ressorti de l'analyse effectuée et des discours de nos répondants. Ceux-ci peuvent en quelque sorte gérer et réagir aux risques et à leur vulnérabilité par certaines de leurs tâches. Cependant, ce point est contradictoire, car leurs tâches seraient justement en quelque sorte génératrices de ces risques et de leur vulnérabilité. Assumer la sécurité des détenus et leur rôle d'autorité pourrait selon les agents de correction augmenter leur vulnérabilité. Il nous semble donc que certaines tâches créent le phénomène, qui est géré par d'autres fonctions. Cette contradiction profonde traduit sans doute les conflits dans les rôles à jouer par les agents de correction, et une partie du malaise de ce groupe professionnel dans le cadre de leur travail.

Une autre contradiction présente dans les tâches des agents de correction est au niveau de leurs fonctions de protection des détenus. Les agents de correction demeurent les intervenants de première ligne, les médiateurs dans des relations parfois difficiles entre personnes incarcérées, les troisièmes interlocuteurs dans un conflit, ou tout simplement les premiers arrivés sur les lieux d'un incident. Cette préoccupation pour la sécurité de la population carcérale nous semble amplifiée par

l'impression, à tort ou à raison, qu'ils seront blâmés s'il y arrive quelque chose à un détenu. Or, nous y décelons un élément paradoxal. Effectivement, les détenus demeurent pour les agents de correction la menace aux divers risques de leur milieu de travail. Le contact de proximité avec les détenus induit selon ce groupe leur insécurité. Les agents de correction sont cependant chargés expressément à être en contact de proximité avec les détenus et à les protéger les uns des autres. Ils ont à assumer la sécurité des personnes qu'ils considèrent comme menaçantes pour leur intégrité physique ou psychologique. Ces deux contradictions peuvent à nos yeux concourir à leur sentiment de vulnérabilité.

En continuité avec ce qui précède, cette recherche soulève la réalité différente des agentes de correction, de femmes dans un monde masculin. Particulièrement, elles ont à composer avec le spectre des crimes à caractère sexuel et des comportements de séduction ou sexualisés de détenus à leur égard.

Ce premier point nous apparaît être amplifié par la vision qu'ont leurs collègues de leurs capacités à remplir les fonctions d'agent de correction. Effectivement, ces femmes sont souvent vues comme moins aptes à intervenir physiquement auprès des détenus. Elles ont à nos yeux une pression pour prouver leurs capacités à assumer les tâches. Cet élément teinte très certainement les relations qu'elles peuvent entretenir avec leurs collègues masculins.

Celles-ci font cependant face selon nous à moins d'ambiguïté dans le cadre de leur travail. Étant arrivées tardivement en milieu carcéral, elles ont été témoins de moins de changements au sein de l'institution carcérale que leurs homologues masculins. De plus, il est établi selon la littérature qu'elles entretiennent une relation différente avec les détenus et qu'elles développent des pratiques professionnelles distinctes de leurs homologues masculins (Zimmer, 1986; Vacheret, 2001). Particulièrement, les femmes rencontrées pouvaient garder la distance avec les détenus, ou créer des liens avec ces derniers. Il est possible de se demander si elles n'ont pas trouvé un dosage efficace entre ces deux attitudes en vue de pallier aux contradictions de leurs tâches et

aux risques de leur milieu de travail. Cette question demeure à nos yeux ouverte et pertinente.

Finalement, il est possible de se questionner sur les demandes constantes de mesures de sécurité par les agents de correction. Ne seraient-elles pas plutôt révélatrices d'un malaise, se situant fondamentalement ailleurs (Zauberman, 1982). Particulièrement, leurs perceptions de vulnérabilité et d'insécurité peuvent s'inscrire dans leur impression d'être oubliés, sans pouvoir sur leur environnement, sous-estimés et dirigés vers les tâches de sécurité statique. Les batailles syndicales actuelles pourraient selon nous en être un symptôme. Si tel est le cas, est-il préférable de travailler sur le sentiment de vulnérabilité physique des agents de correction au sein de leur milieu de travail en augmentant les moyens de sécurité statiques et physiques ou en travaillant enfin sur ce malaise réel, cela dans le but de leur redonner du pouvoir sur leur environnement?

BIBLIOGRAPHIE

- Ackermann, W., DuLong, R., et Jeudy, H.-P. (1983). *Imaginaires de l'insécurité*. Paris : Librairie des Méridiens.
- Angers, M. (1996). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Anjou : Les Éditions CEC.
- Anselme, M. (1993). Le lien sécuritaire : mettre en ordre le désordre quotidien. *Revue internationale d'action communautaire*, Automne 1993, 19-27.
- Anson, H.R., et Bloom, M.E. (1988). Police stress in an occupational context. *Journal of Police Science and Administration*, 16, 229-235.
- April, M. (2000). *Les gardiens en milieu correctionnel, recension des écrits*. Québec: RIPOST.
- Atlas, R. (1983). Crime site selection for assaults in four Florida Prisons. *Prison journal*, 53, 59-72.
- Aymard, N., et Lhuillier, D. (1993). Sécurité et identité professionnelle des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire. *Droit et Société*, 25, 435-447.
- Ben-David, S., Silfen, P., et Cohen, D. (1996). Fearful Custodial or Fearless Personal Relations : Prison Guards' Fear as a Factor Shaping Staff-Inmate Relation Prototype. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 40(2), 94-104.
- Benguigui, G. (1997). Contrainte, négociation et don en prison. *Sociologie du travail*, 39(1), 1-17.
- Benguigui, G., Chauvenet, A., et Orlic, F. (1994). Les surveillants de prison et la règle. *Déviance et société*, 18(3), 275-295.

- Bernheim, J.-C. (1993). L'insécurité en prison. *Revue internationale d'action communautaire*, Automne 1993, 145-153.
- Bottoms, A.E. (1999). Interpersonal Violence and Social Order in Prisons. *Prisons, Crime and Justice. A Review of Research*, 26, 205-281.
- Brantingham, P., et Brantingham, P. (1981). Introduction : The Dimensions of Crime. Dans Brantingham, P., et Brantingham, P. (1981), *Environmental criminology* (pp. 7-26). Beverly Hills : Sage Publications Ltd.
- Brantingham, P., et Brantingham, P. (1984). *Patterns in crime*. New York : Macmillan Publishing Company.
- Braswell, M.C., Montgomery, R.H., et Lombardo, L.X. (1994). *Prison violence in America* (2e éd.). Anderson, Cincinnati.
- Brodeur, J.-P. (1993). La peur de la peur. *Revue internationale d'action communautaire*, Automne 1993, 19-27.
- Brodsky, C. (1977). Long-term work stress in teachers and prison guards. *Journal of Occupational Medicine*, 19 (february), 133-138.
- Carroll, E. (1980). The frustrated hacks. Dans B.M. Crouch (Édit.), *The Keepers. Prison guard and contemporary corrections* (pp. 5-45). Springfield, Illinois : Charles C. Thomas Publisher.
- Chauvenet, A. (1998). Guerre et paix en prison. *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 31, 91-109.
- Chauvenet, A. (2002). Les personnels pénitentiaires. Dans L. Mucchielli et P. Robert. *Crime et sécurité, l'état des savoirs*. Paris : Éditions de la découverte.

- Chauvenet, A., Benguigui, G. et Orlic, F. (1993a). Les surveillants de prison : le prix de la sécurité. *Revue française de sociologie*, 34(3), 345-366.
- Chauvenet, A; Benguigui, G., et Orlic, F. (1993b) Sécurité, insécurité et prisons. *Revue internationale d'action communautaire*, Automne 1993, 135-143.
- Chauvenet, A., Orlic, F., et Benguigui, G. (1994). *Le monde des surveillants de prison*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Cooley, D. (1990). *Prison Violence in the Correctional Service of Canada: An Analysis of Security Incidents and Cross-Jurisdictional Data*. Ottawa : Service correctionnel du Canada, Direction de la recherche et des statistiques.
- Cooley, D. (1992), *Victimization Behind the Walls: Social Control in Male Federal Prisons*, Ottawa : Service correctionnel du Canada, Direction de la recherche et des statistiques.
- Cormier, B.M. (1975). *The watcher and the watched*. Montréal : Tundra books.
- Cullen, F., Link, B.G., Wolfe, N.T., et Frank, J. (1985). The social dimensions of correctional officer stress. *Justice quarterly*, 2(4), 505-533.
- Crouch, B.M. (1980). The Guard in a Changing Prison World. Dans B.M. Crouch (Édit.), *The Keepers. Prison guard and contemporary corrections* (pp. 5-45). Springfield, Illinois : Charles C. Thomas Publisher.
- DeConinck, G., et Loodts, P. (1999). Les risques professionnels des surveillants de prison : recherche exploratoire sur le risque d'être agressé par les détenus et le syndrome de stress post-traumatique. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 52(1), 81-98.

- Demers, C. (1985). *Les gardiens de prison : problèmes et représentations d'un métier*. Mémoire de maîtrise, École de Criminologie, Université de Montréal.
- Downs, R.M., et Stea, D. (1977). *Maps in Minds. Reflections on Cognitive Mapping*. New York : Harper and Row.
- Dubouloz, C.-J. (1996). Méthodes d'analyse des données en recherche qualitative. Dans Fortin, M.-F. (1996). *Le processus de la recherche. De la conception à la réalisation*. Ville Mont-Royal : Décarie Éditeur inc.
- Durand, S. (1983). La peur du crime dans un quartier de Montréal : Côte-des-Neiges. *Criminologie*, 16(1), 85-99.
- Ferraro, K.F., et LaGrange, R. (1987). The Measurement of Fear of Crime. *Sociological inquiry*, 57(1), 70-101.
- Figgie, H. E. (1980). *The Figgie Report on Fear of Crime : America Afraid*. Willoughby, Ohio : A-T-O Inc.
- Fisher, B., et Nasar, J.L. (1995). Fear spots in relation to microlevel physical cues : exploring the overlooked. *Journal of research in crime and delinquency*, 32(2), 214-239.
- Fortin, M.-F. (1996). *Le processus de la recherche. De la conception à la réalisation*. Ville Mont-Royal : Décarie Éditeur inc.
- Fürstenberg, F. (1971). Public reaction ton crime in the streets. *American scholar*, 40, 601-610.
- Goffman, E. (1968). *Asiles*. Paris : Minuit.

- Gould, P., et White, R. (1986). *Mental maps* (2^e éd.). Winchester, Massachusetts : Allen & Unwin Inc.
- Giorgi, A. (1997). De la méthode phénoménologique utilisée comme mode de recherche qualitative en sciences humaines : théorie, pratique et évaluation. Dans Poupart, J.; Deslauriers, J.-P.; Groulx, L.-H.; Laperrière, A.; Mayer, R., et Pires, A.P. (1997). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp.341-364). Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur.
- Groulx, L.-H. (1997). Contribution de la recherche qualitative à la recherche sociale. Dans Poupart, J.; Deslauriers, J.-P.; Groulx, L.-H.; Laperrière, A.; Mayer, R., et Pires, A.P. (Édit.). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp.55-82) Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur.
- Guillonnet, M., et Kensey, A. (1998). Les agressions des détenus envers les surveillants. *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 31, 171-181.
- Hepburn, J.R. (1985). The exercise of power in coercitive organizations : A study of prison guards. *Criminology*, 23, 145-164.
- Hepburn, J. R. (1987). The prison control structure and its effects on work attitudes: the perceptions and attitudes of prison guards. *Journal of criminal justice*, 15(1), 49-64.
- Hepburn, J.R. (1989). Prison guards as agent of social control. Dans Goodstein, L. et MacKenzie, D.L. (Édit.). *The American prison : issues in research and policy* (pp. 191-206). New York : Plenum Press.
- Herbert, D.T. (1989). Crime and place : an introduction Dans Evans, D.J. et Herbert, D.T. (Édit.). *The Geography of Crime* (pp. 1-15). New York : Routledge.
- Jacobs, J.B., et Retsky, H.G. (1975). Prison guard. *Urban life*, 14(1), 5-29.

- Jauvin N., Vézina M., Dussault J., Malenfant R., Bourbonnais R., et April M. (2003a), *Recherche sur les effets du travail en détention sur l'absentéisme au travail, la santé et la sécurité du personnel*. Rapport Court, Rapport de recherche, CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières.
- Jauvin N., Vézina M., Dussault J., Malenfant R., Bourbonnais R., et April M. (2003b), *Travail en milieu correctionnel : résultats d'une analyse approfondie*, RIPOST, CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières, 7(2).
- Kauffman, K. (1988). *Prison officers and their world*. Cambridge, Massachusset : Harvard University Press.
- Keane, C. (1992). Fear of crime in Canada : An examination of concrete and formless fear of victimization – Research note. *Canadian Journal of Criminology*, 34(2), 215-224.
- Lagrange, H. (1995). *La civilité à l'épreuve: Crime et sentiment d'insécurité*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Laplante, J. (2001). *La violence, la peur et le crime*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Larivière, M., et Robinson, D. (1996). *Attitudes des agents de correction fédéraux à l'égard des délinquants*. Division de la recherche, Service Correctionnel du Canada.
- Lemire, G. (1990). *Anatomie de la prison*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Lombardo, L.X. (1989). *Guards imprisoned. Correctional officers at work* (2^e éd). Cincinnati : Anderson Publishing Co.

- Long, N., Shouksmith, G., Voges, K., et Roache, S. (1986). Stress in prison staff: an occupational study, *Criminology*, 24(2), 331-345.
- Lusignan, R. (1995). *La victimisation des intervenants en criminologie: ses formes, son ampleur et ses conséquences sur la pratique clinique*. Thèse de doctorat, École de Criminologie, Université de Montréal.
- Lynch, J.P. (1987). Routine Activity and Victimization at Work. *Journal of quantitative criminology*, 3(4), 283-300.
- Lynch, K. (1976). *L'image de la cité*. Paris : Dunod.
- Macquart, J.W. (1986). Prison guards and the use of physical coercion as a mechanism of prisoner control. *Criminology*, 24(2), 347-366.
- Maltz, M.D., Gordon, A.C., et Friedman, W. (1991). *Mapping Crime in Its Community Setting. Even Geography Analysis*. New York : Springer-Verlag.
- Malenfant R., Bourbonnais R., Vézina M., Jauvin N., et April M. (2001). *Agents de la paix en services correctionnels*. Bulletin RIPOST, CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières, 5(2).
- May, E. (1976). Prison guards in America: the inside story. *Corrections magazine*, 11(6), 3-12, 36-48.
- Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue française de sociologie*, 16, 229-247.
- Ouimet, M. (1999). L'étonnante rareté de la violence contre le personnel dans les prisons. *Forum*, 1(1), 25-29.

- Peretz, H. (1998). *Les méthodes en sociologie : l'observation*. Paris : Éditions La Découverte.
- Poole, E.D., et Pogrebin, M.R. (1987). Judicial intervention and work alienation : A study of jail guards. *The Howard Journal*, 26, 217-231.
- Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif: considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans Poupart, J.; Deslauriers, J.-P.; Groulx, L.-H.; Laperrière, A.; Mayer, R., et Pires, A.P. (Édit.). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 173-209). Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur.
- Poupart, J.; Deslauriers, J.-P.; Groulx, L.-H.; Laperrière, A.; Mayer, R., et Pires, A.P. (1997). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur.
- Quivy, R., et Van Campenhoudt, L. (1988). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.
- Robert, P. (1990). L'insécurité : représentations collectives et question pénale. *L'Année sociologique*, 40, 313-330.
- Roché, S. (1993). *Le sentiment d'insécurité*. Paris : Presses universitaires de France.
- Rosine, L. (1992). L'exposition aux accidents graves: quelles conséquences pour les agents correctionnels canadiens. *Forum*, 4(1), 35-41.
- Seidman, B., et Williams, S.M. (1999). L'impact des actes violents sur le personnel correctionnel. *Forum*, 1(1), 30-34.

Service correctionnel du Canada (1997). *Sondage auprès des employés 1996 Rapport final volume 1*. Coopers & Lybrand consulting.

Service correction du Canada (2005a). *Classification des établissements*. Directives du commissaire. Numéro 006. Consulté le 3 octobre 2005, dans http://www.csc-scc.gc.ca/text/plcy/cdshtm/006-cde_f.shtml#EXIGENCES.

Service correctionnel du Canada (2005b). *Faits et chiffre sur le Service correctionnel du Canada*. Consulté le 28 juillet 2005, dans http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/basicfacts/BasicFacts_f.shtml#OffenderPopulation4.

Sécurité publique et Protection civile du Canada (1994). *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Comité de la statistique correctionnelle du portefeuille ministériel de la Sécurité publique et de la Protection civile. Consulté le 24 juillet 2005, dans http://www.psepc-sppcc.gc.ca/publications/corrections/pdf/stats04/stats_section_b_2004_f.pdf.

Schütz, A. (1987). *Le chercheur et le quotidien : phénoménologie des sciences sociales*. Paris : Méridiens.

Skogan, W.G., et Maxfield, M.G. (1981). *Coping with crime - Individual and Neighbourhood Reactions*. Beverly Hills, Californie : Sage Publications.

Stastny, C., et Tyrnauer, G. (1982). *Who rules the joint? The changing political culture of maximum-security prisons in America*. Lexington : Lexington Books.

Sykes, G.M. (1958). *The society of captives. A study of a maximum security prison*. Princeton (N-J) : Princeton University Press.

Tadeschi, J.T.; Gaes, G.G., et Rivers, A.N. (1977). Aggression and the use of coercive power. *Journal of Social Issues*, 33, 101-126.

- Tremblay, P., Cordeau, G. et Kaczorowski, J. (1993). La peur du crime et ses paradoxes : cartes mentales, écologie criminelle et sentiment d'insécurité. *Revue canadienne de criminologie*, 35(1), 1-18.
- Vacheret, M., et Lemire, G. (1998). *L'univers de la prison à l'aube du 21^e siècle : Une analyse des pénitenciers canadiens*. Montréal : Les Cahiers de recherches criminologiques, Centre international de criminologie comparée.
- Vacheret, M. (2001a). L'univers des surveillants de prison : de la dévalorisation à l'atomisation. *Revue de droit pénal et de criminologie*, tiré à part.
- Vacheret, M. (2001b). Une étude du milieu carcéral : difficultés et stratégies de production de données. *Annales internationales de criminologie*, 39(1/2), 89-116.
- Vacheret, M. (2001c). *La société carcérale : Une étude de la vie quotidienne et des interactions sociales dans les pénitenciers canadiens*. Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- Vacheret, M. (2002). Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens. *Déviance et société*, 26(1), 83-104.
- Vrij, A., et Winkel, F.W. (1991). Characteristics of the built environment and fear of crime : a research note on interventions in unsafe locations. *Deviant Behaviour : An Interdisciplinary Journal*, 12(2), 203-215.
- Walters, S. (1993). Changing the guards : male correctional officers' attitudes toward women as co-workers. *Journal of offender rehabilitation*, 20(1/2), 47-60.
- Warr, M. (1990). Dangerous Situations: Social Context and Fear of Victimization. *Social Forces*, 68(3), 891-907.

Webb, G.L., et Morris, D.G. (1978). *Prison guards : the culture and perspective of an occupational group*. États-Unis : Coker Books.

Willet, T.C. (1983). Prison guards in private. *Canadian Journal of Criminology*, 25, 1-17.

Williamson, H.E (1990). *The corrections profession*. Newbury Park, Californie : Sage Publication.

Zauberman, R. (1982). La peur du crime et la recherche. *L'Année sociologique*, 32, 415-438.

Zimmer, L.E. (1986), *Women guarding men*. Chicago: The University of Chicago Press.